



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 SEPTEMBRE 2025– 19H

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 23 septembre à 19 h, le Conseil du 12^e arrondissement de Paris légalement convoqué, s'est réuni au Chai de Bercy, dans le 12e arrondissement, sous la présidence de Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement de Paris, Conseillère de Paris.

Date de la convocation et de l'ordre du jour initial, le mercredi 17 septembre 2025.

Étaient présents : M. Belghith, M. Bonnet-Oulaldj, M. Bouigue, Mme Charnoz, Mme Comushian, Mme Dallot, M. Delmestre, Mme Havet, Mme Marcin, M. Marque, Mme Montandon, M. Paris, Mme Pierre-Marie, M. Piquemal, Mme Rocca, M. Romero-Michel, Mme Rota, M. Rouveau, M. Seingier, Mme Slama, M. Tabacchi, Mme Taïeb, M. Teisseire.

Pouvoirs : Mme Atlan-Tapiero (pouvoir donné à Mme Montandon), Mme Coffin (pouvoir donné à Mme Pierre-Marie), Mme Derenemesnil (pouvoir donné à Mme Havet), M. Grégoire (pouvoir donné à M. Bouigue), Mme Komitès (pouvoir donné à Mme Taïeb), Mme Kopoka (pouvoir donné à Mme Dallot), M. Margain (pouvoir donné à Mme Marcin)

Était absent à l'appel : 0

Mme Anouchka Comushian, Conseillère d'arrondissement et secrétaire de séance, procède à l'appel nominatif des Conseillers-ères présents-es (DELIB 12-2025-157 (23) membres sont présents, le quorum requis étant atteint, le Conseil d'arrondissement peut valablement délibérer.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 SEPTEMBRE 2025– 19H

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement Conseillère de Paris, rapporteure :

"Mesdames et Messieurs, chers collègues, cher Tim, certaines ouvertures de Conseil d'arrondissement sont plus douloureuses que d'autres. Ce Conseil n'est déjà pas une séance comme les autres et je voudrais vous proposer de le débuter par un hommage à Monsieur Jacques Martial.

Je salue tout particulièrement son mari, son compagnon de tant de richesses, de temps partagé entre l'amour et la culture, les voyages et les rêves les plus fous. Je salue ses amis, ses proches, ses collègues présents dans la salle. Je veux vous dire du fond du cœur que nous partageons votre douleur et que nos pensées vous accompagnent depuis le 13 août 2025. J'ai détesté cet appel estival. Il est des jours comme ce 13 août 2025 où l'été perd sa lumière, où le sort s'abat sur nous et pèse sur nos âmes. Ce 13 août, après des mois de lutte contre la maladie, Jacques nous a quittés. De très nombreux témoignages ont immédiatement afflué des outremers jusqu'au 12^e arrondissement de Paris. Quel que soit l'endroit où nous avons eu la chance de le croiser, Jacques a marqué les esprits. Jacques, mon ami, c'est la première fois que je ne suis pas d'accord avec toi. Le vide que tu as laissé provoque un tel manque dans l'enceinte de notre Conseil d'arrondissement du 12^e, le premier en ton absence. Elles sont rares, les rencontres en politique où l'évidence se fait jour instantanément d'une relation vraie et durable. Mes débuts furent hostiles et pourtant, tu as su m'offrir ce sourire, cet incroyable sourire qui à la fois, nous rassurait et nous emportait. Tu as su m'offrir cet incroyable rire si communicatif qui nous transperçait instantanément d'émotion. Tu as su m'offrir ces yeux pétillants qui nous envoutaient tant. Merci, Jacques.

Jacques, avec Jean-Luc, vous avez été les seuls à me tendre la main, à m'entourer de votre humanité, de votre amitié. Vous avez eu cette noblesse humaine que j'apprécie tant. Jacques, pourquoi tu m'as lâché ? Cette main si grande, chaude et rassurante. Jacques, par ton humanité et ta légendaire gentillesse, ton immense culture, tes combats pour une société plus juste et plus libre, tu fais partie de ces grands hommes qui, à mes yeux, vont marquer l'Histoire, l'Histoire de Paris, l'Histoire de la culture, l'Histoire de nuits blanches et cette incroyable nuit blanche de 24 heures sur toute la planète, la nuit blanche la plus longue de l'Histoire et celle qui avait le plus de panache.

Tout le monde va évoquer ta belle et longue carrière. Homme de culture, Jacques était de ceux qui écoutaient, que l'on écoutait. Sa riche carrière au cinéma, au théâtre, à la télévision, nourrissait de vives anecdotes empreintes d'humanisme et d'humilité. Je garde le souvenir de lui sur scène, à La Cartoucherie, seul lorsqu'il revisitait « Cahier d'un retour au pays natal », en incarnant l'Eugénie d'Aimé Césaire et cela, à sa façon. C'était une performance artistique et intellectuelle physique, et c'était une voix à la fois puissante et tendre qui vous enveloppe et vous rassure. J'aimais cette mélodie qui guidait nos échanges, la sincérité de ses mots toujours très bien choisis et redoutablement plus efficaces qu'un médicament.

Jacques était devenu élu, c'était en 2020. Après de grands engagements auprès de l'établissement public du Parc de la Grande Halle de La Villette et du Mémorial ACTe, il était entré officiellement



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 SEPTEMBRE 2025– 19H

en politique parce qu'il avait une haute estime de la chose publique, parce qu'il pensait que tout n'était pas figé et que la société pouvait être réparée.

Pour le 12^e arrondissement, je dois reconnaître son investissement et son exemplarité, comme lors de toutes les étapes de sa vie, il remplissait ses missions d'élu avec une grande application. Les parrainages républicains, les mariages, de nombreuses et nombreux habitants du 12^e ont eu la chance de croiser sa route. Jacques faisait partie des élus dont on se souvient, de celles et ceux qui vous redonnent goût en la politique. À l'échelle de la Ville de Paris, il portait des combats dépassant largement le cadre de nos frontières. C'était un militant, un artisan de la fraternité. Nous lui devons de nombreux projets, comme la statue de Solitude, le Jardin Toussaint-Louverture ou encore la statue de Paulette Nardal, rue de la chapelle. Le racisme, l'esclavage, le colonialisme, ces mots n'étaient pas tabous. Ils devaient être regardés en face. Il les a combattus avec une force et une gentillesse désarmantes. C'était cela la méthode Jacques Martial.

Jacques a rejoint la sombre et funeste place, celle prise dans nos cœurs par les amis emportés trop tôt par la maladie. Nous ne les oubliions pas. Nous ne t'oublions pas, cher Jacques. Qui désormais, va m'appeler « Ma belle amie » ? Jacques avait choisi la gentillesse.

Je vous prie de bien vouloir vous lever et de procéder à une minute de silence en hommage à Jacques Martial.

Il est procédé à une minute de silence en hommage à Jacques Martial.

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Je vous remercie. Vous êtes plusieurs à vouloir témoigner et bien évidemment, je vous laisse librement la parole."

Monsieur Pierrick Paris, adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

"Merci Madame la Maire et merci pour vous mots si justes et si émouvants sur notre ami Jacques Martial.

Mes chers collègues, aucun colosse n'est invulnérable. La disparition de Jacques Martial est venue nous rappeler cruellement cette évidence le 13 août dernier. Car évidemment, ce qui frappait lorsqu'on rencontrait Jacques, c'était d'abord ce physique de géant. Je revois cette carcasse se déployer de son vélo, arriver vers moi en enlevant son casque avec le grand sourire que vous avez si justement évoqué, Madame la Maire, en disant inévitablement la même phrase « C'est la course, aujourd'hui. Je suis pas trop en retard ? »

Il fallait surtout le voir seul, Jacques Martial, sur scène en représentation du « Cahier d'un retour au pays natal » de son cher Aimé Césaire. C'était impressionnant, il donnait à chaque fois tout. Si vous me permettez cette familiarité, on sentait qu'il y mettait à chaque fois toutes ses tripes. Quand la puissance d'un texte rencontre la puissance d'une interprétation, le moment vécu est un moment rare.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 SEPTEMBRE 2025– 19H

Car la haute stature de Jacques n'était pas uniquement physique : elle était d'abord artistique, intellectuelle et morale. Artistique, je l'évoquais, le choc qu'il reçu il y a tout juste 2 ans au Théâtre de l'Épée de Bois en voyant « Cahier d'un retour au pays natal ». Je ne reviendrai pas ici longuement sur la carrière d'acteur de Jacques, qui a été plusieurs fois évoquée depuis sa disparition entre Navarro, James Bond et l'incarnation française des voix des acteurs américains.

Intellectuelle et morale parce que Jacques a été toute sa vie un homme d'engagement, un combattant. Un engagement d'abord mis au service des deux causes qui lui tenaient le plus à cœur : la justice et la culture. La justice, l'égalité par la culture. Car Jacques faisait aussi de la politique au sens noble de ce mot, c'est-à-dire au service de la cité, en servant le bien commun et l'intérêt général, concrètement. Ce fut notamment la présidence de l'établissement public de La Villette de 2006 à 2015, puis à partir de 2015 du Mémorial ACTe, le Centre caribéen d'expression et de mémoire de la traite de l'esclavage. Car faire progresser l'égalité, faire reculer le racisme, lutter contre tous les préjugés, passer aussi par le travail de mémoire, par l'approfondissement des débats historiques et avec Jacques, c'était toujours loin des simplifications et des débats simplistes du moment.

Puis, il devint notre collègue, adjoint aux outremers d'Anne Hidalgo. Vous l'avez dit, Madame la Maire, il fourmillait d'idées, de projets, vous les avez évoqués nombreux. Son œil s'éclairait quand il les évoquait, son enthousiasme était communicatif.

Par exemple, après la réouverture de Notre-Dame, il m'avait décrit avec passion un projet autour des cultures caribéennes en me disant à la fin « Mais surtout, n'en parle pas. C'est confidentiel. Les arbitrages ne sont pas rendus, je ne sais pas si cela pourra se faire. »

Cher Jacques, la camarade a malheureusement raccourci le délai de prescription de cette promesse de silence, mais je te promets de ne pas oublier cette initiative et peut-être de la faire encore partager à d'autres dans les temps à venir.

Plus personnellement, Jacques avait une qualité qui m'avait souvent bluffé, et parfois un peu inquiété : il était en effet un admirable et redoutable observateur de la nature humaine. Il aurait fait un magnifique successeur à La Bruyère pour écrire un nouveau volume des caractères. Car Jacques s'intéressait aux autres, sûrement en partie par déformation professionnelle. Son œil aiguisé percevait chez les autres des qualités et des défauts souvent cachés, mais toujours pertinemment. Je me disais « Il a raison. Cela m'avait échappé chez telle ou telle personne. » Et cela m'inquiétait un peu, car je me disais en souriant intérieurement « Parfois, est-il en train de faire le même exercice sur moi ? Qu'est-ce qu'il pense de moi, au fond, avec son œil aiguisé ? Qu'est-ce qu'il perçoit chez l'autre ? »

Très cher Jacques, dans tout cela, j'ai quand même un reproche à te faire, car tu m'as vexé. En nous quittant si tôt, tu me laisses un regret : celui de ne pas avoir pu te rendre à temps l'invitation à dîner d'il y a quelques mois et de ne pas avoir pu constater ensemble si ma cuisine pouvait dignement rivaliser avec tes délicieuses cuisses de poulet au barbecue.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 SEPTEMBRE 2025– 19H

Jacques, tu laisses un grand vide parmi nous. À tes proches, à ta famille et en particulier à Tim ton mari, je veux dire combien nous partageons leur douleur et leur peine."

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Jeanne ? "

Madame Jeanne Dallot, adjointe à la Maire du 12e arrondissement, Conseillère **d'arrondissement** :

"Combien de fois, lors de ce Conseil d'arrondissement, quand Jacques ne pouvait être présent, j'ai dit « pouvoir, pouvoir, pouvoir. » J'aurais tant aimé ce soir avoir le pouvoir qu'il soit encore parmi nous. "

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Sébastien ? "

Monsieur Sébastien Marque, Conseiller **d'arrondissement, délégué auprès de la** Mairie du 12^e arrondissement :

"Le groupe communiste partage la douleur de la perte d'un collègue et d'un ami. Nous renouvelons également ici toutes nos condoléances à ses proches et à sa famille.

Nous garderons de Jacques le souvenir d'un sourire chaleureux, d'une écoute attentive et d'une bienveillance naturelle. Nous saluons aussi les combats portés et nourris par une culture immense, combats pour la mémoire anti-esclavagiste, anticolonialiste et pour la paix. Et même si quelques divergences de formes subsistaient entre notre vision et la sienne, c'est aussi ce qui nous réunissait. Le débat et la discussion sont la force de notre vie démocratique, celles que nous avons pu avoir avec Jacques en sont un très bel exemple. "

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Fadila ? "

Madame Fadila Taïeb, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère **d'arrondissement** :

"Merci. Je voudrais juste témoigner avec quelques mots pour ce grand colosse, comme tu disais, cher Pierrick. Moi aussi, j'ai pu profiter de cette soirée et moi non plus, je n'ai pas pu rendre à Jacques ces moments d'échanges et ces moments autour d'un repas. Mais je voulais rappeler aussi quel grand homme de culture il a été. Ce n'est pas simplement une carrière de télévision, c'est une carrière de théâtre, d'auteur, d'écrivain, de créateur. Il laissera aussi tout cela derrière lui. Jacques était un grand et il le reste. Il est immense dans nos cœurs. "

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 SEPTEMBRE 2025– 19H

"Madame Montandon ? "



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 SEPTEMBRE 2025– 19H

Madame Valérie Montandon, Conseillère de Paris :

"Merci Madame la Maire. Juste pour vous dire que, bien sûr, notre groupe se joint à tous les hommages qui ont été faits à Jacques. C'était un homme avec qui l'on pouvait parler, je crois que vous l'avez tous dit, engagé pour la culture, pour les minorités, mais en plus très ouvert au dialogue. Il n'était pas du tout sectaire, c'était toujours un plaisir d'échanger avec lui sur le fond, sur des sujets aussi bien du 12^e arrondissement que de Paris. Il avait cette vision d'une ville vraiment inclusive, ouverte.

Il est vrai que sur scène, j'avais eu la chance de voir une représentation qu'il avait faite suite à une cérémonie de commémoration de la fin de l'esclavage. C'était une représentation à l'Hôtel de Ville et il m'avait scotchée. Il avait fait une représentation magique et vraiment, c'était un excellent acteur. Au-delà de toutes les représentations qu'il a pu faire à la télé, il est vrai que sur scène, il était solaire.

Il nous manquera aussi bien à titre humain que politique. Merci beaucoup. "

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Monsieur Jean-Luc Romero-Michel ?"

M. Jean-Luc Romero-Michel, Conseiller **d'arrondissement, délégué auprès de la** Maire du 12^e arrondissement :

"Tout vient d'être dit. Je voulais juste redire ce vide évidemment que l'on vit toutes et tous, et surtout la pensée au couple qu'il formait avec Tim. Désolé Tim, je suis passé devant toi tout à l'heure sans t'avoir vu, j'en suis vraiment désolé. J'étais un peu ailleurs. Je crois que ce couple que vous formiez était absolument exceptionnel. J'imagine le vide que tu vis actuellement, après cette vie de passion, cette vie de culture et cet amour immense. Mais je sais aussi qu'il est toujours en toi, qu'il sera toujours en toi et que cette force, tu la sentiras de plus en plus avec ce temps. C'était ce mot que je voulais juste avoir pour toi, parce que ce vide, je sais qu'il est abyssal et en même temps, il sera toujours en toi. "

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci pour l'ensemble de vos témoignages, pour cet hommage. Madame Marcin, pardon ? Je ne vous avais pas vue."

Mme Françoise Marcin, Conseillère **d'arrondissement** :

"Je voudrais rendre un hommage à Jacques Martial et particulièrement rappeler qu'il était quand même l'un des phares de la culture antillaise. C'est un homme que j'ai connu de par ses représentations, la portée de sa voix, la puissance de sa voix pour pouvoir déclamer les textes d'Aimé Césaire était très écoute aux Antilles, en Martinique et en Guadeloupe. Je voudrais rappeler cela. C'était véritablement pour nous une réussite, en tant qu'Antillais, de constater que ce monsieur parvenait à rendre accessible cette culture antillaise qui fait partie de la culture



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 SEPTEMBRE 2025– 19H

française, qui est une diversité très riche de la culture française. Je voudrais rendre cet hommage tout particulier au nom de tous les Antillais de Paris, de l'Île-de-France et de la France. Merci. "

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci, Madame Marcin. Merci d'ailleurs pour l'ensemble de vos mots pour cet hommage. Tim, je te les offre et te remercie. "

Coupure micro (00.21.36 – 00.25.22)

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Je crois que c'est la première fois que je quitte mon siège pendant un Conseil d'arrondissement. Je remercie vraiment tout le monde pour vos mots, pour cet hommage. Je vais sans plus attendre demander à notre collègue Anouchka Comushian de bien vouloir procéder, comme de coutume, à l'appel des membres du Conseil d'arrondissement du 12^e. "

Anouchka Comushian procède à l'appel des présents.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 SEPTEMBRE 2025– 19H

Délibération n°122025-021: Approbation du Procès-Verbal de la séance du mardi 17 juin 2025.

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

"Je mets aux voix le procès-verbal de la séance du mardi 17 juin 2025. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Il est donc adopté. Je vous en remercie."

Personnes présentes à la séance du mardi 17 juin 2025 et présentes ou ayant donné pouvoir à la séance du mardi 23 septembre 2025.

M. Belghith, M. Bouigue, Mme Charnoz, Mme Comushian, Mme Dallot, M. Delmestre, Mme Derenemesnil (pouvoir donné à Mme Havet), Mme Havet, Mme Kopoka (pouvoir donné à Mme Dallot), Mme Marcin, M. Margain (pouvoir donné à Mme Marcin), M. Marque, Mme Montandon, M. Paris, Mme Pierre-Marie, Mme Rocca, M. Romero-Michel, M. Rouveau, M. Seingier, Mme Slama, Mme Taïeb, M. Teisseire.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

| | |
|---|-------------|
| Nombre de Conseillers présents : 19 | |
| Nombre de votants : 23 dont 3 pouvoirs | |
| Pour : 23 | Contre : 00 |
| Abstentions : 00 | NPPV : 00 |
| L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée. | |

(DELIB 12-2025-158)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 SEPTEMBRE 2025– 19H

Délibération n°122025-023: Adoption de la procédure d'urgence.

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

"Je dois mettre aux voix la procédure d'urgence. Monsieur Seingier ? "

M. Matthieu Seingier, Conseiller **d'arrondissement** :

"Je ne vais pas vous surprendre. J'ai relu, pour une autre raison, le PV d'il y a un an. Vous expliquiez que c'était la première fois qu'il y avait cette procédure d'urgence, que c'était exceptionnel, etc. Or, je constate que cela s'est malheureusement renouvelé pendant tous les conseils depuis un an. Je maintiens le fait que je trouve dommage d'avoir des urgences sur des questions, notamment une question très importante sur les stationnements de Bercy. Il y a des choses qu'on n'a pas pu examiner totalement, je le regrette. Je voterai contre cette procédure d'urgence. "

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci, Monsieur Seingier. Madame Montandon ? "

Madame Valérie Montandon, Conseillère de Paris :

"Je m'inscris dans les propos de Monsieur Seingier. Il est vrai que beaucoup de délibérations tout de même structurantes, comme celle du parc de stationnement qui demande tout de même une analyse profonde, sont arrivées trop tardivement. D'ailleurs, on s'abstiendra notamment pour ces raisons, car on n'a pas pu tout balayer. Ceci est regrettable. On peut comprendre qu'il y ait une fois une délibération qui soit restée un peu dans les rouages, mais cela fait tout de même beaucoup. "

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Je mets cette procédure d'urgence aux voix. Qui vote pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui vote contre ? Elle est adoptée. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

| | |
|---|-------------|
| Nombre de Conseillers présents : 23 | |
| Nombre de votants : 26 dont : 5 pouvoirs | |
| Pour : 25 | Contre : 01 |
| Abstentions : 04 | NPPV : 00 |
| L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. | |



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 SEPTEMBRE 2025– 19H

La délibération est adoptée.

(DELIB 12-2025-159)

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Avant de procéder à l'examen des délibérations du jour, je vous propose de souhaiter la bienvenue, comme vous l'avez entendu lors de l'appel, à un nouvel élu du Conseil d'arrondissement du 12^e: Damien Piquemal. Damien, c'est un plaisir de t'accueillir dans cette aventure municipale. Tu l'as compris, servir le 12^e arrondissement est un honneur pour nous toutes et tous. Cela représente beaucoup. Je sais que tu nous apporteras tes idées, ton engagement, ton regard neuf. Damien, je te souhaite une belle réussite au sein de notre projet collectif.

Je voudrais également saluer Richard Bouigue, mon Premier Adjoint, qui siègera dès la prochaine séance au Conseil de Paris. Je sais pouvoir compter sur ton expérience et ton soutien dans la défense des projets du 12^e arrondissement au sein du Conseil de Paris. Cher Richard, je t'attends, nous t'attendons dès le mardi 7 octobre pour continuer ensemble la transformation de la Ville de Paris. Je sais que tu sauras t'investir autant dans tes fonctions de Conseiller de Paris que tu le fais en tant que Premier Adjoint du 12^e arrondissement. "



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 SEPTEMBRE 2025– 19H

Communication sur la rentrée scolaire.

Madame Isabelle Rocca, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Passons à la communication de rentrée. C'est un marronnier. Madame Rocca, je vous cède la parole. "

Madame Isabelle Rocca, adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

"Merci, Madame la Maire. Effectivement, « marronnier », vous avez raison d'utiliser ce terme. Comme tous les ans, cette communication sur la rentrée scolaire a vocation à partager avec les membres de cette assemblée les éléments structurants qui dessinent le paysage du service public d'éducation dans nos écoles et collèges du 12^e. C'est ce que je vais essayer de faire cette année avec une petite nuance, et vous le remarquerez très rapidement, parce que cette communication s'inscrit dans une période de réserve électorale. Elle adoptera donc les usages en vigueur dans de telles circonstances.

Vous l'avez reçue et je n'ai nul doute que vous en aurez pris connaissance, donc je vais être très rapide ce soir. Plusieurs chapitres notamment, mais avant cela, permettre en introduction de remercier toutes celles et ceux qui travaillent au quotidien main dans la main dans nos établissements scolaires parce qu'école par école, collège par collège, mais aussi même si ce n'est pas notre compétence, lycée par lycée, ils travaillent avec une vision partagée de l'intérêt général éducatif. C'est indispensable tout autant que précieux.

Sur la question des effectifs, qui ouvre chaque année cette commission de rentrée, vous confirmer cette année une relative stabilité des effectifs dans le premier degré, avec 6 916 élèves inscrits dans nos écoles publiques, soit à peine 43 de moins qu'à la rentrée 2024, soit une baisse de 0,6 % rapportée à la moyenne parisienne qui est à ce stade de 2,2 %.

Vous retrouverez dans cette communication le détail des effectifs en maternelle et en élémentaire, avec une petite hausse en maternelle et une légère baisse en élémentaire. Ces chiffres, comme vous le savez, seront consolidés à l'automne dans le cadre de ce que l'on appelle dans un jargon un peu technocratique l'enquête lourde académique, qui sera présentée lors du conseil départemental de l'Éducation nationale de rentrée.

Pour les collèges publics du 12^e, les chiffres des inscriptions à la rentrée font apparaître une légère baisse des effectifs : 3 027 élèves contre 3 095. Il s'agit cependant d'une baisse relative d'un peu moins de 70 élèves. De même, ces effectifs seront consolidés dans le cadre du CDEN.

Vous rappeler aussi qu'à la rentrée scolaire, nous avons dans le 12^e été impactés par 8 fermetures de classes et par 2 ouvertures de classes. Vous retrouverez la liste dans la communication de rentrée. Ces chiffres sont effectivement à mettre en regard de ceux de la rentrée 2025 pour toute



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 SEPTEMBRE 2025– 19H

l'académie de Paris, académie qui a décidé, je vous le rappelle, 177 fermetures de classes pour 29 ouvertures, soit un solde de 148 fermetures de classes.

À ce stade – et ce sont les dernières informations qui datent des derniers jours - , la Mairie du 12^e reste extrêmement vigilante parce que dans plusieurs écoles, nous sommes alertés par les directions d'écoles sur le fait que des effectifs max ont été atteints et que les nouveaux élèves qui arrivent courant du mois de septembre ne peuvent plus, sur certains niveaux, être accueillis, ce qui nous constraint en tant que Mairies du 12^e à faire des dérogations administratives pour les accueillir en dehors de leur secteur scolaire.

Autre point qu'il est important de partager avec les membres de cette assemblée et qui concerne le maintien du système des décharges de direction dont nous avons déjà parlé en ce lieu, ce qui avait donné lieu l'année dernière à de nombreuses inquiétudes et mobilisations de la part de la communauté éducative, enseignants, personnels de direction, mais aussi parents. Les discussions entre la Ville et le ministère avancent de façon rassurante, si l'on peut dire, à la fois sur le volet juridique et sur le volet financier, avec l'espoir qu'une nouvelle convention puisse être signée rapidement en vue de stabiliser tout cela pour la rentrée 2026.

Un autre chapitre qui est important et présent chaque année concerne les travaux. Pendant l'été 2025, ce sont plus de 30 opérations pour transformer et rénover nos écoles et collèges qui ont eu lieu, pour près de 5 millions d'euros. Vous en retrouverez la liste quasiment exhaustive sur la communication en version papier, avec 25 opérations qui ont eu lieu dans les écoles et 5 opérations dans les collèges de l'arrondissement. 3 nouvelles cours oasis ont été aménagées dans les écoles maternelles D'Artagnan, Jean Bouton et au sein du groupe scolaire Daumesnil, 19 cours oasis désormais pour le 12^e arrondissement, 18 dans les écoles et 1 en crèche parmi les 206 qui ont été créées et dont nous disposons désormais au niveau parisien.

Un point d'information également : les prochaines cours oasis pour lesquelles la concertation a commencé au printemps dernier seront les cours oasis Guerty Archimède, avec une attention toute particulière parce que vous le savez, et nous en sommes très fiers, vous parliez tout à l'heure de l'inclusion dans cet arrondissement en parlant aussi des combats de Jacques : cette inclusion se fait par le CLAP Guerty. Ce sera un projet particulièrement emblématique en la matière. Les autres projets concerneront les écoles Léonie Wanner et Robert-Jean Longuet.

Autre nouveauté de la rentrée sur les travaux : c'est la livraison et la fin des travaux de la phase 2 au collège Paul Valéry, qui ont été terminés dans le temps imparti, ce qui a permis aux collégiens et au personnel du collège de faire leur rentrée dans les meilleures conditions avec de nouveaux locaux pour 4 000m² entièrement rénovés. S'engage donc la phase 3, qui se terminera au printemps 2026, avec les abords et notamment la cour. Ce qui permettra – les visites de rentrée l'ont montré – aux enseignants de mener à bien leurs projets les plus innovants dans les meilleures conditions.

Autre chapitre sur lequel nous revenons dans chaque communication de rentrée, qui concerne la restauration scolaire. Il y a un livret détaillé auquel tout le monde peut avoir accès, élus, familles et communauté éducative présents sur le site de la Caisse des écoles. Pour cette communication de rentrée, il s'agit de vous informer du déploiement progressif de l'alternative végétarienne



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 SEPTEMBRE 2025– 19H

quotidienne, qui correspond à la poursuite dans le 12^e de la mise en œuvre du plan alimentation durable 2022-2027 de la Ville de Paris. À l'issue de ce déploiement qui sera arrivé à son terme dans le courant de l'année 2026, la Caisse des écoles atteindra les 60 % de repas végétariens, conformément aux engagements de la Ville dans son plan Climat Air Énergie 2024-2030. À l'évidence, le déploiement qui a commencé au printemps dernier sur le groupe scolaire Baudelaire est accompagné dans chaque établissement par des formations, des actions éducatives auprès des enfants et des adultes.

Concernant la part de l'alimentation bio, nous en sommes à environ 90 % d'alimentation bio et durable.

Concernant la subvention 2025 versée par la Ville à la Caisse des écoles, il est important de vous livrer ce chiffre de 7 830 000 euros et de vous indiquer qu'il s'agit d'une augmentation de plus de 7 % par rapport à l'année 2024.

Vous retrouverez dans la communication de rentrée d'autres éléments sur la grille tarifaire que vous connaissez, qui reste inchangée depuis 10 ans. C'est important, nous le partageons chaque année : il y a des éléments sur les profils des familles et les profils tarifaires de nos familles du 12^e.

Concernant les familles du 12^e, vous dire qu'un quatrième forum de la parentalité sera organisé. La petite nuance et l'information plus récente, c'est qu'il n'aura pas lieu en février tel qu'annoncé dans la communication dont vous disposez, mais plutôt en mai, pour des raisons logistiques et de disponibilité de l'Espace Reuilly sur lequel nous souhaitons maintenir ce forum pour accueillir au mieux les familles et les participants. Ce forum sera consacré cette fois-ci à la petite enfance et aux différents enjeux relatifs aux 1 000 premiers jours d'un enfant. Vous retrouverez dans cette communication les mesures relatives aux familles. Vous dire tout de même que par rapport à l'interface Paris Famille, cet été, 80 % des familles ont eu recours à cette interface numérique, ce qui est un recours plus important que pour les activités périscolaires l'an dernier. Pour faciliter les démarches des parents parisiens en cette rentrée, de nouvelles actions ont été mises en place pour leur permettre une prise en main simplifiée et plus importante.

Vous dire aussi, et nous en avons souvent parlé dans cette assemblée, que nous avons encore beaucoup de familles et beaucoup de signalements qui nous remontent pour des familles en errance ou à la rue avec des enfants scolarisés dans nos établissements du 12^e. Nous avons déjà eu 2 alertes qui nous sont remontées depuis le 1^{er} septembre. 2 alertes en quelques semaines, c'est encore beaucoup trop. La Ville de Paris a mis en place en cette rentrée un nouveau protocole encore renforcé à destination des directions d'écoles pour permettre de faire intervenir au plus vite tous les services, et notamment ceux de la ville, ainsi que les structures associatives mobilisées conjointement pour accompagner ces familles, les mettre à l'abri et répondre à tous leurs besoins sur tous les segments, et notamment aussi ceux de la santé.

Concernant ce sujet de l'hébergement d'urgence, le centre d'hébergement d'urgence Théophile Gautier situé dans les anciens locaux du lycée Théophile Gautier a ouvert ses portes cet été. Son inauguration totale est prévue en janvier 2026. Je vous confirme qu'il accueillera 80 personnes, ce que nous avions déjà présenté ici, dont des femmes seules et des familles en besoin de soutien.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 SEPTEMBRE 2025– 19H

Autre chapitre que je vais présenter ici brièvement : ce sont deux nouveautés qui concernent la rentrée. La question du périscolaire avec l'ouverture du premier centre Ressource Nature Parisien dans le 12^e, qui a ouvert cet été, accueillant nos jeunes pendant les centres de loisirs et qui continuera à déployer toute son offre durant l'année scolaire 2025-2026 avec des partenariats sur des structures du 12^e, la Maison de l'animal, la Ferme de Paris, l'École Dubreuil et le Parc floral de Paris. Deuxième nouveauté concernant l'apprendre dehors et j'allais dire l'apprendre en scène, tel que mentionné dans cette communication de rentrée : un nouvel équipement flottant, le Fluctuat est désormais amarré depuis cet été au port de l'Arsenal, avec un premier fonctionnement estival qui a permis à plus de 1 000 enfants des centres de loisirs parisiens de profiter de ces activités à quai ou sur l'eau. Il continuera dès la rentrée à accueillir sur le temps périscolaire, extra-scolaire et deviendra un outil pour les équipes enseignants de tout Paris, et spécifiquement pour ceux du 12^e, un projet qui a vocation à servir d'outil pour le développement de projets pédagogiques liés à la scène, qu'il s'agisse de projets à dimension développement durable, scientifique, culturel ou patrimonial. Là aussi, les nombreuses activités qui seront proposées avec le Musée Carnavalet notamment et l'Académie du climat seront précieuses pour les enfants parisiens et les élèves du 12^e.

Concernant l'espace public en lien avec les problématiques d'éducation et de rentrée, vous dire que de nouvelles rues aux enfants ont vu le jour dans le quartier Vallée de Fécamp, avec la rue de Gravelle, la rue des Jardiniers. Vous retrouverez dans cette communication de rentrée les informations précises sur les changements que cela opère dans l'espace public. Vous connaissez les raisons qui font que nous avons désormais 14 rues aux enfants dans le 12^e et plus de 300 au niveau parisien. Je ne m'appesantis pas. Sur la rue Armand Rousseau, qui avait vu le jour dans sa phase de préfiguration il y a quelque temps, le marquage pour le savoir-rouler, un marquage important. L'un des premiers marquages au niveau parisien aura lieu avant la fin de l'année 2025.

Dernière information, pour vous y inviter évidemment collectivement : la deuxième édition de la Fête des rues aux enfants aura lieu ce samedi 27 septembre avec une programmation sur La Brèche, la rue Guillaumot, la rue Baudelaire et l'avenue Lamoricière.

Je vous remercie. »

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Madame Rocca. J'ai une demande d'inscription de Monsieur Seingier et de Madame Montandon. »

M. Matthieu Seingier, Conseiller **d'arrondissement** :

"Merci, Madame la Maire, merci mes chers collègues. Effectivement, en lisant la version papier, j'avais noté que votre communication était un peu moins laudative pour la Ville de Paris, mais vous m'expliquez que c'est lié à la réserve électorale. Cependant, cette communication sonne quand même comme une forme de bilan.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 SEPTEMBRE 2025– 19H

Votre communication mentionne que les effectifs du 12^e baissent, certes moins que dans le reste de Paris, mais vous ne donnez pas d'explications à cette baisse. Nous le regrettons. Cela nous permettrait de comprendre et d'agir réellement sur le plan politique. Est-ce que cette baisse est liée à la démographie, à des départs de familles de Paris, ou aux choix de parents qui, finalement, préfèrent scolariser dans le privé ? Selon Le Parisien du 1^{er} septembre 2025, qui a consacré un dossier à cette question, 36,5 % des élèves sont scolarisés dans des établissements privés. Il était ajouté dans ce dossier que pour 74 % des parents qui inscrivent leurs enfants dans le privé, la motivation n'était pas l'orientation religieuse ou de valeur éducative, comme ce fut le cas il y a 40 ans, mais qu'elles estimaient que l'école privée assurait les meilleures garanties de réussite. Je ne pense pas que ce constat soit vrai, en tout cas partout à Paris, mais il faut rester vigilants. Pour cela, nous avons besoin de connaître les vraies raisons de cette baisse.

Sur le périscolaire, vous mettez en avant deux nouveautés : le centre de ressources et le Fluctuat, c'est très bien. Vous pourriez même ajouter quelque chose que je ne connaissais pas ou mal : les centres de loisirs bilingues. Ceci est très bien, mais je maintiens que selon moi, le Paris scolaire reste un parent pauvre des écoles parisiennes alors qu'il s'agit d'une compétence municipale. L'année dernière, vous aviez terminé vos propos par « Continuons dans la coéducation pacifiée. » C'était très beau, et j'ai retrouvé cette notion dans le Nouvel Observateur du mois de septembre également, où l'on nous expliquait que la coéducation était créée depuis 2013 avec la loi pour la refondation de l'école, loi de gauche, qui érigait un principe clé, à savoir associer les parents à la scolarité de leur enfant, favoriser le dialogue et créer des espaces d'échanges au sein des établissements, y compris pour le périscolaire. Or là encore, dans ce dossier, je ne vois rien sur cette question. Dans le dossier du Nouvel Observateur, il y avait aussi un rapport de 2024 de la médiatrice de l'Éducation nationale qui déplorait qu'entre parents et enseignants, les rapports se tendaient et que les conflits s'envenimaient, et que la coéducation restait souvent lettre morte. Je suis donc surpris qu'il n'y ait rien non plus dans le rapport. Vous allez me dire que c'est le rôle des associations de parents d'élèves, notamment une célèbre qui est quasiment un parti unique dans certaines parties du 12^e. Mais quand on regarde les participations à ces élections, je pense qu'il y a tout de même une question à se poser sur cette coéducation qui ne doit pas se décréter, mais se construire par l'écoute et le respect mutuel en plaçant l'intérêt de l'enfant au centre de la coéducation.

Vous avez dit que les tarifs n'avaient pas évolué. Effectivement, sur l'école. Par contre, sur les maternelles, je pense que le tarif horaire avec les changements des contrats par heure a évolué à la hausse. Vous pourrez me le préciser.

La communication reste utile, mais je regrette qu'elle ne permette pas d'avoir toutes les données pour nous permettre d'améliorer l'éducation à Paris. Merci. "

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci Monsieur Seingier. Madame Montandon ? "

Madame Valérie Montandon, Conseillère de Paris :



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 SEPTEMBRE 2025– 19H

"Madame la Maire, mes chers collègues, je voudrais d'abord remercier toutes celles et ceux qui au quotidien, assurent le meilleur accueil possible pour les enfants, malgré pourtant un contexte difficile, marqué par la baisse des moyens, la lourdeur administrative et des injonctions parfois contradictoires. Leur engagement constant mérite toute notre reconnaissance.

La communication qui nous est présentée aujourd'hui, même si j'entends, Madame Rocca, vos contraintes, dresse tout de même un tableau lisse, presque satisfait de la situation scolaire dans notre arrondissement et à Paris. Mais la réalité vécue est toute autre. Chaque année, 12 000 Parisiens quittent la capitale et parmi eux, de nombreuses familles. À cette rentrée encore en 2025, à Paris, c'est une baisse de 4 000 élèves en 1 an. Depuis 2014, ce sont 39 000 élèves du premier degré qui ont manqué à l'appel. Le 12^e n'est pas épargné, avec un solde net de fermetures qui est de 6 classes.

À cette crise démographique s'ajoute un climat de défiance dans le secteur du périscolaire. Après les révélations concernant un animateur ayant exercé pendant plus de 10 ans dans le 12^e arrondissement cet été, notamment à l'école Reuilly, de nouveaux faits graves viennent d'être révélés ce vendredi dans la même école. Cette année, il y a aussi une situation très grave dans le 11^e arrondissement. La Ville ne peut plus se contenter de paroles rassurantes : elle doit protéger les enfants sans attendre, sans minimiser et agir sans tergiverser. À ce sujet, dès les premières révélations au mois de juillet, j'ai demandé à la Maire de Paris de saisir l'inspection générale de la Ville justement en vue de l'ouverture de l'enquête administrative sur les violences sexistes et sexuelles dans le domaine périscolaire. À ce jour, je n'ai eu aucune réponse de la Maire de Paris et je le regrette.

Concernant les décharges de direction, faut-il rappeler que la situation de blocage l'an dernier provient directement de l'arrêt des financements par la Ville de Paris ? Là encore, la communication se veut rassurante, mais elle occulte des responsabilités bien réelles. Quant aux travaux, certes des opérations ont été réalisées, heureusement. Mais faut-il rappeler que les investissements scolaires de la Ville ont été divisés par deux depuis 2014 ? Souvent, ce sont les parents, par le biais du budget participatif, qui ont obtenu la rénovation d'un réfectoire ou d'un préau. Ce budget participatif, au fil des ans, est devenu un supplétif depuis plusieurs années de la baisse des investissements municipaux. Et surtout, il faut rappeler que 2/3 des établissements scolaires parisiens restent inaccessibles aux enfants en situation de handicap. Comment parler de réussite quand l'exclusion perdure ainsi ?

Paris comptait 15 000 jeunes en situation de handicap en 2023, tandis que seuls 4 200 sont inscrits dans nos écoles publiques. Il est essentiel que les enfants justement en situation de handicap aient accès à l'école de la République. Les établissements spécialisés doivent être soutenus davantage, à l'instar des crèches et aussi des centres de loisirs qui accueillent des enfants en situation de handicap.

Enfin, comment ne pas évoquer les grèves à répétition qui désorganisent écoles et crèches ? Le 18 septembre dernier, encore des milliers de familles n'ont eu aucune solution de garde. Avec notre groupe Changer Paris, nous demandons la mise en place d'un véritable service minimum d'accueil. C'est une exigence de justice sociale, ce sont toujours les familles et surtout les plus modestes qui en pâtissent.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 SEPTEMBRE 2025– 19H

Madame la Maire, Madame l'adjointe aux affaires scolaires, mes chers collègues, nous ne pouvons pas nous satisfaire d'une rentrée où il y a moins d'élèves, moins de classes, moins d'investissements, mais davantage de fermetures, de grèves et de crises dans le périscolaire. Si les familles ne retrouvent dans l'école publique parisienne la qualité qu'elles sont en droit d'attendre, l'hémorragie s'accélérera vers la banlieue ou l'école privée. Pendant que les villes voisines ouvriront des classes et que les listes d'attente des établissements privés se rallongeront, Paris se résignera à fermer les siennes. Je vous remercie. "

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci, Madame Montandon. Avant de passer la parole à Madame Comushian qui vient de la demander, vous évoquez l'affaire relative à l'animateur décédé qui a exercé au sein de l'école élémentaire 57B rue de Reuilly et qui collectait effectivement dans son ordinateur des photos et vidéos d'adultes et d'enfants prises à leur insu, vous évoquez également la suspicion de comportement inapproprié d'un animateur sur un enfant au sein de l'école préélémentaire 59 rue Reuilly. Il s'agit de deux affaires distinctes. Je ne parle pas de celle du 11^e, on est en Conseil d'arrondissement du 12^e.

Ce sont deux situations inquiétantes qui doivent être traitées avec le plus grand sérieux et la plus grande gravité. Je suis ces deux situations de très près et ai été présente aux trois réunions d'information proposées aux parents des écoles pour leur témoigner mon soutien et ma détermination à faire la lumière sur ces histoires dans une démarche de transparence, d'accompagnement et de protection des familles. Une enquête judiciaire est en cours pour le cas de l'animateur décédé et qui exerçait au sein des écoles 57B Reuilly. Des enquêtes administratives ont été diligentées pour les deux situations.

Ce type de situation mène toujours la Ville à réinterroger ses modes de fonctionnement. C'est tout le sens des enquêtes administratives qui permettent à la fois d'établir la matérialité des faits, mais aussi de comprendre les éventuelles défaillances des procédures et de les corriger.

Dans les trois écoles Reuilly, une cellule psychologique a été ouverte et plusieurs interventions d'associations spécialisées dans le recueil de la parole de l'enfant ou dans la prévention et la protection de l'enfance sont programmées en complément de ces démarches. Ce sont des affaires trop graves pour faire l'objet d'une instrumentalisation politique. Je vous remercie de bien vouloir laisser les enquêtes suivre leur cours loin des polémiques et surtout de laisser la justice, puisque pour l'instant ce sont des suspicions. Nous sommes dans l'incapacité de savoir s'il y a un lien établi avec les écoles du 12^e. Je vous remercie.

Madame Comushian, c'est à vous. "

Mme Anouchka Comushian, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère **d'arrondissement** :

"Merci, Madame la Maire. En cette rentrée scolaire 2025, on peut à nouveau constater l'aggravation de la crise profonde dans laquelle l'école publique est plongée. Déjà depuis la dernière réforme du



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 SEPTEMBRE 2025– 19H

choc des savoirs, l'inspection générale de l'Éducation nationale a établi un bilan désastreux des groupes de niveaux et de besoins, montrant qu'ils accroissaient les inégalités entre élèves, sans bénéfice pour les élèves les plus fragiles. Pourtant, toujours envers et contre toutes et tous, le ministère a maintenu ces regroupements de niveaux en 6^e et en 5^e, toujours sans aucun moyen supplémentaire, au détriment des heures d'enseignement telles que certaines options.

Par ailleurs, la réalité dans nos écoles publiques, ce sont de nombreuses classes surchargées, comme l'a souligné Madame Rocca, des postes non pourvus, un établissement sur deux qui manque au moins d'un enseignant ou d'une enseignante depuis septembre, des budgets culturels réduits comme peau de chagrin avec les coups portés au Pass Culture et des personnels qui sont à la fois découragés et peu soutenus par leur direction.

À Paris, dans le 12^e comme ailleurs, comme vous l'avez également rappelé, Madame Rocca, au sein de la majorité, nous défendons l'école publique chaque année. Nous soutenons les mobilisations locales des personnels éducatifs et des parents d'élèves. Cette année encore, malheureusement, nous allons devoir à nouveau nous mobiliser. En tout cas, nous restons vigilants, car malgré la démission de François Bayrou, le spectre de son projet de budget plane encore et c'est une nouvelle vague d'austérité qui nous attend. Dès cette année sont potentiellement annoncés 370 postes et 5 000 classes supprimés en France, avec toujours le même argument fallacieux et court-termiste qui est la baisse démographique. Sans compter les 3 000 postes d'enseignants et enseignantes fonctionnaires qui seraient supprimés d'ici 2027. Ces suppressions de postes, c'est un peu l'arbre qui cache la forêt puisque le problème de fond est que plus personne ne veut être enseignant, psychologue, assistant social, infirmière dans l'Éducation nationale. Ces métiers ne sont plus attractifs et les concours ne cessent de se vider.

Or, qui profite de cette casse du service public de l'éducation ? Vous l'avez un peu dit, Monsieur Seingier : c'est l'enseignement privé qui gagne sans cesse du terrain et profite massivement de notre argent public, risquant bientôt d'être majoritaire à Paris, en tout cas au niveau du collège.

Ce même enseignement, qui se permet même de faire fi des règles et des programmes, comme l'a montré il y a quelques semaines l'enseignement catholique sous contrat, en déclarant souhaiter adapter le nouveau programme d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle, et parce que nous sommes attachés à la laïcité, à la mixité sociale, à notre égalité républicaine, que nous sommes contre la mainmise du secteur privé sur nos services publics, nous souhaitons communistes réduire drastiquement la part d'enseignement privé en France et à Paris. Pour cela, il nous faut réinvestir massivement dans notre école publique.

La politique austéritaire du gouvernement est un choix, pas une fatalité. Nous savons qu'il y a des milliards qui sont chaque année accordés en cadeaux fiscaux aux plus riches, aux grandes entreprises, pendant que l'école qui est notre moteur d'émancipation, de justice sociale, est laissée à l'abandon. Il est temps d'inverser les priorités, de réinvestir dans l'éducation, de recruter, de revaloriser les personnels, de créer enfin un statut digne pour les accompagnants et accompagnantes d'élèves en situation de handicap et de doter les collectivités de moyens conséquents pour la rénovation des bâtiments scolaires.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 SEPTEMBRE 2025– 19H

C'est en ce sens que nous nous mobiliserons à nouveau cette année pour l'avenir de nos enfants au sein de notre majorité. Je vous remercie. "

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Madame Comushian. Monsieur Paris ? "

M. Pierrick Paris, adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller **d'arrondissement** :

"Merci, Madame la Maire. Mes chers collègues, pour la deuxième année consécutive, la rentrée scolaire s'est déroulée dans notre pays sous la responsabilité - ou plutôt faudrait-il dire l'irresponsabilité – d'un gouvernement et du ministre démissionnaires, cas assez unique dans notre histoire. C'est-à-dire une rentrée sans cap, sans boussole.

Malheureusement, les 9 ministres de l'Éducation nationale qui se sont succédés en 8 ans ont malgré tout un bilan, ou plutôt un passif qui se solde par toujours plus d'inégalités entre les élèves, les établissements et les territoires, ce qui est la conséquence logique de l'idéologie néolibérale à l'œuvre depuis toutes ces années. Crise du recrutement, 1 700 places vacantes en cette rentrée dans le public. En plus de cette crise du recrutement, démissions en masse des enseignants, démissions qui représentent aujourd'hui 15 % des départs contre 6 % il n'y a que quelques années. Conditions de travail des enseignants dégradées, que traduisent d'ailleurs ces démissions. Crise des rémunérations, inclusion des personnes en situation de handicap et santé scolaire délaissées. Avec au bout de tout cela, trop souvent, des stratégies d'évitement et de fuite vers le privé.

Sur le sujet, Monsieur Seingier, puisque vous aviez une question et que vous interpelliez la Ville sur ses responsabilités quant à cette stratégie d'évitement, je vais vous donner une réponse toute simple : voyez-y surtout la conséquence des politiques que vous soutenez, pas des politiques que nous menons.

Quel rapport, me direz-vous, avec une communication locale sur la rentrée scolaire ? Le rapport évident est justement que tous les territoires sont durement touchés par cette situation et par cette politique, et que Paris n'échappe malheureusement pas à la règle. Nous constatons l'absence de professeurs dans de trop nombreuses classes ou une médecine scolaire en souffrance. Comme souvent, ce sont les collectivités locales qui restent les remparts et les fers de lance de l'école de la République.

Je ne vais pas me lancer dans une longue rétrospective de bilan ce soir. Les diverses communications sur la rentrée scolaire l'ont souvent évoqué et Isabelle Rocca l'a rappelé ce soir, que ce soient les travaux, les cours oasis, les dispositifs d'inclusion, notre mobilisation contre les fermetures des classes, le travail sur la parentalité, le périscolaire, la qualité de la restauration scolaire, etc. Simplement, je dirais que les Parisiens et les Parisiennes savent que face aux menaces qui pèsent sur l'école de la République, qu'ils sachent que l'égalité des chances et la défense de l'école publique est et demeurera le cœur de nos priorités. "

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 SEPTEMBRE 2025– 19H

"Merci beaucoup, Monsieur Paris. Madame Rocca pour répondre à toutes ces questions. "

Mme Isabelle Rocca, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

"Merci, Madame la Maire. Je suis ravie, chers collègues de l'opposition, de vous avoir entendus ce soir prendre la défense du service public d'éducation. Nous en avons déjà parlé. Mais avec autant de netteté et d'enthousiasme, j'en suis ravie. Je suis sûre que c'est le cas pour l'ensemble de mes collègues de la majorité. J'espère qu'elle n'est pas factice et je nous le souhaite collectivement. Soyez rassurés, et je le suis ce soir de me dire que finalement, nous sommes tous unis dans le même combat pour l'école publique.

Sur la baisse de la démographie scolaire, on pourrait en faire un exposé très long. Nous ne manquons pas de donner – vous les connaissez, nous les avons déjà évoqués - : Paris n'est pas un territoire autonome où il n'y aurait qu'à Paris et spécifiquement dans le 12^e une baisse de la démographie : elle est nationale et nous en connaissons les causes.

Sur le partage transparent des informations, qu'il s'agisse de la baisse de la démographie parisienne, qu'il s'agisse de son maillage très fin, de ses raisons, de son impact sur les effectifs du public comme du privé, vous le savez, le 12^e arrondissement est le seul arrondissement à avoir mis en place un groupe de travail, en lien avec le groupe de travail partenarial sur la sectorisation, sur le privé qui s'est tenu au printemps dernier, ouvert à l'ensemble des directions du 1^{er} et du 2^d degré, à l'ensemble des représentants de parents d'élèves élus. Cette réunion a demandé au service de la prévision scolaire de la DASCO, à des intervenants, de préparer des documents support que je pourrais vous communiquer si vous le souhaitez, pour avoir une vision la plus fine possible de l'évolution du privé dans notre arrondissement, rapporté à ces évolutions parisiennes. C'est un enjeu, un défi. Nous ne baissions pas les bras. Mais sachez que le 12^e arrondissement a mis en place – et c'est la coéducation que vous évoquez – le fait de pouvoir être ensemble au combat, chacun avec ses casquettes, ses rôles. Cette initiative a été au début approchée avec intérêt et questionnement par les responsables de l'Académie. Ces derniers, par la représentation des corps d'inspection, ont été présents à ces réunions. Elles ont permis de faire un diagnostic partagé. La coéducation, c'est aussi faire un diagnostic partagé, c'est aussi trouver les leviers pour faire en sorte que les familles reviennent vers le public ou restent dans le public et notamment en ouvrant la boîte noire et en faisant aussi un diagnostic sur ce qui ne va pas dans le public, d'abord sur le temps scolaire, ce qui relève de l'éducation, mais aussi sur ce qui pourrait être amélioré dans le cadre des passerelles sur les temps scolaires et périscolaires.

Vous évoquez la coéducation : elle se construit en actes sur ces sujets. Elle se construit également en actes sur la question de restauration scolaire. Je remercie tous les responsables de la Caisse des écoles. Quand on fait fonctionner des commissions de restauration, des visites, des ateliers, c'est aussi cela, parce qu'on est en lien avec les familles et avec les personnels enseignants, puis ceux de la Caisse des écoles. La coéducation se construit également quand on fait des projets de cours oasis et où l'on associe à toutes les étapes et dans chaque école où il y a un projet qui naît, sur 6, 7 réunions pour coconstruire un projet. C'est la coéducation, au même titre que pour monter les fameux forums de la parentalité. On concerte avec des associations, des représentants de parents élus. Je m'arrête là sur la liste.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 SEPTEMBRE 2025– 19H

Vous évoquiez cette question des familles qui sont dans le privé, qui ne veulent pas revenir, qui peut-être aussi ne veulent pas revenir dans le public parce qu'ils trouvent que le service public du périscolaire ne serait pas à la hauteur. Je tiens à vous le dire et à vous le rappeler, nous l'avons déjà dit ici : les familles qui scolarisent leurs enfants dans le privé viennent pendant les vacances dans nos centres de loisirs. Elles sont souvent les premières à s'inscrire. Elles ne doivent donc pas trouver que finalement, le périscolaire ou l'extrascolaire parisien est d'une si mauvaise qualité. "

Mme Anouchka Comushian, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère **d'arrondissement** :

"Je n'ai jamais dit cela, excusez-moi, vous n'avez pas dû comprendre. J'ai simplement parlé de la crise de confiance vis-à-vis des affaires, je n'ai pas parlé de la qualité. "

Mme Isabelle Rocca, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère **d'arrondissement** :

"Je crois que sur cette crise de confiance, Madame la Maire vous a fait un retour très précis sur les éléments que vous évoquez. Mais il me semble bien que vous aviez tout de même dit que le périscolaire à Paris n'était pas à la hauteur. On pourra le relire si besoin dans la version écrite du compte-rendu du prochain Conseil d'arrondissement.

Vous évoquiez la question du centre de loisirs, cher Mathieu, des centres de loisirs notamment bilingues qui sont des avancées. J'en profite pour faire une petite information. A priori, on devrait pouvoir enfin ouvrir cette année un premier centre de loisirs bilingue en anglais. C'était une demande, c'est une très bonne nouvelle. Je remercie les équipes de la CASP qui permettront cela.

Sur le budget participatif, est-ce qu'on en est encore à se dire « Il n'y a pas de travaux sur le droit commun. » Le budget participatif, on vous l'a dit et redit, cela vous a été dit sous la précédente mandature : le budget participatif n'est pas un supplément, mais un accélérateur d'investissement. Vous le savez, vous ne voulez pas l'entendre, il y a un désaccord entre nous à ce sujet. Actions-le, ce n'est pas un problème. Mais ne vendons pas un récit politique falsifié aux Parisiens : le budget participatif, c'est le budget de la ville. C'est un accélérateur d'investissement, nous pouvons en être très fiers. Dans le 12^e, il concerne de nombreux segments sur les travaux dans les écoles et les collèges et spécifiquement sur les cours oasis.

Enfin, je terminerai sur la question du handicap. Chère Valérie, quand vous parlez de l'accessibilité, nous sommes en retard, nous progressons et nous bataillons pour mettre en accessibilité. Il y a eu cet été énormément de travaux. Mais là aussi, pas d'instrumentalisation politique ou de déclaration qui sonnerait quand même très mal le jour où l'on apprend que la Région supprime ces subventions aux MDPH.

Sur ces sujets, restons dans un récit politique cohérent et décent. Mettons toutes nos forces en commun pour défendre la qualité du service public d'éducation. Je vous remercie. "

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Madame Rocca. "



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 SEPTEMBRE 2025– 19H

MAIRIE du 12^e arrondissement de Paris — Conseil d'arrondissement du 23 septembre 2025

COMMUNICATION SUR LA RENTRÉE SCOLAIRE

*Isabelle Rocca, adjointe à la Maire, en charge des affaires scolaires,
de nouveaux apprentissages, des familles et de la parentalité*

Comme tous les ans, cette communication sur la rentrée scolaire vise à partager quelques-uns des éléments structurants qui dessinent le paysage du service public d'éducation dans nos écoles et collèges du 12^e en ce début d'année scolaire 2025-2026. Elle s'inscrit toutefois dans une période de réserve électorale et adopte les usages en vigueur dans de telles circonstances.

Que soient ici remerciés toutes celles et ceux qui travaillent main dans la main avec les personnels éducatifs et les familles. École par école, collège par collège, une vision partagée de l'intérêt général éducatif local est indispensable. Elle a vocation à se nourrir et s'enrichir de dialogues partenariaux attentifs pour chaque projet, chaque innovation, chaque rénovation.

Effectifs

- Une relative stabilité des effectifs dans le premier degré

Au 10 septembre 2025, 6 916 élèves étaient inscrit·es dans les écoles publiques du 12^e, soit 43 de moins qu'à la rentrée 2024 (-0.6%). Le 12^e fait donc partie des arrondissements où la baisse de la démographie scolaire est la plus faible, la diminution parisienne moyenne étant à ce stade de -2.2%.

Selon les chiffres de la rentrée, il y a dans notre arrondissement :

- 2 744 élèves en maternelle, soit +20 élèves par rapport à 2024 (+0.7%) ;
- 4 152 élèves en élémentaire, soit -63 élèves par rapport à 2024 (-1.5%).

Ces chiffres seront comme chaque année consolidés par l'enquête lourde conduite par l'Académie de Paris et présentée lors du CDEN de rentrée.

Dans les collèges publics du 12^e, les chiffres des inscriptions à la rentrée 2025 font apparaître une légère baisse des effectifs avec 3 027 élèves (contre 3 095 en 2024). Les chiffres des effectifs par établissement seront consolidés à l'automne dans le cadre de l'enquête lourde académique.

Pour rappel, notre arrondissement a fait l'objet des mesures académiques de carte scolaire suivantes :

- 8 fermetures :
- o EM Montempoivre



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 SEPTEMBRE 2025– 19H

- EM Carnot
- EE 315 Charenton
- EE Diderot
- EE Bignon
- EE 27 Reuilly
- EE 10 Lamoricière
- EE Bercy
- 2 ouvertures :
- EE Marsoulan
- EP Montempoivre

Ces chiffres sont à mettre en regard de ceux de la rentrée 2025 dans l'Académie de Paris qui a décidé 177 fermetures de classes pour 29 ouvertures, soit un solde de 148 fermetures de classes.

Concernant le maintien du système parisien des décharges de direction, qui avait donné lieu l'an dernier à de nombreuses inquiétudes et mobilisations, les discussions entre la Ville et le Ministère avancent de façon rassurante sur les deux volets, juridique et financier. Une nouvelle convention devrait pouvoir être signée rapidement en vue de la rentrée 2026, pérennisant ainsi la décharge complète pour toutes les écoles au-delà de cinq classes.

Travaux

- . **Pendant l'été 2025, plus de 30 opérations pour transformer et rénover nos écoles et collèges**

À l'été 2025, ce sont 30 opérations de travaux pour près de 5 millions d'euros qui ont été réalisés dans les écoles et collèges du 12^e pour l'amélioration fonctionnelle, la performance énergétique, le confort d'été, la végétalisation et l'accessibilité.

25 opérations ont eu lieu dans les écoles et 5 opérations dans les collèges publics de l'arrondissement.

Avec notamment :

- *Performance énergétique / confort thermique*: GS Wanner-Longuet, EM Traversière, collège Oeben
- *Ravalement / étanchéité*: EM Armand Rousseau, EE Gerty Archimède
- *Accessibilité*: collège Guy Flavien, GS Bercy, EE Diderot
- *Modernisation cuisine*: GS Daumesnil/Bizot, GS Bercy
- *Création de sanitaires*: EE 57 B Reuilly
- *Rénovation réfectoire*: EM Traversière
- *Modernisation des locaux scolaires*: GS Wanner-Longuet, EE Wattignies, EE 75 B Reuilly
- *Modernisation des locaux techniques*: EM Baudelaire, EM Brèche aux loups, EE 253 ter Daumesnil, EE Bignon



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 SEPTEMBRE 2025– 19H

- *Santé scolaire : collège Tillion*

Trois nouvelles cours Oasis ont été aménagées dans les écoles maternelles D'Artagnan et Jean Bouton et au sein du groupe scolaire Bizot/Daumesnil. Le 12^e arrondissement compte désormais 19 cours Oasis (18 dans des écoles et 1 en crèche), parmi les 206 créées au niveau parisien.

Les réunions de co-construction avec les communautés éducatives ont été lancées au printemps 2025 pour les prochaines cours qui seront réalisées à l'été 2026, dont celle de l'école élémentaire Gerty Archimède qui accueille sur le temps périscolaire le CLAP (centre de loisirs à parité). Ce projet sera exemplaire et innovant en matière d'aménagements inclusifs de façon à permettre à tous les enfants en situation de handicap moteur ou mental de profiter pleinement de l'ensemble des aménagements. Les autres projets concerneront les écoles Léonie Wanner et Robert-Jean Longuet.

Concernant le collège Paul Valéry, la fin des travaux de la phase 2 engagés dans le cadre de la rénovation globale de la CMR sont terminés. Les locaux modulaires occupés par les collégien·nes l'année scolaire dernière ont été retirés et l'ensemble des personnels et élèves ont fait leur rentrée dans les nouveaux locaux de 4 000 m². Les travaux de la phase 3 (finalisation de la cour Oasis et livraison du futur jardin partagé) vont se poursuivre jusqu'au printemps 2026.

Ces nouveaux aménagements au collège Paul Valéry permettront d'accompagner dans les meilleures conditions les projets de l'établissement, comme celui du dispositif "Classe Médias" en 4^e. Les collégien·nes et leurs enseignant.e.s pourront produire, dans l'année et avec les outils les plus modernes, un ou plusieurs médias scolaires, offrant ainsi la possibilité aux élèves d'éprouver, par la pratique et la démarche de projet, le circuit de la fabrication de l'information.

Restauration scolaire

- **Déploiement progressif de l'alternative végétarienne quotidienne**

La Caisse des écoles du 12^e poursuit la mise en œuvre du Plan Alimentation Durable 2022-2027 de la Ville de Paris. Dans ce cadre, une alternative végétarienne quotidienne est progressivement mise en place depuis mai 2025 (première école concernée au printemps dernier : Baudelaire). À l'issue de ce déploiement, dans le courant 2026, la Caisse des écoles devrait atteindre 60% de repas végétariens conformément aux engagements pris par la Ville dans son Plan Climat Air Énergie 2024-2030.

Des actions d'accompagnement des enfants lors de la mise en place sur chaque établissement sont programmées et des formations sur la thématique de la restauration scolaire flexitarienne sont organisées auprès des agents de la Caisse et des personnels d'animation présents sur la pause méridienne.

Concernant la part d'alimentation bio et durable dans le 12^e, nous étions fin 2024 à 89,6% d'alimentation durable dont 81,4% de denrées issues de l'agriculture biologique.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 SEPTEMBRE 2025– 19H

Le montant de la subvention 2025 versée par la Ville de Paris à la Caisse des écoles s'établit à 7 830 000 euros (soit une augmentation de 7,26 % par rapport à 2024).

À la rentrée 2025, les tarifs de cantine restent inchangés avec tarification sociale sanctuarisée depuis 10 ans, allant de 0,13 euro à 7 euros selon une grille de 10 tarifs.

Dans le 12^e, le tarif moyen facturé aux familles s'établit en 2024 à 3,42 euros. Et 23 % des familles bénéficient des tarifs les plus bas, entre 0,13 euro et 1,62 euro.

Familles

- Un 4^e Forum de la Parentalité en février 2026

La 4^e édition du Forum de la parentalité se tiendra en février 2026, consacrée à la petite enfance. Cette nouvelle édition permettra aux futurs parents et parents de jeunes enfants de venir rencontrer des professionnels de la petite enfance pour évoquer les différents enjeux relatifs aux 1000 premiers jours d'un enfant (nutrition, sommeil, santé, mode d'accueil, accompagnement social, offre d'éveil artistique et culturelle, etc.).

Il réunira des professionnels de santé, de l'accompagnement social et du soutien à la parentalité dans l'objectif d'apporter aux parents des réponses, un soutien et des orientations selon leur situation.

En cette rentrée 2025, tous les élèves entrant en CP dans une école publique parisienne ont à nouveau reçu un kit de fournitures scolaires gratuites.

De même, pour accompagner et soutenir financièrement les familles, le remboursement à 100% du forfait Imagine R et de l'abonnement Vélib' pour les jeunes Parisiens est reconduit.

Pour cet été, 80% des familles ont eu recours aux inscriptions numériques via *Paris Familles*, un recours plus important que pour les activités périscolaires de l'année 2024-2025 (entre 50% pour les TAP et 60% pour les centres de loisirs du mercredi).

Pour faciliter les démarches des parents parisiens, de nouvelles actions sont mises en place depuis cette rentrée dans chaque école pour faciliter la prise en main numérique de toutes les familles, avec une communication multi-canal et de nouveaux supports simplifiés et pédagogiques.

Pour faire face à un nombre encore trop important de signalements pour des familles en errance ou en rue avec des enfants scolarisés dans notre arrondissement (deux alertes remontées depuis le 1^{er} septembre), la Ville de Paris a mis en place un nouveau protocole à destination des directrices et directeurs d'école pour permettre de faire intervenir au plus vite les différents services de la Ville ou les structures associatives mobilisées pour l'accueil et l'accompagnement des familles en fonction de leur situation et de leurs besoins.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 SEPTEMBRE 2025– 19H

Concernant l'hébergement d'urgence, le CHU Gautier géré par Cités Caritas et implanté dans les anciens locaux du lycée Théophile Gautier a ouvert ses portes cet été. Son inauguration totale est prévue en janvier 2026 ; il sera un lieu d'accueil pour 80 personnes, dont des femmes seules et des familles en besoin de soutien.

Périscolaire

- Ouverture du premier Centre Ressources Nature parisien dans le 12e

Durant le mois de juillet 2025, un tout nouveau Centre Ressources dédié à la nature a vu le jour et a accueilli tout l'été les jeunes parisien·nes des centres de loisirs du 12^e. L'objectif : permettre aux enfants et adolescents de découvrir, explorer et s'approprier la richesse des structures et des espaces naturels du 12^e, en particulier dans le Bois de Vincennes, à travers des activités pédagogiques.

Ce nouveau Centre Ressources Nature continuera à déployer son offre tout au long de l'année 2025-2026 en partenariat avec la Maison de l'animal, la Ferme de Paris, l'École Du Breuil et le Parc Floral de Paris.

- Apprendre dehors et en Seine

Pour favoriser "l'apprendre dehors", un nouvel équipement flottant – le Fluctuat – est amarré depuis cet été au port de l'Arsenal. Son premier fonctionnement estival comme espace d'animation extrascolaire a permis à près de 1000 enfants des centres de loisirs parisiens de profiter d'activités à quai ou sur l'eau, avec de nombreuses croisières éducatives. Il a été conçu comme un outil pour le développement de projets pédagogiques liés à la Seine, que ceux-ci aient une dimension développement durable, scientifique, culturelle ou patrimoniale.

Dès ce mois de septembre 2025, les écoles, les collèges et les centres de loisirs pourront profiter de ce bateau. Il deviendra ainsi un outil à destination de projets pédagogiques permettant de répondre aux demandes des enseignant.e.s. Des activités avec le musée Carnavalet et l'Académie du Climat seront également organisées.

Espace public

- Nouvelles « Rues aux enfants » dans le quartier Vallée de Fécamp

Paris compte désormais plus de 300 « Rues aux enfants » qui sont autant de nouvelles portions d'espace public libéré et réaménagé pour eux, leur famille et l'ensemble des riverains. Ces piétonnisations et végétalisations de voies, avec ou sans dispositif de fermeture, ont pour objectif de sécuriser le trajet des enfants jusqu'à leur établissement (de la crèche au collège) et de lutter contre la pollution.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 SEPTEMBRE 2025– 19H

Les élèves et enfants du 12^e peuvent désormais bénéficier de 14 « Rues aux enfants », avec de nouveaux aménagements rue des Jardiniers et rue de Gravelle et une nouvelle étape pour le projet de la rue Armand Rousseau.

- *Rue de Gravelle*
 - + 375 m² de nouvelles jardinières
 - + 21 arbres (plantation en décembre 2025)
 - + 1 300 m² de nouveaux espaces piétons (suppression des trottoirs existants et mise à niveau de la chaussée)
 - 10 arceaux vélos ajoutés
- *Rue des Jardiniers*
 - + 163 m² de nouvelles jardinières
 - + 11 nouveaux arbres
 - + 220 m² d'élargissement de trottoirs
 - 9 arceaux vélos ajoutés
- *Rue Armand Rousseau*
 - Un marquage pour le « savoir rouler » aura lieu avant la fin de l'année 2025.

La 2^e édition de la « Fête des Rues aux enfants » aura lieu le samedi 27 septembre 2025 avec une programmation d'événements rue Brèche aux loups, rue Guillaumot, rue Baudelaire et avenue Lamoricière.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 SEPTEMBRE 2025– 19H

Délibération n°122025-022: Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2025.

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Nous débutons désormais l'examen des délibérations émanant de l'Hôtel de Ville avec celles sur lesquelles vous avez souhaité nous inscrire. Nous commençons aussi par un autre marronnier, qui est celui de l'inventaire des équipements de proximité du 12^{ème} arrondissement au titre de l'année 2026. Monsieur Seingier, vous êtes inscrit sur cette délibération. Je vais d'abord laisser Monsieur Guy Tabacchi nous la présenter."

Monsieur Guy Tabacchi, adjoint à la Maire du 12e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

"Bonsoir, chers collègues. Je pense, Monsieur Seingier, que vous étiez inscrit pour une explication de vote. Mon exposé va être très rapide. C'est un rendez-vous annuel autour de l'inventaire des équipements de proximité. Il s'agit de fixer cet inventaire des équipements de proximité pour le 12^{ème} arrondissement pour l'année 2026. En 2025, nous avions 220 équipements de proximité inscrits à l'inventaire. Avec la délibération et l'exposé des motifs, nous avons un tableau qui permet d'identifier les éléments de l'inventaire. Cette année, nous n'enregistrons aucun équipement sortant, 8 équipements entrants pour le compte de l'ADEV, soit majoritairement des jardinières, soit pour l'année 2026 un total de 228 équipements de proximité pour le 12^{ème} arrondissement."

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci, Monsieur Tabacchi. Monsieur Seingier ?"

M. Matthieu Seingier, Conseiller **d'arrondissement** :

" Simplement pour dire que nous allons, comme d'habitude, nous abstenir sur ces deux délibérations."

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup. Je mets cette délibération aux voix. Qui est pour? Qui s'abstient? Qui ne participe pas au vote? Qui vote contre? Elle est donc adoptée."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 SEPTEMBRE 2025– 19H

Résultat du vote :

| | |
|---|-------------|
| Nombre de Conseillers présents : 23 | |
| Nombre de votants : 24 dont : 5 pouvoirs | |
| Pour : 24 | Contre : 00 |
| Abstentions : 06 | NPPV : 00 |
| L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée. | |

(DELIB 12-2025-160)

Délibération n°DDCT20250137 : Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2026

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Nous avons traité ce point."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

| | |
|---|-------------|
| Nombre de Conseillers présents : 23 | |
| Nombre de votants : 24 dont : 5 pouvoirs | |
| Pour : 24 | Contre : 00 |
| Abstentions : 06 | NPPV : 00 |
| L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée. | |

(DELIB 12-2025-161 AVIS)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 SEPTEMBRE 2025– 19H

Délibération n°DLH20250116 : Réitération et modification des garanties d'emprunts finançant divers programmes de création de logements sociaux réalisés par "ICF HABITAT LA SABLIERE".

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Nous passons désormais aux DLH qui, sur proposition de Madame Montandon, sont regroupées. Je vous en remercie fortement. Nous avons la DLH 116, la DLH 304, la DLH 309, la DLH 244, la DLH 251, la DLH 138.

Sur les trois premières, vous êtes deux à vous être inscrits : Monsieur Seingier et Madame Montandon. Puis Madame Montandon, vous êtes inscrite sur la totalité des DLH que je viens d'évoquer. Madame Slama pour nous la présenter."

Madame Eléonore Slama, adjointe à la Maire du 12e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

"Merci, Madame la Maire. Bonsoir. Avant de vous présenter de manière globale les délibérations logement, comme il est désormais de coutume et d'usage de le faire dans cette assemblée, permettez-moi quelques mots.

Je reviens tout juste du 85^e congrès HLM qui se déroule cette année à Paris. J'y reviens avec, chevillée au cœur, cette conviction que j'ai depuis longtemps, me direz-vous : le logement social est une fierté républicaine, un levier essentiel pour bâtir une ville plus juste, inclusive, plus durable.

Depuis 2017, à Paris comme ailleurs, les parcours résidentiels de nos concitoyens se sont grippés. Les plus fragiles d'entre nous sont poussés dans des situations inextricables. Or, quand le secteur du logement est mis à mal, c'est toute la société qui peine, qui rallonge ses temps de transport, qui voit sa facture de chauffage s'alourdir et son pouvoir d'achat diminuer, qui doit arbitrer entre les dépenses du quotidien pour pouvoir se loger. Alors que certains stigmatisent les bailleurs, les locataires ou rendent le logement social responsable de tous les maux, je veux ici une nouvelle fois ce soir défendre une autre vision : celle d'un secteur engagé, compétent, qui agit pour l'intérêt général. Défendre une autre vision, c'est d'abord en effet agir. Ce soir, les six délibérations que nous avons à approuver le démontrent une nouvelle fois.

Avec la DLH 116, nous voterons des garanties d'emprunts pour la création de logements sociaux réalisés par ICF La Sablière aux abords de la Gare de Lyon pour y créer les lots L2 et L7, 136 logements sociaux. Je rappelle qu'en tout, à terme, ce sont 600 logements, dont 60 % de logements sociaux, des bureaux et des équipements publics qui verront le jour.

La présente délibération vise à réitérer les garanties d'emprunt en raison de la caducité des délibérations initiales et bien sûr, de l'évolution des montants d'emprunts au regard de l'augmentation des coûts d'opération en lien avec la conjoncture économique. Le coût de revient des logements sociaux subit une très forte tension inflationniste, avec une augmentation de plus de 11 % entre 2019 et 2024. Et pourtant, malgré ce contexte particulier, la Ville ne faiblit pas et continue de développer toujours plus de logements sociaux.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 SEPTEMBRE 2025– 19H

La DLH 244 s'attaque à la lutte contre l'habitat indigne et intègre cinq nouvelles adresses en stratégie d'appropriation publique et cinq nouvelles copropriétés en suivi dit incitatif, dont une adresse bien sûr située dans le 12^e arrondissement, celle au 142 rue du Faubourg Saint-Antoine. Je vous rappelle qu'un immeuble placé en suivi incitatif n'est pas destiné à être acquis par la puissance publique. On surveille, on pousse à agir, mais on n'impose pas encore la reprise publique. En l'occurrence, sur cette adresse également, la Maison des solidarités et la Mairie du 12^e sont intervenues et travaillent au suivi social des habitants concernés.

La DLH 251 vise à réitérer des garanties d'emprunts destinées à financer un programme de création de 87 logements sociaux par conventionnement, situés dans le quartier de Bercy.

La DLH 304 va permettre de mettre des locaux à la disposition du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement, le sérieux CAUE de Paris. Vous le savez, le Pavillon de l'Arsenal, situé boulevard Morland dans le 4^{ème}, est concerné par un ambitieux programme d'adaptation bioclimatique et d'amélioration de l'accueil des publics, notamment des publics en situation de handicap. Les travaux ont débuté en début d'année 2025. Le Pavillon de l'Arsenal se projette sur deux ans d'itinérance. En raison des travaux, le CAUE s'est vu contraint de déménager dans d'anciens locaux d'une école maternelle, rue de Paradis. Mais afin de redéployer correctement leur activité et dans de bonnes conditions, la Ville propose par cette délibération de mettre à disposition gratuitement les locaux situés 37 39 avenue Ledru-Rollin, qui était un immeuble tertiaire, dans ces locaux anciennement occupés par la Délégation générale aux Jeux olympiques et paralympiques et aux grands événements.

Il est proposé de conclure avec le CAUE un bail civil qui pourrait aller à échéance 2028 et d'attribuer une aide en nature pour couvrir le montant de ce loyer. Permettez-moi quand même de redire que le CAUE de Paris a accompli un travail remarquable pour penser et bâtir la ville de demain. Jour après jour, il accompagne les habitants, les architectes, les collectivités pour faire de Paris une ville plus écologique, plus accueillante, plus solidaire. Grâce à ces conseils gratuits, ces ateliers, ces expositions, il démocratise l'urbanisme et l'architecture, ouvre les débats, rend accessibles des sujets qui sont trop souvent réservés aux experts. Nous sommes donc ravis de les accueillir dans le 12^e.

La DLH 309 : il s'agit d'un avenant à bail emphytéotique de l'immeuble situé 164, boulevard Diderot, qui a été acquis, je vous le rappelle, par la Ville en 2017 pour y déployer un programme de logements sociaux. Sa gestion a été confiée au bailleur Paris Habitat. En 2021, le Conseil de Paris a voté l'octroi de financements en vue de réaliser 17 logements sociaux à cette adresse, de locaux commerciaux, dans le cadre d'une réhabilitation lourde et de création d'étages supplémentaires, au nombre de trois. Je vous rappelle que cet immeuble est mitoyen au groupe Dorian Bourdan Picpus sur sa partie sud, qui est d'ailleurs la pleine propriété de Paris Habitat. Or, en janvier 2025, lors de la phase d'instruction du permis de construire, une non-conformité avec le nouveau PLU B a été identifiée concernant la distance minimale à respecter entre la façade des pièces principales du bâtiment du 164 Diderot jusqu'à la limite sud. Afin de résoudre cette situation, Paris Habitat va consentir une servitude de vue qui concerne le droit d'ouvrir des fenêtres, des portes, des balcons, donnant une vue sur la propriété voisine. Par la délibération suivante, un avenant à ce bail emphytéotique administratif va être voté pour autoriser Paris Habitat à consentir ces servitudes nécessaires à la réalisation de l'opération.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 SEPTEMBRE 2025– 19H

Un mot quand même sur l'occupation temporaire de cette adresse. Madame la Maire, vous le savez et vous tous, vous le savez, je suis une ardente défenseuse de la lutte contre le gaspillage immobilier. Avec la Maire, nous sommes particulièrement fières. Comme il est de tradition dans cet arrondissement depuis de nombreuses années, parce que nous le faisons déjà par exemple depuis la caserne de Reuilly, nous mettons en place une occupation temporaire des sites afin que les mètres carrés soient utiles et utilisés, même dans une période transitoire. L'immeuble du 164 Diderot accueille la halte humanitaire Diderot, qui est destinée à l'accueil de jeunes mineurs en recours et géré par la Fondation Armée du Salut jusqu'à la fin de cette année 2025. Je tiens à saluer avec vous ce soir tous ces acteurs qui font un travail formidable.

Enfin, la DLH 318 concerne la réitération et la modification de garanties d'emprunt qui financent divers programmes d'acquisition, amélioration, dont un qui est situé au 28 avenue de la rue Rollin, qui créera à terme 11 logements sociaux portés par le bailleur Elogie-Siemp. Je vous remercie. "

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Madame Slama. Je donne la parole à Madame Montandon. "

Madame Valérie Montandon, Conseillère de Paris :

"Merci, Madame la Maire. Je vous remercie en effet de grouper ces délibérations, cela nous permet de commenter celles sur lesquelles nous nous serions inscrits pour soit poser des questions, soit parce que nous ne sommes pas favorables. Mais cela nous permet aussi de montrer que nous votons aussi beaucoup de délibérations favorablement. Il est vrai qu'avec le vote groupé, cela peut passer à la trappe. Cela permet de ne pas toujours stigmatiser nos positions.

Plusieurs délibérations, en effet. Je vais commencer par celles-ci, qui ont un point commun. Pour nous, certaines manquent d'anticipation. Je vais y venir en détail. En effet, si la Ville de Paris avait mieux anticipé certains travaux et certaines durées justement, certaines délibérations n'auraient pas existé. Du moins, nous n'aurions pas eu à les débattre ce soir.

Concernant la délibération DLH 116 sur les modifications de garanties d'emprunts, si j'ai bien compris, ces modifications viennent suite à une augmentation des encours par rapport au montant des travaux initialement prévus. C'est toujours regrettable, lorsqu'il y a des dépassements. Peut-être que vous allez pouvoir nous en dire un peu plus, sur pourquoi les encours ont augmenté et donc par ricochet bien sûr, les garanties.

La délibération DLH 304 soulève également des interrogations. La première interrogation que j'ai concerne la durée du bail qui a été souscrit par la Ville de Paris pour loger la Direction générale des Jeux olympiques et des grands événements. Nous savions dès le départ que les Jeux olympiques, vous en conviendrez, prendraient fin en 2024. Ce n'est pas un scoop. Le sujet n'est pas de mettre des locaux à disposition pendant les travaux. Je ne remets pas du tout en cause cette décision. Par contre, la question est double : pourquoi avoir signé un bail civil dans le secteur jusqu'en mars 2028, alors qu'on savait que vous n'en auriez besoin que jusqu'en 2024 ? Et pourquoi avoir ne pas loger ces derniers dans des locaux de la ville ? D'autant plus qu'avec un bail civil, en principe, sauf erreur de ma part, la durée peut être fixée librement, surtout lorsque l'on est dans le



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 SEPTEMBRE 2025– 19H

tertiaire. Pourquoi donc avoir engagé la Ville pour quatre années supplémentaires, de 2024 à 2028 ? La Ville semble avoir délibérément choisi de souscrire à ce bail pour loger une structure temporaire.

Ce choix est d'autant plus surprenant que la Ville dispose tout de même de certains espaces vacants, y compris dans certaines Mairies d'arrondissement, comme celle du centre de Paris après le regroupement des quatre Mairies centrales. Il y a également d'autres endroits. J'ai pris cet exemple, mais vous savez qu'il y en a d'autres. À moins que vous n'ayez une autre explication. En effet, pour nous, c'est un manque d'optimisation des espaces municipaux. Comme je vous l'ai dit, j'aimerais bien savoir pourquoi quatre ans de plus.

Enfin, la délibération DLH 309 illustre à nouveau un manque d'anticipation selon moi dans les travaux. Si je comprends bien, lorsqu'il y a eu le permis de construire, vous n'avez pas prévu ce qu'il fallait et c'est pour cela qu'aujourd'hui on a un avenant, la fameuse servitude de vue qui n'est pas anodine. Vous nous avez expliqué que c'était pour vous mettre en conformité avec le PLU B. Mais quand on dépose un permis de construire, il est instruit avec le PLU d'avant. Vous imaginez si chaque fois, depuis qu'on a adopté le PLU B, tous les permis de construire qui avaient été adoptés avant avaient dû être mis en conformité, on ne s'en sortirait pas. Je pense qu'il y a une autre explication. Pourquoi est-ce que cela n'a pas été anticipé ? Quand on voit les plans, on voit en effet qu'il y a des vues très proches des autres façades. Je voudrais savoir pourquoi ? Est-ce que c'est un oubli ? Est-ce que c'est un changement ? Est-ce que c'est un manque d'anticipation ? Mais pour moi, ce n'est pas la question du PLU B.

Ensuite, pour les autres délibérations justement, nous voterons favorablement. La première est la DLH 244, qui vise à lutter contre l'habitat indigne. Et notamment, l'adresse concernée dans le 12^e arrondissement est le 52, rue du faubourg Saint-Antoine. Nous voterons favorablement les deux autres DLH 318 et 251 qui n'appellent pas d'observations particulières. Je vous remercie. "

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Madame Montandon. Monsieur Seingier ?"

M. Matthieu Seingier, Conseiller **d'arrondissement** :

" Je vais être très court, parce que nous ne sommes plus dans le même groupe, mais j'allais dire à peu près les mêmes choses.

Sur la DLH 116, effectivement c'est l'imprévision que nous voulons sanctionner.

Sur la DLH 304, je vais aller même plus loin. Parce que non seulement on est très surpris que vous cherchiez des locaux dans le privé pour loger le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement, mais aussi il y avait peut-être aussi une réflexion. La ville, en plus de la Direction de l'urbanisme, a 5 satellites qui travaillent sur les mêmes sujets, peu ou prou : le Pavillon de l'Arsenal, la CAUE, l'APUR, l'Agence Paris Climat et l'ADIL Paris. Là encore, je ne comprends pas qu'il n'y ait pas des réflexions aussi sur ces synergies. Les locaux, notamment des Mairies centrales,



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 SEPTEMBRE 2025– 19H

contiennent encore beaucoup d'espaces assez vides et qui pourraient être utilisés mieux que devoir prendre un loyer très coûteux, et en plus qui sera payé par la Ville de Paris.

Sur la DLH 309, j'attendais justement vos explications. Je comprends que c'est lié au PLU, mais comme Madame Montandon, je suis quand même très surpris. Ce sont des projets très importants et concernant l'histoire des vues, il semble étonnant que cela n'ait pas été anticipé. Par ailleurs, je ne vois pas le rapport justement, avec le PLU B.

Sur le reste, évidemment nous allons voter favorablement parce que comme vous le savez, nous ne sommes pas contre le logement social, mais nous pensons que nous pourrions régler la question du logement plus globalement qu'avec seulement le logement social. Merci. "

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci, Monsieur Seingier. Madame Slama pour vous répondre. "

Mme Éléonore Slama, adjointe à la Maire du 12^{ème} arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

"Merci pour cette non position dogmatique. Cela fait du bien de l'entendre. Néanmoins, sachez, Monsieur Seingier, que nous n'avons pas une politique qui soit uniquement concentrée sur la question du logement social. Je suis bien étonnée que vous répétriez cela. Très honnêtement, on agit sur tous les leviers, que ce soit au niveau du parc public, mais aussi sur l'encadrement des loyers, sur de multiples dispositifs pour permettre justement à tous les Parisiens de se loger. Notre politique ne se résume absolument pas à la question du logement social, bien au contraire.

Je vais être bien en peine de vous répondre sur un certain nombre de points, puisque je ne dispose pas de tous les éléments. On essaiera de vous faire une réponse en demandant les éléments qui vont bien aux services. Simplement pour vous dire que la Ville a mené un travail conséquent pour recenser l'ensemble de ces bâtiments et de ces espaces vacants. Cette mission a été confiée au niveau du secrétariat général de la ville. Nous sommes aussi particulièrement vigilants à ne plus laisser des espaces vacants, dorénavant. Il y a encore des mètres carrés à utiliser. Ils le seront dans les prochaines années, et un certain nombre de choses sont en train d'être mises en place de ce point de vue.

Monsieur Seingier, honnêtement, l'APUR, le Pavillon de l'Arsenal, le CAEU, l'ADIL, ce sont des choses extrêmement différentes et chacun a une mission bien claire, bien définie. Je vous promets que ces organismes sont très utiles aux Parisiens. D'ailleurs, beaucoup de collectivités nous les envient. Et même au niveau international, nous avons de la chance d'avoir ce type d'outil. Je ne crois pas que cela puisse faire doublon et que l'on puisse se séparer de l'un ou de l'autre. Je vois bien dans quelle rationalisation vous vous projetez, mais honnêtement, je pense que ces structures ont un réel intérêt d'utilité publique et qu'il serait très dangereux de s'en séparer. Voilà ce que je pouvais vous dire à ce stade. "



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 SEPTEMBRE 2025– 19H

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Madame Slama. Je vais vous redonner la parole, Madame Montandon. Je voudrais avoir l'ensemble de vos positions de vote pour pouvoir regrouper éventuellement les délibérations. "

Madame Valérie Montandon, Conseillère de Paris :

"Très bien, je vais vous les donner. Je voulais juste demander à Madame Slama pour le bail civil et justement pour les servitudes de vue si vous avez une réponse à nous faire avant le Conseil de Paris. Cela nous permettrait d'avoir les réponses et de ne soit pas réintervenir, soit de compléter. Parce que le bail civil, j'y tiens beaucoup. J'ai du mal à comprendre pourquoi il a été pris aussi longtemps.

Concernant les positions de vote, pour la DLH 116, nous voterons contre. Pour la DLH 244, c'est pour. Pour la DLH 251, c'est pour. Pour la DLH 304, c'est contre. Pour la DLH 309, contre parce que je n'ai pas eu ma réponse. Pour la DLH 318, vote pour. "

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci, cela nous permet de regrouper la mise aux voix de certaines délibérations. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

| | |
|---|-------------|
| Nombre de Conseillers présents : 23 | |
| Nombre de votants : 30 dont : 7 pouvoirs | |
| Pour : 24 | Contre : 06 |
| Abstentions : 00 | NPPV : 00 |
| L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée. | |

(DELIB 12-2025-162 AVIS)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 SEPTEMBRE 2025– 19H

Délibération n°DLH20250304 : **Bail civil et attribution d'une aide en nature au CAUE pour la mise à disposition de locaux situés 37-39 avenue Ledru-Rollin, dans le 12e arrondissement et au 4 Passage Dagorno, dans le 20e arrondissement de Paris.**

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

| | |
|---|-------------|
| Nombre de Conseillers présents : 23 | |
| Nombre de votants : 30 dont : 7 pouvoirs | |
| Pour : 24 | Contre : 06 |
| Abstentions : 00 | NPPV : 00 |
| L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée. | |

(DELIB 12-2025-163 AVIS)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 SEPTEMBRE 2025– 19H

Délibération n°DLH20250309 : **Location de l'immeuble 164, bd Diderot, dans le 12^e arrondissement de Paris, à Paris Habitat OPH – avenant à bail emphytéotique.**

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

| | |
|---|-------------|
| Nombre de Conseillers présents : 23 | |
| Nombre de votants : 28 dont : 7 pouvoirs | |
| Pour : 24 | Contre : 04 |
| Abstentions : 02 | NPPV : 00 |
| L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée. | |

(DELIB 12-2025-164 AVIS)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 SEPTEMBRE 2025– 19H

Délibération n°DLH20250244: Avenant n°19 à la concession de lutte contre l'habitat indigne avec la “SOREQA”.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

| | |
|---|-------------|
| Nombre de Conseillers présents : 23 | |
| Nombre de votants : 30 dont : 7 pouvoirs | |
| Pour : 30 | Contre : 00 |
| Abstentions : 00 | NPPV : 00 |
| L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée. | |

(DELIB 12-2025-165 AVIS)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 SEPTEMBRE 2025– 19H

Délibération n°DLH20250251: **Octroi, modification et réitération de garanties d'emprunts** finançant divers programmes de création et rénovation de logements sociaux réalisés par Paris Habitat.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

| | |
|---|-------------|
| Nombre de Conseillers présents : 23 | |
| Nombre de votants : 30 dont : 7 pouvoirs | |
| Pour : 30 | Contre : 00 |
| Abstentions : 00 | NPPV : 00 |
| L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée. | |

(DELIB 12-2025-166 AVIS)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 SEPTEMBRE 2025– 19H

Délibération n°DLH20250318: Réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes d'acquisition-amélioration et de rénovation de logements sociaux réalisés par ELOGIE-SIEMP.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

| | |
|---|-------------|
| Nombre de Conseillers présents : 23 | |
| Nombre de votants : 30 dont : 7 pouvoirs | |
| Pour : 30 | Contre : 00 |
| Abstentions : 00 | NPPV : 00 |
| L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée. | |

(DELIB 12-2025-167 AVIS)

Départ de Mme Sandrine Charnoz après le vote de la délibération DLH20250318.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 SEPTEMBRE 2025– 19H

Délibération n°DAE20250160: Prolongation des délégations de service public pour la gestion des marchés découverts Parisiens.

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Nous passons désormais aux délibérations concernant les DAE. La DAE 160 : prolongation des délégations de service public pour la gestion des marchés découverts parisiens. Madame Marcin s'est inscrite et Monsieur Richard Bouigue va nous la présenter. "

Monsieur Richard Bouigue, Premier adjoint à la Maire du 12e arrondissement, Conseiller de Paris, rapporteur :

"Merci, Madame la Maire. Quasiment tout figure dans l'intitulé de cette délibération. Il est proposé d'une part de prolonger pour six mois - jusqu'au 5 juillet 2026 - les deux contrats de délégation de service public d'une durée initiale de six ans, qui concernent les 73 marchés parisiens alimentaires découverts et biologiques. Contrats qui devaient normalement arriver à échéance le 3 janvier 2026. Ceci d'abord afin de permettre que l'on puisse aboutir sur le travail engagé qui concerne la redéfinition stratégique des orientations des marchés alimentaires.

D'autre part, il est proposé de modifier les conditions de stationnement des commerçants. Vous savez qu'il avait été proposé que ceux-ci soient titulaires de gratuité les jours et heures de marché. Il est donc proposé une extension de cette gratuité afin de leur permettre de livrer leur clientèle en dehors de ces heures et de ces jours de marché, et ceci sur tout le territoire de Paris. "

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Monsieur Bouigue. Madame Marcin ? "

Mme Françoise Marcin, Conseillère **d'arrondissement** :

"Merci, Madame la Maire. Cette délibération qui concerne les marchés découverts qui participent de l'identité de Paris et qui sont des lieux d'échange est l'occasion d'attirer votre attention sur une décision surprenante : celle de supprimer le marché des producteurs de pays d'automne au mois de novembre 2025. Par un courrier du 5 septembre, vous motivez cette suppression par votre volonté de limiter la multiplication des manifestations sur le domaine public. C'est un argument qui est considéré léger par les clients et les commerçants qui sont très surpris et pour reprendre leurs termes, qui sont même ulcérés. Ce marché réputé, marque des chambres d'agriculture, propose de nombreux produits en direct, de qualité, non standardisés, des produits du terroir, des spécialités qui correspondent à vos objectifs de circuits courts.

Les clients et les commerçants souhaitent connaître les vraies raisons de cette suppression. Nous vous demandons si vous pourriez reconsidérer cette décision de suppression de ce marché des producteurs de pays au mois de novembre. Merci. "



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 SEPTEMBRE 2025– 19H

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Madame Marcin. Monsieur Bouigue pour vous répondre. "

M. Richard Bouigue, Premier adjoint à la Maire du 12^{ème} arrondissement, Conseiller de Paris :

"Merci, Madame Marcin, pour cette question. D'abord, je tiens à vous rappeler que les marchés des producteurs, au début 2014, il y en avait deux chaque année avec la Maire du 12^e arrondissement, Catherine Baratti-Elbaz. Puis avec Emmanuelle Pierre-Marie, nous avons décidé de les passer à quatre par an. Pour des gens qui voudraient supprimer, qui voudraient aller contre les marchés du producteur, c'est un peu paradoxal. On a doublé leur possibilité dans notre espace du 12^e arrondissement, arrondissement historique pour la mise en œuvre de ces marchés.

Deuxièmement, vous relayez une information qui est parcellaire. Vous parlez d'une suppression d'un marché : ce n'est pas cela. Les dates qui ont été proposées par l'organisateur n'ont pas satisfait la Ville de Paris. Les premières dates qui avaient été proposées n'ont pas été retenues. Je crois que l'organisateur a compris les motivations de la Ville de Paris, puisqu'il a proposé deux autres dates au mois de novembre. Ces dates correspondent exactement à ce que l'on attendait, notamment à l'issue d'une réunion qui a réuni les commerçants du marché alimentaire, l'organisateur du marché des producteurs, les services de la ville, notamment la DAE, le cabinet de la Maire, le cabinet de Nicolas Bonnet-Oulaldj ici présent, moi-même et la Maire du 12^e arrondissement.

Nous avions trouvé une solution, qui est celle qui a abouti. Nous n'allons pas supprimer un marché, nous avons simplement décidé que les dates devaient être concertées et que la décision finale était une décision de la Ville de Paris. Puisque comme toutes les demandes d'autorisation, la Ville a le droit de dire oui ou de dire non en le motivant. Nous n'avons pas pour habitude de modifier les dates. Si nous l'avons fait c'est parce qu'il y avait des raisons objectives et nous avons demandé un décalage. J'ai reçu récemment tout comme la Maire un dossier avec de nouvelles dates qui sont celles du mois de novembre.

Nous ne sommes pas là pour diminuer le nombre de marchés des producteurs, nous les avons augmentés. Deuxièmement, nous ne sommes pas là pour supprimer une date au mois de novembre : nous sommes là pour discuter de la date, qui a été modifiée. Il y aura bien un marché au mois de novembre, simplement une semaine avant. Pourquoi ? Parce qu'il y a des équilibres à tenir entre les marchés des producteurs et les marchés alimentaires hebdomadaires, dont vous dites, vous-même, qu'ils sont l'identité de Paris. Le mieux, c'est aussi que cette identité puisse se développer intelligemment avec l'ensemble des autres manifestations, comme celles des marchés des producteurs. Je vous rappelle d'ailleurs qu'au mois d'octobre, on aura le marché des Pays de l'Aveyron à Bercy. Nous sommes très fiers et très contents d'avoir cette manifestation dans le 12^e. Depuis un moment, on fait tout pour qu'elle puisse y rester, même si les conditions sont difficiles.

Dernière chose : je vous rappelle que la Mairie du 12^e est tellement agressive avec le marché des producteurs qu'elle a ouvert aux producteurs la possibilité en 2020 de mettre en place des marchés à Paris, quand il n'était pas possible de les ouvrir dans certains territoires, et notamment en Corrèze, dont beaucoup de producteurs viennent. Notre position soi-disant anti-marchés des



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 SEPTEMBRE 2025– 19H

producteurs se retourne un petit peu contre vous puisqu'en l'occurrence, on fait tout pour que cela puisse exister, mais dans un cadre intelligent. "

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Monsieur Bouigue. Je pense que les producteurs ont bien fait la différence. Je vais donc mettre cette DAE 160 aux voix qui porte sur autre chose. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Elle est adoptée, je vous en remercie. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

| | |
|---|-------------|
| Nombre de Conseillers présents : 22 | |
| Nombre de votants : 26 dont : 6 pouvoirs | |
| Pour : 26 | Contre : 00 |
| Abstentions : 04 | NPPV : 00 |
| L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée. | |

(DELIB 12-2025-168 AVIS)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 SEPTEMBRE 2025– 19H

Délibération n°DDCT20250140 : États spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2026.

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Nous passons désormais à la DDCT 140 sur les états spéciaux d'arrondissement. Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locale 2026. Monsieur Seingier, vous êtes inscrit pour une position de vote et Monsieur Guy Tabacchi est là pour nous la présenter."

Monsieur Guy Tabacchi, adjoint à la Maire du 12e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

"C'est une délibération habituelle qui revient chaque année pour rappeler les cadres de la répartition des états spéciaux d'arrondissement qui comprennent, vous le savez, une dotation d'animation locale, une dotation de gestion locale, une dotation d'investissement. Nous ne parlerons ici que de l'animation locale et de la gestion locale.

Pour la dotation d'animation locale, qui a pour but de financer les dépenses liées à la formation des habitants, à la démocratie, à la vie locale, aux activités culturelles, aux interventions pour les travaux d'urgence, cela représente des dépenses qui sont liées au fonctionnement et à la gestion des équipements de proximité.

Concernant la dotation de gestion locale, les crédits inscrits sur cette dotation permettent de couvrir les dépenses de fonctionnement des équipements de proximité, dont les conseils ont la charge et qui sont fixés par l'inventaire que nous venons de voter il y a quelques minutes.

Pour la DAL 2026, il est envisagé de procéder à la répartition entre les arrondissements dans le cadre de modalités simplifiées et identiques à celles mises en œuvre depuis 2009. Il est donc proposé d'attribuer à chaque arrondissement une dotation forfaitaire égale par arrondissement et d'attribuer ensuite 50 % des crédits en fonction de l'importance de la population légale à chaque arrondissement, et d'attribuer enfin les 50 % restants en fonction de critères socio-économiques, à raison de 40 % au prorata de la répartition par arrondissement des foyers fiscaux et 10 % au prorata des effectifs scolaires par arrondissement du premier degré et des collèges publics relevant des politiques d'éducation prioritaire.

S'ajoutent également à cette dotation, comme chaque année, les crédits destinés au conseil de quartier, soit 3 306 euros par conseil de quartier.

La dotation de gestion locale est répartie en deux parts. Une première part concernant des sommes affectées par le Conseil municipal au titre de la première part pour l'ensemble des arrondissements, qui ne peut pas être inférieure à 80 % du montant total de la dotation de gestion locale. La part de chaque arrondissement est modifiée pour tenir compte des changements intervenus dans la liste des équipements de proximité que nous venons de voter il y a quelques minutes. Les sommes affectées par le Conseil municipal au titre de la seconde part sont réparties entre les arrondissements, en tenant compte des caractéristiques propres des arrondissements et



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 SEPTEMBRE 2025– 19H

notamment de la composition socioprofessionnelle de la population. Je vous laisse avancer votre position de vote, maintenant. "

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci, Monsieur Tabacchi. Nous attendons avec impatience la position de vote de Monsieur Seingier."

M. Matthieu Seingier, Conseiller **d'arrondissement** :

"Cela concerne surtout la clé de répartition que vous n'avez pas changée depuis 2009. Je n'ai pas changé ma position de vote depuis 2009, donc nous allons nous abstenir. "

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci, Monsieur Seingier. Je mets cette DDCT 140 aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe au vote ? Elle est adoptée, je vous en remercie. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

| | |
|---|-------------|
| Nombre de Conseillers présents : 22 | |
| Nombre de votants : 28 dont : 8 pouvoirs | |
| Pour : 28 | Contre : 00 |
| Abstentions : 02 | NPPV : 00 |
| L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée. | |

(DELIB 12-2025-169 AVIS)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 SEPTEMBRE 2025– 19H

Délibération n°DDCT20250141: États spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre-investissement 2026.

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Passons à la DDCT 141. Nous sommes sur la même position de vote, Monsieur Seingier ? "

M. Matthieu Seingier, Conseiller **d'arrondissement** :

"Oui, cela concerne les investissements. "

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Tout à fait. C'est aussi un marronnier. Je la mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe au vote ? Elle est adoptée, je vous en remercie. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

| | |
|---|-------------|
| Nombre de Conseillers présents : 22 | |
| Nombre de votants : 28 dont : 8 pouvoirs | |
| Pour : 28 | Contre : 00 |
| Abstentions : 02 | NPPV : 00 |
| L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée. | |

(DELIB 12-2025-170 AVIS)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 SEPTEMBRE 2025– 19H

Délibération n°DDCT20250146: Transformations olympiques - Subventions de fonctionnement de 285 000 euros à quarante-et-une associations pour le financement de quarante-et-**un projets dans le cadre du projet “Impact 2024” édition 2025.**

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Nous passons à la DDCT 146 : transformations olympiques, subvention de fonctionnement de 285 000 euros à 41 associations pour le financement et 41 projets dans le cadre du projet Impact 2024, édition 2025. Monsieur Seingier et Madame Montandon, vous êtes inscrits sur cette délibération. Monsieur Margain n'étant pas là, c'est Monsieur Nicolas Bonnet-Oulaldj pour nous la présenter."

Monsieur Nicolas Bonnet-Oulaldj, délégué auprès de la Maire du 12e arrondissement, Conseiller de Paris, rapporteur :

"Merci, Madame la Maire, mes chers collègues, c'est une délibération habituelle, puisque cela fait plusieurs années maintenant qu'existe cet appel à projets Impact et héritage olympique. Dans le cadre de cet appel à projets, un jury régional Paris 2024 a été réuni en juillet et 70 projets qui sont proposés dans cette délibération ont été présentés, et 41 projets sont financés par la subvention de la Ville.

Parmi ces projets, il y en a un qui concerne le 12^e : c'est la Compagnie KeatBeck qui propose un projet de création chorégraphique en lien avec la biodiversité et le rapport à la forêt, qui s'adresse à des écoliers, des collégiens, des personnes en situation de handicap, des femmes seniors en situation d'isolement et qui a pour vocation de réveiller la créativité et l'éco-citoyenneté des participants à travers des axes artistiques que sont la danse, la chorégraphie et l'éducation à l'image."

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci, Monsieur Nicolas Bonnet-Oulaldj. Monsieur Seingier ?"

M. Matthieu Seingier, Conseiller **d'arrondissement** :

"Monsieur Bonnet a partiellement répondu, puisqu'en lisant la délibération, je n'avais pas retrouvé de projet dans le 12^e. C'était l'objet de mon interrogation."

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci, Monsieur Seingier. Madame Montandon ?"

Madame Valérie Montandon, Conseillère de Paris :

"En effet, moi aussi je m'étais demandé quel était le périmètre qui concernait le 12^e, puisque je n'avais pas vu de domiciliation dans le 12^e arrondissement. Vous avez partiellement répondu à ma question."



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 SEPTEMBRE 2025– 19H

Je vais me faire le porte-voix de Monsieur Franck Margain, parce qu'une intervention dans ce sens vous aurait trop manqué. Juste pour vous dire simplement que comme dans le 12^e, nous ne pouvons pas faire de vote dissocié et qu'il y a une association qui a attiré notre attention, et pour laquelle nous n'aurions pas voulu voter pour, du coup, nous nous abstiendrons. Il s'agit de la Fédération des Tunisiens pour une citoyenneté des deux rives qui, apparemment, milite pour le droit de vote des étrangers en France. Or, selon nous, il ne revient pas aux Parisiens de financer des associations qui véhiculent des messages politiques de la sorte. De fait, nous nous abstiendrons. Nous sommes cependant d'accord sur cet appel à projets. "

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Nous savons déjà quel sera le débat au Conseil de Paris. Je mets donc cette DDCT 146 aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Elle est donc adoptée. Je vous remercie. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

| | |
|---|-------------|
| Nombre de Conseillers présents : 22 | |
| Nombre de votants : 25 dont : 6 pouvoirs | |
| Pour : 25 | Contre : 00 |
| Abstentions : 05 | NPPV : 00 |
| L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée. | |

(DELIB 12-2025-171 AVIS)

Départ de Mme Eléonore Slama et sortie de Mme Isabelle Rocca et M. Sébastien Marque après le vote de la délibération DDCT20250146.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 SEPTEMBRE 2025– 19H

Délibération n°DEVE20250085 : Convention avec la Métropole du grand Paris pour le versement d'une subvention pour la requalification de la plaine Mortemart et la création d'une rivière (128 465 euros).

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Nous passons désormais à la DEVE 085 : convention avec la Métropole du Grand Paris pour le versement d'une subvention pour la requalification de la Plaine Mortemart et la création d'une rivière pour 128 465 euros. Manon Havet est l'élu rapporteur et aura également une question."

Madame Manon Havet, adjointe à la Maire du 12e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

"Je me suis inscrite sur la délibération parce que j'avais envie de vous en dire quelques mots. Merci, Madame la Maire. En m'inscrivant sur cette délibération, je voulais évoquer dans l'enceinte de notre Conseil d'arrondissement la renaturation de la Plaine de Mortemart qui, vous le savez, est située dans le Bois de Vincennes, à proximité de l'École du Breuil.

Cette délibération vise l'autorisation de la signature d'une convention de financement avec la Métropole du Grand Paris, qui participe financièrement à ce projet de renaturation au titre de sa compétence protection de l'environnement. En effet, si le bois de Vincennes est un poumon vert pour les habitants et les habitants de l'arrondissement, pour les Parisiens et les Parisiennes, nous le disons souvent, il est aussi et tout autant bien sûr pour les métropolitains. Ainsi, ce projet a été retenu dans le cadre du troisième appel à projets Nature 2050 de la Métropole du Grand Paris.

Nous avons eu l'occasion d'en parler souvent dans cette enceinte : la ligne directrice de notre gestion du bois est celle de la renaturation, rendre de nouveaux espaces à la nature et aux usagers. C'est une orientation qui est bien inscrite dans le plan biodiversité. Le projet de la Plaine Mortemart est vraiment emblématique de cette entreprise de renaturation. C'est la raison pour laquelle je souhaitais vous en dire deux mots.

Au-delà de l'embellissement paysager qui est certain, la création d'une rivière et l'aménagement de deux mares contribuent à renforcer la trame bleue du bois, soit un corridor écologique qui est favorable aux déplacements, à l'alimentation et à la reproduction de la faune. La plaine Mortemart, ce sont aussi trois hectares de prairies naturelles qui ont été aménagées, c'est la plantation de 3 000 mètres carrés de végétation locale, de 200 arbres et de 750 arbustes. C'est également la réalisation de près de 1 500 mètres carrés de cheminements piétons. La remise en eau et la diversification des habitats favorisent l'installation progressive d'une faune indigène et limitent la pression d'espèces exotiques. Les mares, la rivière, les plantations renforcent aussi la résilience face aux vagues de chaleur, avec cette création d'îlots de fraîcheur et la gestion des eaux pluviales s'améliore par l'infiltration et la réduction du ruissellement. La Plaine de Mortemart devient ainsi un espace de découverte et de partage. Je vous invite à aller y faire un tour. C'est aussi un refuge de biodiversité qui est complètement ouvert aux promeneurs et promeneuses, aux curieux, aux scolaires également, aux passionnés de la nature. Il y a ce parcours jalonné de clairières et des points d'observation.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 SEPTEMBRE 2025– 19H

Il y a une preuve très concrète de l'efficacité de ce projet que je souhaite vous partager. Ce projet a été livré récemment, en juin-juillet. Le 16 septembre dernier, il a déjà fait l'objet d'un inventaire participatif qui a réuni 21 naturalistes, des membres d'associations du Muséum, des agents de la ville, également des amateurs et amatrices. En une seule journée, près de 150 espèces ont été observées. Parmi ces espèces, il y a des espèces rares à l'échelle francilienne, notamment l'agrion nain, une espèce de demoiselle qui est protégée en Île-de-France, et le chénopode Bautry d'une espèce de plante qui est classée extrêmement rare. Ces résultats obtenus à peine 2-3 mois après la livraison du projet attestent vraiment de la pertinence écologique et de l'efficacité de la renaturation. Les habitats créés ont aussitôt été colonisés par la faune et la flore. En somme, c'est un beau projet pour la biodiversité que je vous invite à voter. Merci. "

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci, Madame Havet. Effectivement, c'est un très beau lieu. On a eu notre pause naturaliste et biodiversité, merci beaucoup. Et vraiment, je vous y invite parce que c'est assez incroyable. Je mets cette DEVE 085 aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Elle est donc adoptée. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

| | |
|---|-------------|
| Nombre de Conseillers présents : 19 | |
| Nombre de votants : 27 dont : 9 pouvoirs | |
| Pour : 27 | Contre : 00 |
| Abstentions : 00 | NPPV : 01 |
| L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée. | |

(DELIB 12-2025-172 AVIS)

Retour de Mme Isabelle Rocca après le vote de la délibération DEVE20250085.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 SEPTEMBRE 2025– 19H

Délibération n°DFA20250057: Signature d'un avenant n°3 à la Concession de travaux pour la **rénovation et exploitation de l'établissement dénommé "Restaurant du Plateau de Gravelle", Bois de Vincennes**, dans le 12e arrondissement de Paris.

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Nous allons désormais nous positionner sur la DFA 57 : signature d'un avenant numéro trois à la concession des travaux pour la rénovation et l'exploitation de l'établissement dénommé Restaurant du Plateau de Gravelle dans le Bois de Vincennes dans le 12^e arrondissement de Paris. Monsieur Seingier, Madame Montandon, vous êtes inscrits sur cette délibération. Je vais laisser Monsieur Richard Bouigue vous la présenter. "

Monsieur Richard Bouigue, Premier adjoint à la Maire du 12e arrondissement, Conseiller de Paris, rapporteur :

"Merci, Madame la Maire. C'est un troisième avenant, en réalité, si l'on fait l'histoire et l'historique de l'établissement, qui vient en fait consacrer quelque part les difficultés qu'il y a eu à la fois en termes d'investissement et d'exploitation concernant cet établissement du Restaurant du Plateau de Gravelle.

C'est un établissement qui a subi plusieurs dommages liés à des phénomènes extérieurs. Première chose bien évidemment, avec la crise du Covid, on n'a pas pu exploiter comme il le fallait cet établissement, qui a été retardé dans son ouverture et dans son exploitation. Deuxièmement, il s'est avéré que des investissements qui devaient être réalisés se sont révélés beaucoup plus lourds que ce qui était prévu, pour une raison simplement, c'est déjà que le locataire précédent avait laissé les lieux dans un état de dégradation très avancé qui a nécessité des investissements supplémentaires. D'autre part, lors des études pour la réalisation de ces travaux, on s'est aperçu qu'il fallait engager des dépenses supplémentaires qui n'avaient pas pu être prévues au départ, quand la délégation avait été passée à cet établissement. En réalité, l'exploitation n'a pas pu se dérouler jusqu'alors comme convenu et un lourd retard a été constaté.

Il est donc demandé aujourd'hui, de manière à ce que l'on puisse aller au bout du contrat, que puisse être ajoutée une période de 52 mois, qui correspond au moment où l'établissement pourra effectivement aboutir à l'équilibre de ses engagements contractuels, à la fois dans la rénovation de l'établissement et, d'autre part, dans son exploitation en bonne et due forme pour retrouver la durée initialement prévue et qui n'avait pas pu être tenue.

Vous avez vu que dans le document, il est indiqué qu'ils auraient dû ouvrir en 2021, mais que c'est en 2024 qu'ils l'ont fait, ce qui effectivement représente des retards très conséquents dans l'exploitation. Il est demandé de pouvoir engager cette prolongation qui permettra à la fois que l'on réalise l'ensemble des engagements contractuels initialement prévus et qui permet à la structure aussi de s'engager sur une exploitation qui est plus viable avec ces engagements et les redevances à verser à la ville.

Je suis également intéressé par vos questions sur cette situation où l'on voit très bien que l'on a quand même un établissement qui a subi. Je ne parle pas de ce qui est de sa gestion, puisqu'on a



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 SEPTEMBRE 2025– 19H

un document qui nous dit aussi que des éléments sont propres à sa gestion et à des choix de gestion, mais qu'en revanche, la Ville va bien prendre en considération les éléments qui sont considérés comme n'étant pas imputables directement à des gestions internes, mais à des éléments externes venant frapper la gestion de cet établissement. "

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci, Monsieur Bouigue. Madame Montandon ?"

Madame Valérie Montandon, Conseillère de Paris :

"Merci, Madame la Maire. Je comprends tout à fait, ce dossier est très complexe. Ce sont plusieurs séquences qui se sont enchaînées, et je crois que je compatis avec les acteurs économiques qui essaient de s'en sortir. Par contre, je vais quand même vous demander certaines précisions sur des phases justement que vous avez évoquées, ou du moins qui sont dans cet avenant.

Tout d'abord, vous avez rappelé qu'il y a eu des actes de malveillance commis par le précédent, qui auraient expliqué justement la difficulté de démarrage. Quand c'est aussi grave et conséquent que des actes de malveillance, est-ce que le repreneur ou la Ville portent plainte ? Est-ce qu'il y a une action judiciaire ? Est-ce que des indemnités sont déjà peut-être d'ailleurs prévues pour le préjudice vécu ? Parce que quand c'est à un point aussi important et qui d'ailleurs se retrouve dans les délibérations, je pense qu'il doit y avoir une action en justice et peut-être déjà des indemnités.

Ensuite, c'était par rapport aux difficultés de reprise qui sont évoquées en deuxième argument. J'ai envie de vous dire que chaque fois qu'il y a une reprise de personnel, qu'il y ait une liquidation ou pas, c'est quand même difficile. C'est quelque chose qui pouvait être anticipé, même si parfois cela peut être plus difficile dans certains cas. Il est vrai que la reprise d'une ancienne activité avec le personnel n'est jamais facile : il y a toujours des négociations, il y a toujours des départs. Par contre, il est vrai que lorsqu'il y a une liquidation, cela complique la chose.

Ensuite, on en vient aux travaux imprévisibles. Je comprends aussi que dans la partie des travaux, tout ce qui ne pouvait pas être finalement anticipé, même dans l'appel d'offres, le délégataire ne pouvait pas le prévoir. Il est tout à fait normal que l'on fasse des avenants en ce sens. Vous avez devancé mon intervention sur ce point : c'est lorsqu'on dit que des surcoûts importants ont été constatés, mais ne relevant pas des aléas non prévisibles, sinon de choix d'exploitation assumés par le concessionnaire. On n'a pas les documents, donc c'est quand même compliqué. Apparemment, la Ville a réussi à faire la dichotomie entre ce qui relevait de ses choix propres d'exploitant, de modifications. Mais je me demande, s'il y a une modification importante du choix de l'exploitation, si cela ne vient pas changer l'appel d'offres aussi ? Aujourd'hui, il y a quand même un avenant sur 52 mois, ce n'est pas rien. Même si c'est justifié par tout ce que vous dites, cela fait quand même un champ qui se modifie par rapport à l'appel d'offres initial. Et là aussi, dans cette phrase un peu fourre-tout de choix d'exploitation, peut-être que vous allez pouvoir nous rassurer. Mais je me demande si à force de changer le périmètre, les objectifs et la durée, cela ne reviendrait pas à tout changer.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 SEPTEMBRE 2025– 19H

Voici mes interrogations. Peut-être que vous allez pouvoir me rassurer sur ces points ? "

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Je vous rassure, c'est moins que la concession de l'hippodrome de Vincennes qui est de 50 ans. Monsieur Seingier ? "

M. Matthieu Seingier, Conseiller **d'arrondissement** :

"Mon intervention est dans le même sens. J'ai été surpris par la durée et effectivement, par cette rédaction avec des sous-entendus, un air convenu de savoir distinguer les erreurs de gestion que ce concessionnaire aurait pu faire, on ne sait pas lesquelles, et le fait que la Mairie aurait précisément identifié ce qui relevait d'éléments extérieurs. Cela me gênait pour voter en toute connaissance de cause sur cette délibération, même si vous nous avez déjà donné un certain nombre d'explications. J'attends la suite, merci. "

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci, Monsieur Seingier. Monsieur Bouigue ? "

M. Richard Bouigue, Premier adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller de Paris :

"Merci pour ces questions. Je ne vais pas éluder la première. Madame Montandon, je me suis posé la même question s'agissant des actions qui ont pu être engagées en justice. Je me dis simplement que c'est souvent assez long et que si l'on devait attendre pour engager ce type de procédure, peut-être qu'on attendrait trop longtemps et que là, on est sur un moment où l'activité peut reprendre. Peut-être que c'est une fois ces indemnités touchées que l'on pourra peut-être les réintégrer dans ce qui est le montant global, mais il me semble compliqué d'empêcher à ce que cela engage une nouvelle activité que d'attendre les décisions. J'ai eu la même question que vous, mais je me dis que peut-être que le délai fait que l'on a quand même commencé.

Sur la partie qui concerne après la reprise, vous avez raison, il y a toujours des choses qui peuvent être envisagées. En plus, c'est une reprise qui est compliquée. Dans les séquences que l'on a enchaînées, on a la séquence Covid avec les difficultés et quand même, ce que la Ville a fait à l'époque, à savoir les avenants un et deux qui ont permis que la redevance soit organisée différemment. C'est aussi le temps où, quelques mois plus tard, on a des coûts, notamment sur l'alimentaire, liés à l'inflation de certains produits, de matières premières, etc., qui commencent et où cela impacte aussi une partie de l'activité de l'établissement.

Dans ce que vous dites, Monsieur Seingier, je pense que la Ville ne dit pas qu'il y a une erreur de gestion, mais plutôt que le choix de la gestion par l'établissement a pu entraîner des surcoûts, qui sont liés au choix qui a été celui de l'établissement, sans pour autant que l'on parle d'une erreur en tant que telle. Mais c'est le choix qui a été fait qui a engagé ces coûts supplémentaires. Encore une fois, il n'y a pas, je pense, dans cette délibération la volonté de dire que c'est un jugement et donc une erreur, mais plutôt qu'il y a un choix délibéré de la part de l'établissement d'organiser sa gestion d'une certaine manière et que cela a pu entraîner ces surcoûts.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 SEPTEMBRE 2025– 19H

Je suis d'accord sur le fait que la période est un peu longue, mais on a un dossier qui correspond à une vague de complications, avec des investissements plus importants avec un établissement qui est dégradé au moment de le reprendre, une crise Covid qui vient derrière, une crise qui est, après celle qu'ont connu beaucoup d'établissements dans Paris, qui est celle des produits alimentaires et des produits de première nécessité qui ont pu aussi augmenter.

Deuxièmement, on a sur la partie des investissements une vraie volonté de la part de l'établissement. Je crois que c'est ce qu'il faut retenir, à savoir que la prolongation va quand même viser à aider l'établissement à aller au bout de son contrat et à ne pas le pénaliser.

Pour le coup, nous vous proposons d'accompagner cet établissement. Vous voyez que l'on est dans cette posture où c'est plutôt nous qui nous disons « Il faut aider un établissement, ce restaurant à cet endroit, parce que les circonstances lui ont été très défavorables, plutôt que de le mettre en difficulté. » C'est pour cela qu'il y a cet avenant. À titre personnel, mais aussi au nom de l'exécutif, je vous propose de voter favorablement parce qu'on accompagne et l'on aide l'établissement qui a connu des désagréments et des coûts un peu difficiles. »

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci, Monsieur Bouigue. Je mets donc la DFA 57 voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Elle est adoptée, je vous en remercie. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

| | |
|---|-------------|
| Nombre de Conseillers présents : 20 | |
| Nombre de votants : 25 dont : 7 pouvoirs | |
| Pour : 25 | Contre : 00 |
| Abstentions : 04 | NPPV : 00 |
| L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée. | |

(DELIB 12-2025-173 AVIS)

Retour de M. Sébastien Marque après le vote de la délibération DFA20250057.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 SEPTEMBRE 2025– 19H

Délibération n°DU20250188: Dénomination de voies du secteur Les Messageries, dans le 12e arrondissement de Paris.

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

"Nous passons désormais à l'examen de la DU 188 : dénomination de voies du secteur Les Messageries dans le 12^e arrondissement de Paris. Monsieur Seingier et Madame Montandon, vous êtes inscrits sur cette délibération. Je vais vous laisser la parole avant de vous répondre, si nécessaire.

C'était le nom des femmes écrivaines qui nous ont été proposées pour les prochaines voies. Le quartier des Messageries, c'est six hectares dont un hectare de coulée verte, enfin en tout cas de parcs. J'ai une présentation. Ce sera un écoquartier où il n'y aura pas de véhicules, mais il y aura la possibilité d'accéder à ce nouveau jardin. Plusieurs allées seront ainsi constituées. Ces voies qui sont aujourd'hui en cours de réalisation sont destinées à voir le jour entre 2027 et 2028. Elles deviendront publiques et desserviront les logements, les bureaux, les commerces, mais aussi une école, une crèche et un jardin. Nous avons choisi de donner à ces rues et places les noms des grandes femmes de lettres, scénaristes, journalistes ou cinéastes, contribuant ainsi à toujours féminiser notre espace public et rappeler, c'est notre devoir, l'apport majeur des femmes dans la culture.

Ainsi, nous rendrons hommage à Emmanuelle Bernheim, romancière, essayiste et scénariste, Prix Médicis en 1993, Edmonde Charles-Roux, résistante, journaliste et femme de lettres, Prix Goncourt 1968, et présidente de l'Académie Goncourt entre 2002 et 2014. Et pour les plus anciens qui étaient dans l'ancienne mandature, vous savez que l'on avait déposé un vœu pour cette dénomination d'Edmonde Charles-Roux. Ceci a fait participer à la « locomotive » dans ce quartier qui est celui de la Gare de Lyon, et qui a permis aussi de voir le jour et d'embarquer l'ensemble de ces femmes de la culture du XX^e siècle. Agatha Christie, immense autrice britannique de romans policiers connue dans le monde entier pour ses héros Hercule Poirot et Miss Marple. Djamila Debèche, romancière et journaliste algérienne, pionnière de la cause des femmes en Algérie. Nelly Kaplan, cinéaste et scénariste, réalisatrice notamment de La Fiancée du Pirate. Doris Lessing, prix Nobel de littérature en 2007, dont l'œuvre a profondément marqué la littérature de l'expérience féminine. Clarice Lispector, écrivaine et journaliste brésilienne, figure majeure de la littérature brésilienne du XX^e siècle. Puis Sylvia Plath, poétesse et romancière américaine, qui obtient un Prix Pulitzer à titre posthume en 1982.

Comme Laurence Patrice l'a rappelé lors de l'inauguration du jardin qui se trouve devant l'école Gabriel Lamé, qui porte désormais le nom de Régine Deforges, elle a été aussi placée là, dans toute la mouvance de ces femmes qui constituent ces nouvelles voix et ce nouveau jardin. C'est la porte d'illustres femmes à la littérature, au cinéma et à la poésie que nous honorerons. Je me réjouis que dans ce futur quartier, au cœur du 12^e, les habitantes et habitants puissent demain circuler dans des rues portant ces noms qui seront autant de repères, de mémoire et d'inspiration. En tout cas, nous l'espérons.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 SEPTEMBRE 2025– 19H

Je vous propose d'adopter cette délibération avant de vous entendre sur les inscriptions que vous avez demandées. Monsieur Seingier ? "

M. Matthieu Seingier, Conseiller **d'arrondissement** :

"Merci, Madame la Maire. Rassurez-vous, on n'a aucune objection sur ces huit noms de femmes d'exception, comme vous l'avez très bien résumé. J'étais juste surpris en fait sur le fait de le faire maintenant. Il y a toujours des aléas dans les nouveaux quartiers. Il y avait des plans dans le dossier que vous nous avez communiqué, il y avait des éléments surlignés, etc. On avait du mal à se repérer. J'ai été étonné, comme s'il fallait acter avant le départ des noms et je trouvais cela surprenant. Je prends un contre-exemple de voies où l'on a fait des dominations beaucoup plus tardives, c'est la voie par exemple Myriam Makeba.

J'en profite pour dire au Conseil que cette voie, sur l'application Google, elle est toujours AA212. Je pense que l'on pourrait intervenir et qu'elle prenne le nom qui a été voté par cet arrondissement."

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Et qui a été inaugurée. On le fera remonter. "

M. Matthieu Seingier, Conseiller **d'arrondissement** :

"C'était plus une interrogation sur : pourquoi si tôt. Je pensais que d'habitude, on attendait vraiment la finition du quartier avant de s'occuper des dénominations. "

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Madame Montandon ? "

Madame Valérie Montandon, Conseillère de Paris :

"Merci, Madame la Maire. En effet, nous approuvons le choix des noms qui ont été choisis dans cette délibération, il n'y a rien à redire là-dessus. Je voulais profiter de cette délibération pour que vous nous fassiez un petit point sur l'ensemble du projet des Messageries suite à l'incendie de l'immeuble Messager.

Pour aller dans le sens - et même peut-être encore plus loin - que Monsieur Seingier, ce qui me dérange un petit peu, je le redis, ce n'est pas sur le choix des noms, c'est que vous nous demandez de nommer aujourd'hui des rues alors que nous ne savons pas encore comment elles vont s'organiser. Dans votre présentation, vous avez parlé à un moment donné de promenades. Or quand je regarde le plan, il y a différents formats de rues. Il y a peut-être des promenades en effet piétonnes, mais il y a surtout de vraies voies. Elles s'appellent d'ailleurs « voies » et non pas « promenades ». Il y en a qui me semblent être à double sens, mais il est quand même compliqué d'y voir clair. Cela me dérange quand même de donner des noms alors qu'on n'a même pas un schéma de circulation, on a même pas un schéma de comment vont s'organiser les dessertes, parce qu'il y a des habitations.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 SEPTEMBRE 2025– 19H

Vous n'êtes pas censés ignorer qu'il y aura dans un deuxième temps des modifications sur la rue de Rambouillet, qui dessert quand même énormément la Gare de Lyon, aussi bien pour le fret que la logistique des trains, les ravitaillements des trains, les correspondances aussi des cars pour tout ce qui est correspondances d'usagers.

Il va y avoir forcément des reports sur ce nouveau quartier. Comment vous l'avez anticipé ? Quelles sont les rues que l'on est en train de nommer, où il va y avoir ces risques de report, d'accessibilité ? Cela me dérange, quand même. Matthieu Seingier parlait en effet peut-être de quelque chose qui vient beaucoup en amont : on dirait qu'il y a le feu au lac pour mettre des dénominations. Ce qui me dérange, c'est qu'en tant qu'élus de l'opposition, on n'a aucune projection sur le sens de circulation, sur les schémas de circulation de ce nouveau quartier, avec les reports avec Rambouillet. C'est un peu dérangeant. On a l'impression que l'on met le symbole avant de gérer le quotidien du quartier. "

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Je vais laisser Nicolas Rouveau vous répondre sur certains points. Les voies, ce seront des accès pompiers et des dessertes commerces, mais aucun véhicule ne viendra sur ces voies précisément. Monsieur Rouveau ?"

M. Nicolas Rouveau, adjoint à la Maire du 12^{ème} arrondissement, Conseiller **d'arrondissement** :

"Merci, Madame la Maire. Je réponds d'abord sur le timing : juste pour vous rappeler qu'il y a un permis d'aménager qui a été accordé en 2019. Je n'étais pas encore élu, j'ignore quelles discussions vous avez pu avoir dans cette enceinte. En tout cas, tout est défini dans le permis d'aménager de la phase une.

Par contre, la phase deux n'est pas encore actée. Il n'y a pas de permis d'aménager de cette phase deux. Toutes les rues qui vont donner sur la rue de Rambouillet ne sont pas nommées. Aujourd'hui, on nomme uniquement les voies qui sont dans le permis d'aménager de la phase une, à savoir les voies autour de la future école, les voies autour du lot B1, etc. Mais en tout cas, il n'y a pas les voies côté rue de Rambouillet qui sont actées, puisqu'il n'y a pas encore de permis d'aménager qui est accordé là-dessus."

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci, Monsieur Rouveau. Je le rappelle, ces voies ne seront pas circulées. Elles seront accessibles bien évidemment à tout véhicule d'urgence et de livraison et aux camions de la DPE, mais ne seront pas du tout circulées. Il n'y aura d'ailleurs aucun stationnement possible dans ce nouveau quartier."

Un point d'actualité. Comme l'a dit Monsieur Rouveau, effectivement nous avons revu aussi ce projet des Messageries. Vous le savez, on a dédensifié notamment en termes de hauteur. En revanche, on a aussi retravaillé ce projet avec une qualité architecturale qui a été d'ailleurs saluée, et une volonté aussi d'avoir des moments d'ateliers et de concertation avec l'ensemble des riveraines, des riverains et des partenaires. Il est vrai qu'il a pris plus de temps, mais j'allais dire que



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 SEPTEMBRE 2025– 19H

le temps des projets urbains est particulièrement long, et nous le savons. La ZAC Bercy-Charenton en témoigne, d'ailleurs. Il est vrai aussi que la qualité des nouvelles constructions était aussi à souligner.

Vous avez parlé de feu. Malheureusement, il y a eu un incendie au mois de juillet qui vient aussi percuter le calendrier, on l'espère le moins possible. Je vais vous donner des informations très factuelles. Je rappelle que c'est SNCF Immobilier qui est propriétaire et maître d'œuvre de ce nouveau quartier. Le risque d'effondrement a été évacué. La structure centrale de béton a été dénudée et nous sommes optimistes pour la suite des opérations. D'ici la fin de semaine, la préfecture de police se rendra sur place pour une éventuelle réduction du périmètre PP, qui a été bien évidemment mis en place, vous le savez, quelques jours après l'incendie, et qui comprend aujourd'hui le fond des Halles de Ground Control notamment, qui est aussi percuté par ses propres activités.

La fin du périmètre PP pourrait permettre - je mets tout cela bien évidemment avec des guillemets, sachant que j'ai un bel exemple qui est celui de la Mairie. Maintenant, je prends énormément de précautions par rapport aux levées des périmètres PP - aux entreprises ICF de préparer les chantiers des lots suivants : L2, L7, L5 et L6. Vous pouvez retrouver tout cela dans les plans. Cela pour un démarrage opérationnel dès la fin de l'année. Alors que je le rappelle, ces démarques auraient dû avoir lieu début septembre. A priori - et je croise les doigts -, il n'y aurait pas de retard extravagant sur la suite des Messageries. Mais encore une fois, il s'agit de rester prudent et prudente dans ce genre d'élément.

Concernant la fin des travaux de mise en sécurité, la démolition est prévue pour la fin du mois d'octobre. Les diagnostics sont en cours et devraient durer plusieurs mois. L'objectif est de pouvoir dire ce que l'on garde ou pas dans le bâtiment restant non sinistré, afin de lancer la reconstruction. Pour la petite histoire, il y avait le forum de l'emploi. Sachez que France Travail devait s'installer dans ce bâtiment. Nous en avons parlé avec le préfet de région l'après-midi au forum de l'emploi du domaine de la culture, qui regrette. Je leur ai donné les mêmes éléments qu'à vous.

Le calendrier et le format de la reconstruction seront connus au premier trimestre 2026, après les diagnostics. Il n'y a pas d'évolution notable sur la construction bois à venir. Néanmoins, Espace ferroviaire veillera à renforcer la sécurité de la phase chantier. Je pense que de toute façon, la BSPP leur demandera des vérifications plus approfondies. Espace ferroviaire devrait pouvoir sortir un communiqué de presse grand public à destination des riverains et riverains légitimement inquiets d'ici une dizaine de jours.

Voilà, Madame Montandon, ce que je peux vous donner comme informations d'actualité sur ce chantier.

Je vais mettre la DU 188 aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Elle est adoptée à l'unanimité et je vous en remercie pour toutes ces dames et ces femmes de renom qui vont pouvoir, je l'espère au plus vite, donner leur nom à ces voies. "



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 SEPTEMBRE 2025– 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

| | |
|---|-------------|
| Nombre de Conseillers présents : 21 | |
| Nombre de votants : 30 dont : 9 pouvoirs | |
| Pour : 30 | Contre : 00 |
| Abstentions : 00 | NPPV : 00 |
| L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée. | |

(DELIB 12-2025-174 AVIS)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 SEPTEMBRE 2025– 19H

Délibération n°DVD20250029 : Parc de stationnement Bercy Seine (12e) - Avenant n°10 à la **convention de concession pour la prorogation de la durée d'exploitation et modification des dispositions tarifaires du pass autocar.**

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Nous examinons désormais la DVD 229 : parc de stationnement Bercy Seine dans le 12^e arrondissement de Paris. Avenant numéro 10 à la convention de concession pour la prorogation de la durée d'exploitation et modification des dispositions tarifaires du pass autocar. Monsieur Delmestre pour la présenter. Monsieur Seingier et Madame Montandon, vous êtes inscrits sur cette délibération. Monsieur Delmestre, c'est à vous."

Monsieur Mathieu Delmestre, adjoint à la Maire du 12e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

"Merci, Madame la Maire. La convention de concession du parc de stationnement Bercy Seine exploité par SEMAEST depuis 96 prend fin l'année prochaine. On a eu l'occasion d'échanger de nombreuses reprises en Conseil d'arrondissement à ce sujet. L'infrastructure de la gare routière de Bercy est inadaptée. Elle est dans un parc, je ne vais pas revenir dessus. Elle est inadaptée à l'accueil des autocars et aux SLO - Services Librement Organisés -, générant évidemment des nuisances pour les riverains et usagers du parc de Bercy. À l'origine, je vous rappelle que c'était une gare de remisage d'autocars et qui n'était pas adaptée, avec près de 5 millions de passagers par an.

Face à cela, la Ville a annoncé en septembre 2023 la fermeture aux SLO. Le ministre de l'époque avait saisi l'ART, qui avait émis un rapport en juillet 2024 pour proposer différents sites alternatifs. Après de nombreuses réunions autour du préfet d'Île-de-France, Marc Guillaume, qui avait été missionné, il a présenté un plan transitoire jusqu'en 2030 avec un site intermédiaire à Pershing dans le 17^e pour relocaliser une partie des lignes SLO et de la navette Paris-Beauvais qui était déjà en place, pour arriver à une diminution de 50 % de l'activité de SLO à Bercy en phase intermédiaire et d'ici 2030, l'ouverture d'une nouvelle gare à Saint-Denis Pleyel.

Les travaux sont d'ailleurs actuellement en cours à Pershing, financés à hauteur de 1,5 million d'euros par la Ville. Vont venir aussi, comme vous l'avez vu dans la délibération, des travaux d'amélioration de Bercy pour une somme d'environ 510 000 euros, pour une phase transitoire afin d'améliorer l'accueil actuel sur cette phase transitoire.

Il est proposé de proroger la concession de trois ans et quatre mois, soit 40 mois jusqu'au 31 mars 2030. Ces opérations seront financées par une hausse modérée des tarifs pass autocar, une augmentation à 16UA pour l'accès de 45 minutes et de 10 pour les véhicules électriques au GNV et GNL. 16 UA, c'est environ 16 euros, pour ceux qui n'ont pas lu la délibération.

Ces mesures vont permettre de répondre à plusieurs problématiques dès maintenant : l'atténuation des nuisances à court terme et un accueil amélioré sur le site de Bercy, puis de préparer dans les années qui viennent une transition vers un nouveau site qui sera celui de Pleyel, qui sera une vraie gare routière. Puisqu'aujourd'hui à Paris, il n'y a pas de gare routière en tant que tel qui existe, et encore moins dans le parc de Bercy qui n'en a que le nom."



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 SEPTEMBRE 2025– 19H

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Monsieur Delmestre. Effectivement, c'est un gros dossier qui nous occupe beaucoup en ce moment. Monsieur Seingier ? "

M. Matthieu Seingier, Conseiller **d'arrondissement** :

"Je vais faire uniquement une position de vote : on va s'abstenir, parce qu'il nous manquait des éléments, notamment sur cette hausse tarifaire. Apparemment, il y a eu des alertes sur les conséquences de cette hausse pour certains exploitants. Je pense que c'est en Conseil de Paris qu'il y aura une position plus précise."

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Oui, parce que cela ne concerne pas que le 12^e arrondissement, c'est l'ensemble des tarifs Ville de Paris. Madame Montandon ? "

Madame Valérie Montandon, Conseillère de Paris :

"Merci, Madame la Maire. Bien sûr, nous ne reviendrons pas sur tous les échanges que nous avons pu avoir. Vous connaissez notre position depuis le début. Nous avons dit que ce n'était pas un lieu qui était adapté aussi bien pour le flux des cars que des usagers et que finalement, c'était un accueil problématique et pour les usagers et de véritables problèmes pour les riverains qui avaient toutes les nuisances. Je ne vais pas revenir là-dessus. Maintenant qu'en effet, la date de 2030 a été fixée, nous devons tous en prendre acte et faire au mieux pour que l'accueil des usagers soit digne et qu'il y ait de moins en moins de nuisances pour les riverains.

J'ai vu que le montant des travaux qui concernent le 12^e était à hauteur d'environ 500 000 euros, sauf erreur de ma part. Après, comme je vous le disais tout à l'heure en préambule, le dossier est arrivé tardivement et étant donné qu'il y a des plans, des aboutissants, il y a une complexité sur les tarifs entre les deux sites que je n'ai pas saisis, je n'ai pas eu le temps de voir tous les aboutissants.

Je m'abstiens - même si je suis d'accord sur l'aménagement temporaire que l'on doit faire et que l'on doit aux usagers et aux riverains – parce que je n'ai pas pu voir tous les aboutissants. Je viendrai au Conseil de Paris. Je vous invite vraiment, quand il y a d'importantes délibérations comme cela qui sont structurantes et que l'on attend en plus, à le faire en amont. Ce n'est pas la première fois, je sais qu'il y a eu de nombreuses réunions sur comment gérer les travaux jusqu'en 2030. Il est vrai que de l'avoir au dernier moment, en urgence, cela ne nous a pas permis d'avoir suffisamment de recul."

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Je comprends tout à fait, Madame Montandon. Je veux quand même souligner, puisque nous étions encore en COPIL avec Madame Dallot et Monsieur Delmestre et à la préfecture de région cette semaine, vous dire qu'il est vrai que nous réitérons - moi la première à chaque fois - la demande d'un départ de 50 % du trafic. Nous sommes quand même arrivés à un départ entre 25 et



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 SEPTEMBRE 2025– 19H

30 % du trafic en cette fin d'année et en début d'année prochaine. C'est quand même quelque chose de notoire qu'il faut souligner, même si ce n'est pas autant que nous l'aurions espéré. Néanmoins, nous avons désormais un élément tangible sur le fait que ce parking - qui redeviendra un parking pour les cars de touristes - ne sera pas une gare malheureusement qui n'a pas été configurée dès le départ comme ceci. Cela permettra néanmoins aux liaisons qui resteront jusqu'en 2030 - on va croiser les doigts pour que la ZAC de Saint-Denis Pleyel ne prenne pas de retard – de les accueillir comme il se doit.

Monsieur Delmestre ? "

M. Mathieu Delmestre, adjoint à la Maire du 12^{ème} arrondissement, Conseiller **d'arrondissement :**

"Vous aviez quasiment tout dit. Je voulais juste revenir sur la question de Mathieu concernant la hausse tarifaire : on passe de 10 à 16. Sachant qu'aujourd'hui, c'est l'une des plus faibles en Europe. C'est une augmentation, c'est sûr. Mais comme on l'explique, c'est aussi un choix que de faire payer aux autocaristes plutôt qu'aux Parisiens. C'est un choix que l'on fait puisqu'en l'occurrence, c'est la Ville qui fait les travaux, ce n'est pas ni l'Etat ni la Région. Sachant que cela reste quand même des chiffres qui sont vraiment très inférieurs à toutes les capitales européennes en tant que telles. Évidemment, comme toute augmentation, cela ne fait forcément pas plaisir, mais cela reste quand même à un niveau assez bas par rapport à ce qu'il se passe autre part, pour en plus un accueil qui sera meilleur. "

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci, Monsieur Delmestre. Je mets donc la DVD 29 aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote. Elle est donc adoptée. Je vous en remercie. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

| | |
|---|-------------|
| Nombre de Conseillers présents : 21 | |
| Nombre de votants : 24 dont : 7 pouvoirs | |
| Pour : 24 | Contre : 00 |
| Abstentions : 06 | NPPV : 00 |
| L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée. | |

(DELIB 12-2025-175 AVIS)

Départ de M. Sébastien Marque après le vote de la délibération DVD20250029.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 SEPTEMBRE 2025– 19H

Délibération n°DVD20250114 : Canaux parisiens- Exploitation et modernisation du port de l'Arsenal (Paris Centre et 12e) et de la halte nautique de la Villette (19e) - Principe de renouvellement de la délégation de service public.

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Nous examinons désormais la dernière délibération avec inscription : la DVD 114 - canaux parisiens. Exploitation et modernisation du port de l'Arsenal Paris Centre et 12^e arrondissement et de la halte nautique de la Villette, 19^e. Principe de renouvellement de la délégation du service public. Monsieur Richard Bouigue pour nous la présenter. J'ai encore Monsieur Margain en inscrit, mais Madame Montandon, j'imagine que c'est vous qui serez son porte-parole. Monsieur Bouigue ? "

Monsieur Richard Bouigue, Premier adjoint à la Maire du 12e arrondissement, Conseiller de Paris, rapporteur :

"Merci Madame la Maire pour cette dernière délibération. Nous allons sur le port de l'Arsenal. Vous savez que ce port de plaisance a été mis en service en 1984. Il a pendant un long moment été géré sous la forme d'une association dans laquelle étaient présentes la Ville de Paris et la Chambre de commerce et d'Industrie de Paris, la CCIP, c'est ainsi qu'elle s'appelait à l'époque. La CCIP ayant souhaité se retirer de cette association, la Ville a fait le choix d'une gestion par délégation de service public, celle-ci prévoyant à la fois la modernisation du port, son exploitation et aussi la création d'une halte nautique sur le bassin de la Villette. C'est pour cela que la délibération concerne le 12^e et le 19^e.

Ces deux équipements font aujourd'hui l'objet d'un contrat sous forme de DSP, d'une durée de 19 ans. Ce contrat s'achève le 31 décembre 2026. C'est pour cela que nous avons cette délibération. Cette DSP est aujourd'hui confiée à Fayolle Marine. Vous avez dans la délibération les objectifs qui étaient fixés pour cette délégation de service public et les premiers retours qui sont faits, qui montrent à la fois des éléments positifs concernant l'exploitation, mais aussi des éléments qui le sont moins, à la fois sur le fait que le site étant plus fréquenté, on a vu un problème avec tout ce qui est plastique et plastique flottant sur le port de l'Arsenal. On a vu d'autre part qu'il y avait des problèmes aussi de sécurité qui pouvaient avoir lieu. Mais la Ville continue néanmoins de croire que la délégation de service public est plus utile et financièrement moins chère que si la Ville devait prendre en charge elle-même cette délégation de service public.

Il est donc proposé, puisque nous sommes à un an quasiment de ce renouvellement, de poser les cadres et les objectifs de cette prochaine délégation de service public. Ce que l'on a aujourd'hui à délibérer ce n'est bien évidemment pas le choix du prochain, mais le principe de renouvellement de cette délégation avec les objectifs qui ont été annoncés pour celle-ci, qui sera sur l'autre pan, à partir du 1^{er} janvier 2027. "

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Monsieur Bouigue. Madame Montandon ? "



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 SEPTEMBRE 2025– 19H

Madame Valérie Montandon, Conseillère de Paris :

"Monsieur Bouigue sait que je suis intervenue au moins sur cette mandature et l'autre mandature à plusieurs reprises sur la sécurité du port de l'Arsenal. J'avais déposé des vœux, notamment relatifs à la pose d'une grille. Ce dont je me réjouis, c'est que les objectifs dans cette délibération qui sont assignés au délégataire prévoient notamment le renforcement de la sécurisation des deux sites. Cela va dans le sens de ce que l'on portait depuis quelque temps, avec la mise en place de dispositifs de contrôle d'accès, de vidéosurveillance. Je suis contente de voir ce mot. Puis la reconfiguration globale du port. Pour nous, c'est une avancée positive.

Par contre, je reviens à la charge : est-ce que la Ville envisage de nouveau, en complément, d'installer une grille ou un autre dispositif permettant de limiter l'accès nocturne ? Ou est-ce que vous comptez vous appuyer simplement sur les nouveaux objectifs qui ont été donnés aux délégataires en termes de sécurité ? Je me permets d'insister sur le terme « à nouveau », parce que la grille figurait parmi les objectifs initiaux de l'aménagement du port de l'Arsenal, et notamment de l'accès aux quais. Elle a été projetée, mais finalement jamais posée. Voilà peut-être cette nuance.

Et de savoir aussi, dans les garde-fous de cette nouvelle délégation, quel sera l'impact sur les riverains, les bateaux, j'allais dire sédentaires. J'ai vu un objectif de rotation, et c'est normal, pour les bateaux de plaisance qui sont de passage. Mais il y a aussi ceux qui sont résidents. Je voulais savoir si ces nouveaux objectifs, qui sont très louables en termes de sécurité et environnementaux sur les traitements, les améliorations environnementales, auront des répercussions en termes de tarifs sur ceux qui y vivent ? Est-ce que vous le savez ou pas ? Merci. "

M. Richard Bouigue, premier adjoint à la Maire du 12^{ème} arrondissement, Conseiller de Paris :

"Merci, Madame Montandon. Sur la partie concernant la sécurité, je sais que la grille a longtemps été l'un des points sur lesquels il était j'allais dire un débat entre nous. Je crois qu'il n'y a pas d'avancée substantielle, de ce que j'en sais à ce stade. Néanmoins, comme vous l'avez dit vous-même, les objectifs en matière de sécurité ont quand même évolué et les moyens qui sont mis en œuvre le sont. Vous avez vu que de manière transparente, vous avez le nombre sur la sécurité, ce n'est pas caché. On ne dit pas qu'il n'y a pas de sujet. Par contre, la grille n'est pas aujourd'hui le moyen qui a été remis dans cette future délégation. Néanmoins, cela pourra peut-être être proposé dans le cadre des dossiers, mais ce n'est pas ce qui est envisagé aujourd'hui.

Concernant l'impact sur les riverains, je ne vais pas vous mentir, je ne sais pas, donc je préfère ne pas vous répondre. C'est une question, je pense, qui sera à poser, mais pour laquelle je n'ai pas aujourd'hui les réponses suffisantes. "

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci, Monsieur Bouigue. Peut-être que vous aurez ces réponses, Madame Montandon, au Conseil de Paris.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 SEPTEMBRE 2025– 19H

Je mets donc la DVD 114 aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Elle est donc adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

| | |
|---|-------------|
| Nombre de Conseillers présents : 20 | |
| Nombre de votants : 29 dont : 9 pouvoirs | |
| Pour : 29 | Contre : 00 |
| Abstentions : 00 | NPPV : 00 |
| L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée. | |

(DELIB 12-2025-176 AVIS)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 SEPTEMBRE 2025– 19H

Délibération n°DASCO20250045: Subventions d'investissement (250 054 euros) à vingt-six collèges au titre du Budget Participatif des Collèges - Édition 2024-2025.
(DELIB 12-2025-177 AVIS)

Délibération n°DASCO20250067: Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (79 500 euros), subventions d'équipement (14 400 euros) et subventions pour travaux (140 255 euros).
(DELIB 12-2025-178 AVIS)

Délibération n°DASCO20250068: Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2026 (7 279 809 euros).
(DELIB 12-2025-179 AVIS)

Délibération n°DASCO20250069: Collèges publics imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2026 (2 588 782 euros).
(DELIB 12-2025-180 AVIS)

Délibération n°DASCO20250070: Collèges publics parisiens - **Modalités d'attribution des dotations complémentaires aux projets des collégiens** (114 446 euros).
(DELIB 12-2025-181 AVIS)

Délibération n°DASCO20250074: Collèges publics parisiens - Dotations de la Ville de Paris (**192 674 euros**) pour les **actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2026**.
(DELIB 12-2025-182 AVIS)

Délibération n°DASCO20250075: Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de la Ville de Paris (98 842 euros) pour les actions éducatives des collèges publics au titre de **l'année 2026**.
(DELIB 12-2025-183 AVIS)

Délibération n°DASCO20250099: **Agents de l'État** logés par nécessité absolue de service dans un établissement Public Local d'Enseignement (EPLE) – Actualisation du forfait des prestations accessoires pour 2025.
(DELIB 12-2025-184 AVIS)

Délibération n°DSOL20250121: **Subvention d'investissement (329 886 euros) et convention avec l'École des Chiens Guides pour Aveugles et Malvoyants de Paris** et de la Région Parisienne (ECGAMVP) dans le cadre du Budget Participatif.
(DELIB 12-2025-185 AVIS)

Délibération n°DSOL20250129: Subventions de fonctionnement (2 964 168 euros) et **d'investissement (1 002 719 euros) relatives à des actions d'hébergement d'urgence de familles et de jeunes**.
(DELIB 12-2025-186 AVIS)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 SEPTEMBRE 2025– 19H

Délibération n°DSOL20250150: Subventions (29 000 euros) à dix-sept associations et **convention annuelle avec huit associations, au titre du Fonds d'Animation Locale Solidarité** 12e arrondissement de Paris.

(DELIB 12-2025-187 AVIS)

Délibération n°DSP20250049: Dotations (2 116 142 euros) et avenants pour le financement des neuf centres de santé sexuelle associatifs, à Paris Centre, et dans les 5e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, et 20e arrondissements de Paris.

(DELIB 12-2025-188 AVIS)

Délibération n°DAC20250044: Subventions de fonctionnement (57 000 euros) et conventions avec deux associations relevant du secteur du cirque.

(DELIB 12-2025-189 AVIS)

Délibération n°DAE20250010: Budget Participatif Parisien – Conventions, subventions de fonctionnement et d'investissement (782 000 euros) en faveur de quinze structures **lauréates de l'appel à projets Cap sur l'Économie Circulaire**.

(DELIB 12-2025-190 AVIS)

Délibération n°DAE20250047: Subventions et conventions (1 013 500 euros) avec cinquante-neuf structures menant des actions d'insertion par l'activité des Parisiennes et Parisiens les plus éloignés de l'emploi.

(DELIB 12-2025-191 AVIS)

Délibération n°DAE20250061: Conventions et subventions (403 500 euros) avec quinze structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des Parisiennes et Parisiens les plus éloignés de l'emploi.

(DELIB 12-2025-192 AVIS)

Délibération n°DDCT20250147: ARJ - **Appel à projets “Actions de remobilisation des jeunes”**

- Subventions (120 000 euros) à quatorze associations et fondations pour le financement de quatorze projets dans les quartiers populaires parisiens.

(DELIB 12-2025-193 AVIS)

Délibération n°DEVE20250066: Subventions à des associations œuvrant en faveur de la végétalisation participative, de la biodiversité et dons en nature (90 807 euros).

(DELIB 12-2025-194 AVIS)

Délibération n°DEVE20250088: Conventions pluriannuelles avec cinq associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la Petite Ceinture ferroviaire, dans les 12e au 20e et d'équipements sportifs, et dans le 13e arrondissement de Paris.

(DELIB 12-2025-195 AVIS)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 SEPTEMBRE 2025– 19H

Délibération n°DFA20250051: **Signature d'un contrat de concession de** travaux relative à la **rénovation et l'exploitation de l'établissement dénommé le Grand Bleu, dans le 12e** arrondissement de Paris.
(DELIB 12-2025-196 AVIS)

Délibération n°DFPE20250023: **Subvention (4 708 858 euros), avenant n°1 à l'association “La Maison Kangourou” (L.M.K.), ayant son siège social dans le 10e arrondissement de Paris, pour ses dix-huit établissements d'accueil du jeune enfant.**

(DELIB 12-2025-197 AVIS)

Délibération n°DFPE20250087: Subvention (345 577 euros), avenant n°1 à la Fondation de Rothschild dans le 12e, pour la crèche collective Les 2 Marie située, 15A rue de Lamblardie, dans le 12e arrondissement de Paris.

(DELIB 12-2025-198 AVIS)

Délibération n°DFPE20250122: Subvention (152 600 euros) à six associations, pour des actions renforçant le lien parents-enfants à PC et dans les 10e, 12e, 13e et 18e arrondissements de Paris - avec deux conventions annuelles et trois avenants.

(DELIB 12-2025-199 AVIS)

Délibération n°DICOM20250008: Conventions de partenariat en soutien à la biodiversité de proximité.

(DELIB 12-2025-200 AVIS)

Délibération n°DPE20250033: Approbation du contrat territorial Eau Climat Trame Verte & Bleue Marne Confluence 2025-2030.

(DELIB 12-2025-201 AVIS)

Délibération n°DPE20250039: Approbation de la révision du zonage pluvial de Paris.

(DELIB 12-2025-202 AVIS)

Délibération n°DU20250008: Opération "Debergue Rendez-Vous" (12e) - Échanges de volumes sans soule et constitution de servitudes à titre gratuit au profit de la crèche au 77 avenue du Dr Arnold Netter, dans le 12e arrondissement de Paris.

(DELIB 12-2025-203 AVIS)

Délibération n°DU20250195: **Cession d'un terrain non-bâti**, au 89 bis avenue Sainte-Marie, dans le 12e arrondissement de Paris.

(DELIB 12-2025-204 AVIS)

Délibération n°DVD20250057: Subventions - **Conventions avec les associations “Boîtes à Vélo”, “Wimoov” et la “Fédération nationale des associations d’usagers des transports”** (FNAUT).

(DELIB 12-2025-205 AVIS)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 SEPTEMBRE 2025– 19H

Délibération n°DVD20250098: Stationnement de surface – Économie Sociale et Solidaire.
(DELIB 12-2025-206 AVIS)

Délibération n°DVD20250113: Occupation des anciennes carrières accessibles situées sous le domaine public Avenue de Gravelle et Bois de Vincennes au profit du Comité Spéléologique d'IDF (CoSIF) - Renouvellement de la convention.
(DELIB 12-2025-207 AVIS)

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Nous sommes désormais arrivés au bout de l'examen des délibérations ayant fait l'objet de démarches d'inscription. Je vais donc mettre aux voix, comme le prévoit notre règlement intérieur, l'ensemble des délibérations inscrites à notre ordre du jour, mais n'ayant pas fait l'objet d'inscription. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas aux voix ? Elles sont donc adoptées et je vous en remercie. "



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 SEPTEMBRE 2025– 19H

Vœu retiré en séance :

Délibération n°V122025-012 : **Vœu relatif à l'élaboration à l'accessibilité des personnes en situation de handicap**, présenté par Valérie Montandon et les élus du groupe Changer Paris du 12.

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Mesdames et messieurs, l'ordre du jour appelle désormais l'examen d'un vœu pour continuer cette séance du Conseil d'arrondissement. Ce soir, le seul vœu présent est celui relatif à l'élaboration de l'accessibilité des personnes en situation de handicap, présenté par Madame Valérie Montandon et les élus du groupe Changer Paris du 12^e arrondissement. Monsieur Rouveau, vous vous êtes inscrit, mais c'est Nicolas Bonnet-Oulaldj qui va nous le présenter. "

Madame Valérie Montandon, Conseillère de Paris, rapporteure :

"Dans ce vœu, il y a toute une énumération sur l'historique et sur les financements, on va dire, de l'amélioration de la qualité de l'eau. Au-delà de tous les intervenants État, SSIAP, les collectivités et bien sûr la Ville de Paris, La Ville de Paris a décidé en plus de faire des lieux de baignade sécurisés sur la Seine.

Je voulais attirer votre attention sur celui du 12^e arrondissement, où l'on s'est aperçu qu'il y avait en fait une accessibilité des personnes à mobilité réduite juste sur le solarium, mais pas forcément dans l'eau. Or, d'autres sites comme le 15^e ont mis en place des systèmes qui permettaient l'accès aux personnes à mobilité réduite, jusqu'au bout, j'allais dire, du processus. Il s'agissait de vous solliciter pour que, lorsqu'il y aura une prochaine édition, que ce soit d'ailleurs une baignade ou un autre événement, un autre lieu temporaire, ce serait de faire en sorte que nous puissions avoir une installation de baignade sur la Seine du 12^e arrondissement, avec un dispositif qui permettrait de l'accès à l'eau pour les personnes en situation de handicap, qui soit prévu dès la conception. Apparemment, il y a des systèmes hydrauliques qui sont très bien insérés dans ce concept, puisqu'on est sur un équipement d'eau.

Et aussi bien, bien sûr, que les associations soient systématiquement concertées en amont pour garantir et anticiper finalement que l'accès à toute nouvelle installation, même provisoire, le soit pour les personnes en situation de handicap. Je vous remercie. "

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci, Madame Montandon. Monsieur Bonnet-Oulaldj ? "

Réponse de Monsieur Nicolas Bonnet-Oulaldj, délégué auprès de la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller de Paris :

"Merci, Madame la Maire. Merci Madame Montandon, de nous alerter sur ce sujet que l'on connaît très bien dès le départ. Je voudrais d'abord me féliciter de la réussite. Parce que nous sommes un an après les Jeux olympiques, et quand la Ville de Paris a déposé la candidature de Paris aux Jeux olympiques, le principe était l'héritage et le principe était aussi de mettre au cœur



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 SEPTEMBRE 2025– 19H

de notre candidature la Seine. Cela n'a pas été simple au départ, parce que tout le monde n'était pas convaincu, quels que soient les rangs politiques, mais tout le monde n'était pas convaincu de l'opportunité de la candidature des Jeux olympiques. J'étais très convaincu, mais tout le monde n'était pas convaincu que la baignade pourrait avoir lieu. Or, la Seine a été mise en avant pendant la semaine d'ouverture, mise en avant par le triathlon et la nage en eau libre pendant les Jeux olympiques, et nous avions décidé d'ouvrir la baignade en Seine pour les Parisiennes et les Parisiens. Le résultat, c'est que cela a été un engouement extraordinaire avec plus de 100 000 Parisiens et Parisiennes qui se sont baignés dans la Seine. Personne n'aurait pu imaginer un tel résultat il y a un an.

Quand nous avions lancé les travaux pour la baignade, nous étions sur trois sites complémentaires. Je le rappelle parce que vous évoquez le 15^e, il y a aussi le Bras Marie. La complémentarité de ces sites était un objectif de cibler des publics différents.

Or dans le 12^e, nous avons toujours dit que ce site était complexe pour arriver sur la Seine - je reviendrai sur la question de l'accessibilité aux PMR -, mais surtout qu'il était dédié aux bons nageurs. Et que les nageurs, et notamment les personnes en situation de handicap ou de mobilité réduite, avaient accès aux baignades, au Bras Marie et dans le 15^e. Ceci a été précisé dès le départ.

Quand le dossier est passé en avis à la Mairie d'arrondissement sur le permis de construire, la Maire du 12^e, Emmanuelle Pierre-Marie, avait émis un avis défavorable justement sur l'accès PMR. Nous l'avons signalé et la Mairie d'arrondissement avait fait remonter il y a plus d'un an, parce que les travaux ont été décidés il y a presque deux ans. Nous avions remonté cette problématique. Or, ce qui nous avait été dit à l'époque, que je vous redis aujourd'hui, c'est que pour permettre l'accès PMR, il aurait fallu faire une passerelle accessible de 70 mètres de long pour assurer un dénivelé de 5 % à la Seine, ce qui est une obligation pour les PMR et selon les variations de niveau, ou de mettre un ascenseur, un monte-chARGE dont le coût aurait été énorme.

Vous nous alertez aujourd'hui sur cette possibilité, parce que c'est pour la suite. Je suppose que vous êtes comme tout le monde maintenant convaincus de la continuité de cette baignade. La question est totalement liée aux questions qui ont amené le vote de censure sur le gouvernement de Monsieur Bayrou puisqu'aujourd'hui, la problématique est une problématique budgétaire, une problématique qu'on nous applique des politiques d'austérité. Si demain, le gouvernement Lecornu - ce que je ne crois pas du tout - nous dit « On va accompagner les collectivités territoriales, notamment la Ville de Paris, pour des travaux de ce type », bien, bien sûr que nous réaliserons ces travaux avec l'argent que l'on aura.

Ce que j'entends beaucoup de la part des Parisiens - parce que je n'ai pas encore entendu de Parisien me faire cette remarque -, c'est d'abord de rendre accessible le métro, qui est une responsabilité du STIF et de Valérie Pécresse, que vous connaissez très bien. Vous siégez à côté d'elle. Peut-être que la priorité pour les Parisiens et les Franciliens, ce sera d'abord de rendre accessible le métro aux PMR, notamment dans le 12^e. Je prends régulièrement le métro Dugommier pour venir à l'ancienne Mairie du 12^e. D'ailleurs hier, j'ai aidé dans mon métro à Picpus une dame en poussette à franchir les marches.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 SEPTEMBRE 2025– 19H

Je suis pour que le gouvernement que vous soutenez nous accompagne, accompagne la Région et nous permette de faire ces travaux. Mon collègue Guy Tabacchi vous répondra sur l'ensemble des travaux, mais je le dis au passage : nous avons fait énormément de travaux dans cette mandature pour l'accessibilité PMR dans nos équipements sportifs, notamment la piscine Reuilly, Jean Boiteux, puisque nous avons maintenant une mise à l'eau pour les personnes en situation de mobilité réduite. Nous allons continuer avec Roger Le Gall, puisqu'il y a un plan, mais ce ne sera pas dans cette mandature. Toutefois, c'est bien évidemment étudié.

Et je vous le dis, puisqu'on a une baignade qui est sur Léo Lagrange, qui était elle aussi en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, avec des accompagnements, avec des maîtres-nageurs, etc. Nous avons aussi eu beaucoup de cheminements, de signalisations, beaucoup de dispositifs qui ont été mis en place.

Nous continuerons pour tous les équipements sportifs dans le 12^e. Je vous remercie. "

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci, Monsieur Bonnet-Oulaldj. Merci d'avoir souligné que nous regardons tous les permis de construire et d'aménagement très attentivement. Monsieur Rouveau ? "

M. Nicolas Rouveau, adjoint à la Maire du 12^{ème} arrondissement, Conseiller **d'arrondissement** :

"Merci, Madame la Maire. C'est pour une justification de vote pour le Groupe écologiste. Comme l'a rappelé notre collègue Nicolas Bonnet-Oulaldj, on peut se féliciter de cette baignade dans la Seine qui a été un succès tout l'été, qui a été permise aussi grâce à la dépollution de la Seine. On n'en parle pas assez, mais c'est quand même à noter. Il faut le rappeler.

Comme l'a rappelé mon collègue, nous avons remis un avis défavorable au permis de construire de cette baignade, parce qu'il n'y avait pas cet accès PMR qui était possible. Nous avons rappelé déjà depuis deux mois à la Ville que l'on serait attentifs, pour les prochaines éditions, à ce que les études continuent à tourner d'un point de vue technique et budgétaire, pour que l'on puisse trouver des solutions pour ces personnes. Parce qu'effectivement, ce sont de bons nageurs qui doivent aller dans ce bassin. Les Jeux olympiques et surtout paralympiques nous ont montré aussi que les personnes PMR étaient aussi de bons nageurs.

Juste pour vous dire que cela fait déjà deux mois que l'on a envoyé ces messages à la Ville et que l'on continuera à suivre le travail effectué là-dessus. Parce que les personnes en situation de handicap sont l'une des priorités de notre politique et qu'on le met dans toutes nos politiques, et notamment dans les politiques d'urbanisme.

Juste pour finir, parce que je trouve assez cocasse quand même que l'on ait un vœu de la droite sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap le jour où on apprend que la Région ne verse pas 2 millions d'euros aux maisons départementales pour les personnes en situation de handicap. J'espère que Madame Montandon, en tant que Conseillère Régionale, dans le prochain budget de la Région, nous verrons ces 2 millions d'euros remis pour les départements et pour ces personnes. Je vous remercie. "



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 SEPTEMBRE 2025– 19H

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci, Monsieur Rouveau. Madame Montandon ? "

Madame Valérie Montandon, Conseillère de Paris :

"C'est dommage, j'allais presque le retirer, mais vous m'avez un peu effarouchée. J'ai bien entendu, Monsieur Bonnet : un monte-chARGE en effet ou une passerelle, cela me paraît irréalisable, il n'y a pas de sujet là-dessus. Par contre, j'étais plus sur le système hydraulique, il me semblait que c'était possible. Mais si vous me dites que sur ce lieu, ce n'est pas le cas, je l'entends tout à fait. Globalement, je ne savais pas que vous aviez aussi émis un avis défavorable lors du PC, et c'est bien dommage d'ailleurs. Enfin, c'est très bien que vous l'ayez fait, on est en phase sur cela. Certaines associations du champ handicap ne le savaient pas non plus. Il y avait peut-être du dialogue à faire pour leur expliquer pourquoi. C'est un peu ce que je disais dans mon vœu. Dans mon vœu, il y avait deux volets : il y avait le volet en effet d'accessibilité, puis le fait de les associer dès le départ pour trouver des solutions.

Je vois que vous êtes dans une démarche positive, c'est pour cela que je vais retirer mon vœu en étant bien sûr attentive à ce que des solutions soient trouvées. Et peut-être quand même rappeler à Monsieur Bonnet-Oulaldj, même si je ne suis pas le porte-parole du gouvernement, mais que dans la baignabilité de la Seine, vous aviez quand même 700 millions d'euros qui ont été mis par l'État, qui a été le premier financeur. La Ville, je crois que c'est 10 % par rapport au budget global. Vous savez aussi que Valérie Pécresse est très motrice là-dessus. Mais si vous voulez, on fait un débat régional. Il a lieu demain, donc je le ferai demain. Vous savez qu'elle a été très motrice, et elle a demandé à la Ville de Paris de participer justement à l'accessibilité des métros. Je crois que Madame Hidalgo n'a pas été très loquace sur sa réponse.

Je retire mon vœu parce que je vois en effet que, dès le départ, c'était l'une de vos préoccupations, Madame la Maire. "

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci, Madame Montandon. Attention, dans les temps qui courent, il y a des téléphones qui sonnent. Peut-être qu'en cette période de remaniement, on ne sait jamais. Merci beaucoup. "

Considérant que l'amélioration de la qualité de l'eau de la Seine représente un investissement total estimé à environ 1,4 milliard d'euros, cofinancés par plusieurs acteurs publics, représente une avancée environnementale majeure ayant permis, entre autres, l'ouverture de points de baignade dans la Seine et la Marne ;

Considérant que l'État, via l'Agence de l'eau Seine-Normandie, a contribué à hauteur de près de 700 millions d'euros et que les travaux réalisés et les contributions financières du Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP) en vue des Jeux olympiques et paralympiques s'élèvent à plus de 450 millions d'euros ;



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 SEPTEMBRE 2025– 19H

Considérant que la Ville de Paris a également participé à ce financement, notamment à travers le projet du bassin de stockage d'Austerlitz et une aide directe de 3 millions d'euros pour les travaux de mise en conformité des branchements d'assainissement et que la Métropole du Grand Paris a, de son côté, apporté un soutien financier aux études de faisabilité des sites de baignade (plus de 500 000 euros alloués) ;

Considérant que la Ville de Paris a fait de l'ouverture de sites de baignade en Seine à l'été 2025 un objectif ambitieux dans le cadre du Plan Baignade (notamment aux sites de Bercy, Grenelle, Bras Marie) afin de permettre aux Parisiens de profiter du fleuve dans des conditions de sécurité et de qualité sanitaire ;

Considérant que ces sites de baignade en Seine sont accessibles aux personnes à mobilité réduite sauf à Bercy, où seul le solarium l'est, ce qui entraîne une exclusion notable des personnes en fauteuil roulant pour la partie baignade proprement dite ;

Considérant que des systèmes hydrauliques et dispositifs spécifiques permettant l'accès dans l'eau pour les fauteuils roulants existent et ont été mis en œuvre dans d'autres installations aquatiques ou baignades publiques, y compris à Paris dans d'autres arrondissements, offrant ainsi une solution technique ;

Considérant que l'inaccessibilité des piscines ou baignades aux personnes en situation de handicap constitue une entrave à l'égalité d'usage des équipements publics et que les associations du champ du handicap, comme APF France Handicap, ont formulé des propositions, souhaitant être entendues et consultées, pour garantir une réelle inclusion et un aménagement conforme aux besoins ;

Considérant qu'une concertation en amont avec les associations concernées permet non seulement de mieux anticiper les contraintes techniques et budgétaires, mais aussi de garantir que les sites soient pleinement inclusifs.

Sur proposition de Valérie Montandon et des élus du groupe Changer Paris du 12eme, le **Conseil du 12e arrondissement émet le vœu que :**

- que pour toute future ouverture ou installation de baignade sur la Seine dans le 12e arrondissement, un dispositif permettant l'accès à l'eau pour les personnes en situation de handicap soit prévu dès la conception ;
- que les associations du champ du handicap soient systématiquement concertées en amont pour garantir que l'accès à toutes nouvelles installations même provisoires.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 SEPTEMBRE 2025– 19H

Délibération n°Q122025-006: Question orale de Valérie Montandon et des élus du groupe **Changer Paris 12, relative à l'installation d'une nouvelle enseigne de restauration rapide à la Porte Dorée.**

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Nous allons désormais passer aux questions orales. Nous avons une question orale de Madame Valérie Montandon et des élus du groupe Changer Paris 12 relative à l'installation d'une nouvelle enseigne de restauration rapide à la Porte Dorée. Nous ne prononcerons pas son nom ce soir, je l'espère. Je vous laisse nous la présenter. "

Madame Valérie Montandon, Conseillère de Paris, rapporteure :

"L'installation prochaine d'un fastfood Master Poulet avenue Daumesnil à la Porte Dorée sur l'ancien.

Vous savez que l'on est attachés en effet à la liberté de commerce et à la nécessité d'une offre abordable, mais tout de même. Il se trouve que dans ce quartier - je vous ai mis d'ailleurs plusieurs chiffres de l'APUR qui en attestent -, il y a en effet une sur-représentation de restauration rapide dans le quartier de la Porte Dorée. Peut-être juste un chiffre : vous avez plus de 40 % des enseignes de ce type, contre 29,79 % dans le 12^e arrondissement. Il y a un vrai sujet et il y a une inquiétude des riverains. Pourquoi ? Parce qu'au-delà du changement massif dans ce quartier, il se trouve qu'il y a des nuisances qui sont apparues. Vous les connaissez, elles vous ont été d'ailleurs relayées par les associations que vous avez reçues. Les riverains ont peur : à chaque fois, ils sont un peu sur le fait accompli, ils trouvent qu'il y a un manque d'anticipation. Et surtout finalement, lorsque les enseignes arrivent, elles arrivent à déjouer un petit peu les autorisations préalables et ensuite, on rentre dans une chaîne de procès. On en parlait tout à l'heure : la longueur des procès, la longueur des procédures fait que finalement, ils ont le temps d'exploiter et les nuisances s'installent. Les riverains ont l'impression que personne n'a de prise sur ces installations.

Donc oui, j'en suis tout à fait consciente : il y a une partie qui relève de l'ordre du droit privé, c'est une réalité. Mais je voulais vous demander : dans ce contexte, pourriez-vous nous préciser quels leviers ou dispositifs la municipalité entend mobiliser en amont ou en accompagnement pour anticiper ces implantations et vérifier leur conformité ? Je pense que c'est là où il y a peut-être des marges de manœuvre. Puis garantir un équilibre commercial préservant la qualité de vie et l'identité du quartier de la Porte Dorée. Je vous remercie, Madame la Maire. "

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Madame Montandon. Je dirais même qu'il y a une invasion au-delà de la Porte Dorée sur laquelle je m'inscris en faux depuis 2 ans. Monsieur Rouveau pour vous répondre et Monsieur Bouigue pour apporter un complément. "



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 SEPTEMBRE 2025– 19H

Réponse de Monsieur Nicolas Rouveau, adjoint à la Maire du 12e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

"Merci, Madame la Maire. Merci, Madame Montandon, de poser cette question sur l'installation d'une nouvelle enseigne de restauration rapide dans le quartier de la Porte Dorée. Nous veillons à ce que l'ensemble de la réglementation en matière d'urbanisme et de tranquillité publique soit respectée sur tous les projets urbains qui nous arrivent. Si nous ne pouvons pas nous opposer à l'implantation d'un commerce dans un local commercial privé, nous pouvons nous assurer que son installation et son exploitation ne se fassent pas au détriment de la tranquillité des habitantes et des habitants. C'est ce que nous avons répété aux riverains qui ont lancé la pétition, et aussi aux pétitionnaires, aux personnes qui ont racheté ce local. C'est ce que nous allons continuer à faire pour toutes les installations de commerces, indépendamment de leur nature.

Des règles existent, et elles s'appliquent à toutes et tous ainsi qu'aux commerces, notamment des règles d'urbanisme. Notre rôle est de veiller à ce qu'elles soient respectées. Dès la réception du signalement des riverains, le cabinet de la Maire a rencontré ces personnes pour écouter leurs inquiétudes, répondre à leurs questions, les informer sur les compétences de la Mairie du 12^e et de la Ville de Paris en matière d'urbanisme et du respect des règles applicables. C'était à la fin du mois d'août.

La Mairie du 12^e a ici agi comme elle le fait pour tous les signalements indépendants de la nature du commerce. Encore une fois, le cabinet de la Maire a aussi pris contact avec les responsables de l'enseigne qui souhaitent s'implanter, puisque nous avons refusé une déclaration préalable de travaux. Puisque pour ce genre de travaux, il faut déposer un permis de construire. Le cabinet de la Maire a fait le point avec cette enseigne sur les autorisations qu'ils devront obtenir avant d'entamer les travaux et rappeler les règles en vigueur.

La Direction de l'urbanisme de la Ville de Paris se tient également à l'entièr disposition des porteurs du projet pour garantir la conformité du projet au plan d'urbanisme bioclimatique et au Code de l'urbanisme, comme elle le fait avec tous les porteurs de projets.

À la suite d'un autre signalement il y a quelques jours, semaines, sur les travaux qui seraient en cours à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment, alors que l'enseigne ne dispose pas d'autorisation d'urbanisme à ce jour, la Maire du 12^e a interpellé la Direction de l'urbanisme afin qu'un contrôle d'urbanisme soit mené au plus vite. Les contrôles sont en cours. Si d'autres signalements relatifs à des travaux non autorisés nous étaient adressés à n'importe quelle adresse, n'importe où, nous agirons de la même manière.

Vous parlez du quartier en général. Il faut savoir que la Maire a également demandé à la police municipale de renforcer sa vigilance sur le stationnement, notamment sur les trottoirs, sur cette partie de l'avenue Daumesnil, après les interpellations des riverains, puisque la sécurité des piétons est notre priorité.

Les agents de la Direction de la propreté et de l'eau ont également intensifié les contrôles dans le secteur de la Porte Dorée, et la Maire du 12^e reste attentive concernant la gestion des déchets, de la propreté de l'espace public, notamment sur l'avenue Daumesnil et le boulevard Soult.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 SEPTEMBRE 2025– 19H

En conclusion, nous restons attentifs aux préoccupations de toutes les parties. Vous pouvez vous assurer de la mobilisation constante de la Mairie du 12^e et de différents services de la Ville de Paris, afin de garantir le respect de la réglementation dans la limite de nos compétences en matière d'urbanisme."

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci, Monsieur Rouveau. C'est une bataille quotidienne. J'ai aussi demandé à l'ensemble des directions de nos bailleurs de la ville, bien évidemment, d'éviter d'héberger ce genre de commerce, puisque leur prolifération n'est quand même pas que sur la Porte Dorée. Je vous laisserai aller à la chasse au trésor de l'ensemble désormais de ces vendeurs dans l'arrondissement.

Monsieur Bouigue ?"

M. Richard Bouigue, Premier adjoint à la Maire du 12^{ème} arrondissement, Conseiller de Paris :

"Merci, Madame la Maire. Effectivement, vous l'avez répété, la Ville ne peut pas intervenir juridiquement pour empêcher l'installation de ce type de commerces. Mais ce qui ne veut pas dire pour autant que la Ville reste les bras ballants et qu'elle ne fait rien. C'est peut-être aussi sur des solutions avant le respect des règles d'urbanisme qu'il nous faut imaginer des choses. Je pense notamment à Paris Commerces, avec toute une action aujourd'hui en termes de préemption et d'acquisition, qui permet de lutter contre une forme de mono-activité quand elle s'implanterait dans un quartier. Encore faut-il bien sûr qu'il y ait des surfaces à vendre. Ce n'était pas le cas de ce local. Sinon, il aurait pu être ciblé par la Ville et aujourd'hui par les commerces, à un rythme de croisière intéressant qui permet que l'on rachète des surfaces, des locaux. Il faut après se mettre d'accord sur les prix des loyers qui sont pratiqués, mais concrètement, c'est quand même un outil pour lutter contre ce type de mono-activité.

Vous dire aussi que bien évidemment, quand il y a ce type de mono-activité, on a des précédents dans le 12^e que l'on connaît et que l'on pourrait tout à fait réenvisager à l'avenir. Je pense notamment à ce que l'on avait fait avec Vital'Quartier à une époque, qui avait été mis en place du côté de l'avenue Daumesnil pour lutter contre la mono-activité qui concernait le commerce informatique. Si nous considérions que dans un quartier, il y a ce type de mono-activité qui s'installe et qui est dangereuse pour le commerce de proximité, et donc qu'elle ne répond pas non plus à l'attente des habitants autour, nous pourrions réinstaller et réenvisager de réinstaller ce type de contrat qui permettait de lutter efficacement contre la mono-activité. On avait à l'époque un problème, qui était celui de l'acquisition préemption qu'aujourd'hui, Paris Commerces nous permet de résoudre. C'est aussi un point supplémentaire.

Je rajoute que dans le PLU B, on a quand même des surfaces aussi que l'on a protégées au niveau commercial et artisanal. Cela fait aussi partie de ce que l'on peut mettre en place. Il est vrai que sur La Porte Dorée, il est un peu plus compliqué de l'installer, mais c'était néanmoins une possibilité.

Je finis en disant que du côté de la ville, il y a vraiment l'idée que le commerce de proximité, on le défendra aussi parce qu'à un moment donné, les actions de la Ville seront fortes et engagées. Tout ce qui renforcera demain Paris Commerces, tout ce qui permettra à Paris Commerces à la fois de préempter et d'acquérir, mais surtout de pratiquer derrière des loyers qui soient j'allais dire



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 SEPTEMBRE 2025– 19H

supportables par l'ensemble des commerçants, cela nous aidera aussi beaucoup. C'est l'un des chantiers sur lesquels on pourra, je pense s'organiser. Il y a la Porte Dorée, mais la Maire le disait, il n'y a pas que la Porte Dorée : cela ne doit pas être l'arbre qui cache la forêt à côté. L'APUR montre que c'est une tendance parisienne très forte, très lourde, et que lutter contre nécessitera je pense que l'on renforce encore plus Paris Commerces et qu'on lui donne les moyens à la hauteur du défi qui est devant nous."

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Tout à fait, merci Monsieur Bouigue. J'ai oublié de remercier mes collaborateurs qui ont donné de leur personne pour se rendre à la Porte Dorée plusieurs fois. Nicolas Bonnet-Oulaldj, avant que je redonne la parole à Madame Montandon."

Monsieur Nicolas Bonnet-Oulaldj, délégué auprès de la Maire du 12e arrondissement, Conseiller de Paris :

"Évidemment, on regarde ce sujet de très près. Je vous alerte sur la problématique du pouvoir d'achat. Si ce type de commerce prolifère avec les nuisances que cela génère et un manque de diversité, c'est parce qu'aujourd'hui, on a aussi une population jeune, précaire, dont la consommation va sur le fastfood. On a aussi un enjeu à la fois culturel sur la politique d'alimentation et de travailler avec les jeunes, et notamment on a ce weekend, je vous invite à venir avec la Maire du 12^e et Richard Bouigue, la fête des marchés et notamment au marché d'Aligre, avec le marché à taille d'enfants. Il s'agit de sensibiliser la jeunesse, les enfants et les étudiants à aller sur les marchés, sur des lieux de qualité de restauration. Mais le premier frein, c'est la possibilité de se payer un repas à moins de 10 euros. Parce que ceux qui vont dans des fastfoods, c'est aussi parce qu'ils ne peuvent pas se permettre aujourd'hui d'aller dans une restauration traditionnelle à hauteur de 25 euros le menu. Je travaille aussi avec les restaurateurs. Si l'on n'arrive pas à encadrer les loyers des commerces à Paris, si à chaque fois qu'il y a un renouvellement de bail, les seuls à pouvoir se positionner, ce sont de grandes chaînes de fastfoods, évidemment, comme dans le monde entier, comme aux États-Unis, comme dans de grandes capitales, ce sont les géants qui prennent la part du marché de l'immobilier.

On a aussi un enjeu, et Richard l'a bien dit, sur la question de l'encadrement des loyers et notamment au renouvellement de bail. Parce que, quand une restauration traditionnelle s'en va, qu'est-ce qu'on voit ? C'est souvent une chaîne de fastfood qui reprend.

Il y a des enjeux économiques et ce n'est pas simplement par les questions d'urbanisme. Évidemment, les questions d'urbanisme peuvent nous aider, mais on ne réglera pas cela que par ça. Il y a aussi la question de la consommation et la question du prix de l'immobilier. Je vous remercie."

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci, Nicolas Bonnet-Oulaldj. Madame Montandon, vous aurez compris que c'est un sujet qui nous anime beaucoup. Je vous redonne la parole."



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 SEPTEMBRE 2025– 19H

Madame Valérie Montandon, Conseillère de Paris :

"Merci, Monsieur Rouveau, pour votre réponse précise. Comme vous, je suis sollicitée sur ces sujets-là. Cela me permettra de porter une réponse claire sur ce que vous avez mis en place, sur tout ce qui est fait, notamment les contrôles actuels. En espérant que l'on puisse en effet au moins utiliser les leviers qui sont en notre possibilité pour réduire cette prolifération.

Je ne rouvre pas le sujet sur le pouvoir d'achat. Oui, il y a un aspect économique, mais il y a aussi tout un aspect sur la politique du logement. Mais on ne va pas le rouvrir parce que sinon, nous serons encore là à minuit. Vous avez vu que j'ai fait quelques efforts pour condenser ma présentation des différentes questions orales. On aura d'autres moments pour ouvrir un débat sur la politique générale."

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Je vous en remercie grandement, Madame Montandon. En plus, nous avons perdu Madame Slama. Elle serait vexée de ne pas participer à ce débat, même si je pense que tout le long de cette mandature, nous avons évoqué de nombreux sujets en la matière. » "

Madame la Maire,

L'installation prochaine d'un nouveau fast food « Master Poulet » avenue Daumesnil, à la Porte Dorée, sur l'ancien site du magasin « Mandrilly » suscite de vives inquiétudes parmi les riverains, déjà confrontés à une forte concentration de restauration rapide dans ce secteur (quatre autres enseignes de même gamme sont présentes dans un périmètre de 50 mètres).

Si chacun reconnaît la liberté du commerce et la nécessité d'une offre abordable, les habitants redoutent néanmoins les nuisances sonores, olfactives, et visuelles, ainsi que l'effet de dissuasion pour des commerces de qualité plus diversifiés. La tendance parfois constatée de certains gérants à s'installer sans respecter pleinement les autorisations d'urbanisme renforce aussi ces inquiétudes alors que, dans d'autres cas similaires, les gérants parient sur la longueur des procédures et sur l'épuisement des riverains pour pérenniser ces aménagements.

Cette nouvelle implantation pose aussi question alors que les débats sur les besoins d'une alimentation plus saine et équilibrée pour tous sont plus présents dans notre société, alors que le surpoids et l'obésité concernent près de la moitié des Franciliens, ce qui influe sur le risque de maladies cardiovasculaires et de diabète.

En ce mois de septembre 2025, l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR) a publié une étude sur « l'alimentation à Paris en 2025 » qui révèle par exemple que le quartier Bel-Air Sud – auquel est rattaché ce secteur de la Porte Dorée – comporte la part des restaurants rapides dans le total des restaurants la plus importante du 12^{ème} arrondissement avec plus de 40 % d'enseignes de ce type (contre 29,79 % pour tout le 12^{ème}).

Les inquiétudes des riverains reflètent aussi le changement massif de l'offre proposée dans ce quartier ces dernières années. En 2017, la part de restauration rapide à Bel-Air Sud était plus basse



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 SEPTEMBRE 2025– 19H

que dans tout le 12^{ème} (23,53 % contre 27,95 %). 14 enseignes de restauration rapide ont ouvert dans ce quartier entre 2017 et 2023 (+58,33 %) alors que le nombre total de restaurants a très peu évolué durant la même période (+4,90%)¹.

Alors que 56,6 % des ménages parisiens effectuent leurs achats exclusivement dans leur quartier, la garantie de l'équilibre commercial de chacun d'entre eux devient une démarche essentielle au maintien de la qualité de vie et de l'identité de chaque coin du 12^{ème}.

Dans ce contexte, pourriez-vous nous préciser quels leviers ou dispositifs la municipalité entend mobiliser, en amont ou en accompagnement, pour anticiper ces implantations, vérifier leur conformité et garantir un équilibre commercial préservant la qualité de vie et l'identité du quartier de la Porte Dorée ?



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 SEPTEMBRE 2025– 19H

Délibération n°Q122025-007: Question ~~orale~~ écrite de Valérie Montandon et des élus du groupe Changer Paris 12, relative à la place Henri Frenay.

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je vais d'ailleurs vous redonner la parole pour la question orale de votre groupe relative à la place Henri Frenay. »

Madame Valérie Montandon, Conseillère de Paris, rapporteure :

"Madame la Maire, je crois que chaque fois, les questions orales sont bien mises au PV. Si les questions sont bien jointes au PV, je vous fais une présentation très rapide.

Juste pour vous dire que dans ma présentation de la question orale, il y avait trois volets. Il y avait tout d'abord le volet sur le document de synthèse qui a été remis aux habitants et qui, parfois, ne reflétait pas forcément ce que les habitants avaient l'impression d'avoir fait lors des réunions. Il y a un autre volet aussi pour pointer le fait que certaines mesures qui ont été mises en place, comme des brumisateurs ou des bancs, n'ont pas toujours porté leurs fruits ou ont dysfonctionné. Ensuite, dans ma question, vous avez un autre volet sur la dégradation du cadre de vie qui est toujours perceptible par les habitants.

Ce contexte m'amène à vous poser les questions suivantes : quand sera communiqué un calendrier précis de réaménagement complet de la place ? Sera-t-il accompagné d'études d'impact ? Quel est le montant total des aménagements transitoires déjà réalisés ? J'attire votre attention sur le fait que j'avais déjà il y a longtemps posé des questions sur le budget, notamment toutes les études sur la forêt urbaine antécédent et je n'avais jamais eu de réponse. J'espère que ce soir, j'en aurai sur cette partie-là budgétaire. Et enfin, quelles mesures concrètes la Ville entend-elle prendre à court terme pour améliorer la propreté, l'éclairage et la sécurité de la place et ses abords dans l'attente de la réalisation du projet global à venir ? Je vous remercie. "

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Madame Montandon. Monsieur Bouigue ? "

Réponse de Monsieur Richard Bouigue, Premier adjoint à la Maire du 12e arrondissement, Conseiller de Paris :

"Merci, Madame la Maire. Je vais à mon tour essayer d'être rapide et peut-être que l'on pourrait vous communiquer la réponse par la suite, Madame Montandon. Vous avez posé des questions précises et on a souhaité vous faire une réponse très argumentée qui tient quasiment en pratiquement trois pages. "

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Est-ce que vous voulez qu'on la transforme en question écrite ? "



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 SEPTEMBRE 2025– 19H

Madame Valérie Montandon, Conseillère de Paris :

"Je veux bien que vous me la fassiez parvenir en question écrite, volontiers. Cela me permettra d'éviter de prendre des notes avec un débit rapide."

Réponse de Monsieur Richard Bouigue, Premier adjoint à la Maire du 12e arrondissement, Conseiller de Paris :

"Il n'y a aucune des questions que vous évoquez, notamment celles du budget, qui sont éludées. Vous avez même des chiffres, etc., le calendrier. On n'est pas d'accord sur certains points, mais sur les points où vous avez des demandes d'informations, vous avez les réponses. Ensuite, sur bien évidemment certains sujets, vous imaginez que l'on n'a pas forcément des points de vue qui convergent. Mais en tout cas, sur les questions que vous posez avec des éléments précis, on les a."

Madame Valérie Montandon, Conseillère de Paris :

"Très volontiers. Comme dit mon voisin, si vous pouvez le mettre aussi au PV, mais il est vrai que si l'on peut l'avoir en réponse écrite, très volontiers. Je la veux bien, merci."

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Comme c'est un sujet que nous avons aussi énormément abordé, je pense que c'est une compilation de l'ensemble des réponses que nous allons vous apporter. Comme Richard Bouigue le précisait, on a quelques divergences aussi parce que notamment en termes de propreté, je rappelle que c'est là où l'on déploie le plus d'équipes de tout l'arrondissement."

RÉPONSE À RÉCUPÉRER AUPRÈS DU CAB - À REGARDER POUR L'INTÉGRATION AU PV

Madame la Maire,

À l'hiver 2024, vous avez initié une démarche d'aménagement de la place Henri Frenay, confiée à la SPL Paris Seine, à l'Agence Trait Clair et à l'association Merci Raymond. La méthodologie choisie reposait sur des ateliers associant les riverains. Or, le document de synthèse remis aux habitants en juin 2024 semble davantage refléter les orientations de l'agence que les propositions issues de ces ateliers, ce qui nourrit un sentiment de concertation inaboutie.

Au printemps 2025, vous avez présenté une première esquisse de projet de réaménagement, pensée sur le temps long, en annonçant des mesures transitoires. Pourtant, les habitants constatent que la situation de la place reste dégradée. Certaines mesures n'ont pas fonctionné : les brumisateurs installés en juillet n'ont jamais été opérationnels et le sol n'a pas été remis en état après les travaux. Par ailleurs, les bancs installés sous les ombrières ont entraîné plusieurs chutes, dont une personne âgée et un enfant, avant d'être replacés à la mi-septembre.

Au-delà de ces incidents, les riverains soulignent la persistance de problèmes de propreté, la prolifération de nuisibles, un éclairage public jugé insuffisant et une insécurité persistante. Par ailleurs, les rues PH. Grauwin et Jean-Bouton sont devenues des aires de dépose quotidienne



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 SEPTEMBRE 2025– 19H

pour VTC desservant la Gare de Lyon, en raison d'un manque d'anticipation dans la gestion des flux de circulation.

Dans ce contexte, Madame la Maire, pourriez-vous nous apporter des réponses aux questions suivantes s'il vous plaît :

- Quand sera communiqué un calendrier précis du réaménagement complet de la place ?
Sera-t-il accompagné des études d'impact ?
- Quel est le montant total des aménagements transitoires déjà réalisés ?
- Quelles mesures concrètes la Ville entend-elle prendre à court terme pour améliorer la **propreté, l'éclairage et la sécurité de la place et de ses abords, dans l'attente de la** réalisation du projet global ?



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 SEPTEMBRE 2025– 19H

Délibération n°Q122025-008 : Question orale de Franck Margain et des élus du groupe **Changer Paris 12, relative à la bitumisation d'une partie de la route de l'île de Reuilly sur le lac du bois de Vincennes.**

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Question orale désormais de Monsieur Franck Margain, mais j'imagine portée par vous Madame Montandon et des élus du groupe Changer Paris 12 relative à la bitumisation d'une partie de la route de l'île de Reuilly sur le lac du Bois de Vincennes. Je vous laisse nous la présenter."

Madame Valérie Montandon, Conseillère de Paris, rapporteure :

" Merci, celle-là est très courte. Les associations de protection du bois de Vincennes nous ont alertés sur la récente bitumisation ou chemin de l'île de Riz, en particulier de la route des îles. L'appel d'offres de la concession de travaux portant sur la rénovation et l'exploitation de l'établissement dénommé le Chalet des îles Daumesnil dans le bois de Vincennes, lancé le 30 août 2025 a-t-il un lien avec l'aménagement des accès du chalet ? Cette île est un espace à l'écosystème très fragile. Il appartient à la Mairie d'être vigilante. Nous aimerais savoir quelle justification écologique a permis la bitumisation d'une partie de la route des îles. Je vous remercie, Madame la Maire. "

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement Conseillère de Paris :

"Merci, Madame Montandon. Madame Havet ? "

Réponse de Madame Manon Havet, adjointe à la Maire du 12e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

"Merci, Madame la Maire. La question orale que vous nous soumettez porte sur une prétendue bitumisation d'une portion de la route des îles sur l'île de Reuilly. Je souhaite être très claire : il ne s'agit pas d'une bitumisation au sens d'une nouvelle bitumisation. En fait, c'est l'entretien d'un axe déjà existant. Ces interventions ont été réalisées en février et mars 2025. Cela relève d'une réfection à l'identique d'un revêtement existant qui était en mauvais état. Vous aviez peut-être pu le constater, il était fortement dégradé. Cette voie carrossable en mauvais état a été remise en état pour des raisons de praticabilité et de sécurité. Aucune imperméabilisation nouvelle, aucune emprise élargie, aucun arbre impacté. C'est une desserte qui permet l'accès pour les équipes de la direction des espaces verts et de l'environnement, s'agissant de l'entretien courant du bois et également ponctuellement des services de secours et de logistique autorisés. Elle sert aussi aux besoins liés à l'exploitation du chalet des îles.

De fait, ces travaux doivent être replacés dans la perspective aussi de la politique globale qui est menée par la Ville de Paris dans le bois. Depuis 2020, cinq axes automobiles ont été fermés à la circulation et entièrement renaturés. Entre 2020 et 2025, plus de 16 000 arbres ont été plantés dans le bois. Je ne reviendrai pas sur le cas de la Plaine Mortemart renaturée, je me suis déjà exprimée à ce sujet avec la délibération 85.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 SEPTEMBRE 2025– 19H

En somme, l'effort de débitumisation et de renaturation menée par le 12^e arrondissement et la Ville de Paris est structurel. Il est visible, il est ambitieux et l'entretien de la route des îles est une intervention certes ponctuelle, limitée, qui n'enlève rien à cette ambition.

Enfin, il n'existe aucun lien opérationnel entre cette remise en état qui a eu lieu en février, mars et l'appel d'offres que vous mentionnez, lancé le 30 août relatif à la concession du Chalet des îles Daumesnil. Cet appel d'offres porte exclusivement sur la rénovation et l'exploitation de l'établissement. Il ne prévoit pas d'aménagement de voiries supplémentaires. Je vous remercie. "

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci, Madame Havet. Moi aussi, je rêverais d'un revêtement moins lourd. Mais il y a aussi bien évidemment la défense incendie qui nous y oblige, et tous les engins aussi encore des équipes de la DEV. Madame Montandon ? "

Madame Valérie Montandon, Conseillère de Paris :

"Justement, votre remarque allant dans le sens de ce que je voulais rajouter. Je comprends tout à fait, vous avez besoin d'accès pour les véhicules. Par contre, je crois qu'il existe des revêtements qui, parfois, permettent l'accès de certains véhicules, mais peut-être pas dans ce cas-là. Des revêtements un peu plus légers, un peu plus perméables, mais ce n'est peut-être pas le cas à cet endroit. "

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Croyez-moi, on le met dès qu'on piétonnise d'une rue ou qu'on ouvre sur une partie de la vélorue, effectivement on met des revêtements plus légers, plus poreux, mais parce qu'il n'y a pas de passage de véhicules lourds, ou sur celui aussi des rues aux enfants, des cours oasis, des accès qui sont très peu véhiculés. On le fait maintenant systématiquement. Malheureusement, on n'en est pas encore là, même dans le bois de Vincennes. "

Madame la Maire,

Les associations de protection du bois de Vincennes nous ont alertés sur la récente bitumisation du chemin de l'île de Reuilly en particulier de la route des îles.

L'appel d'offres sur la « concession de travaux portant sur la rénovation et l'exploitation de l'établissement dénommé Le chalet des îles Daumesnil dans le bois de Vincennes » lancé le 30-08-2025 a-t-il un lien avec l'aménagement des accès du Chalet

Cette île est un espace à l'écosystème très fragile, il appartient à la Mairie d'être vigilante.

Nous aimerais savoir quelle justification écologique a permis la **bitumisation d'une partie de la route des îles**.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 SEPTEMBRE 2025– 19H

Délibération n°Q122025-009: Question orale de Franck Margain et des élus du groupe **Changer Paris 12, relative à l'entretien des piscines de Paris 12.**

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement Conseillère de Paris :

"Nous passons à la dernière question orale de Franck Margain, je pense portée par Madame Montandon et les élus du groupe Changer Paris 12 relative à l'entretien des piscines de Paris 12. Nous revenons dans les baignades, mais celle-ci pas en Seine. Ce sera Monsieur Tabacchi qui vous répondra."

Madame Valérie Montandon, Conseillère de Paris, rapporteure :

"Merci, Madame la Maire.

Les nageurs de la piscine Roger Le Gall, comme Jean Boiteux, constatent la médiocrité de la propreté et de l'entretien des vestiaires.

Des vols ont été commis dans les vestiaires et rapportés par les associations de nageurs.

Un signalement d'une association de riverains sur l'hygiène déplorable de la piscine Jean Boiteux a été transmis à la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes via le site de déclaration, à défaut de trouver des informations sur le site de la Mairie de Paris pour signaler des dysfonctionnements aux services concernés.

Notre collègue Corinne Atlan-Tapiero vous avait déjà interpellé sur l'entretien de la piscine Jean Boiteux. Malgré votre assurance sur une amélioration significative à venir avec le changement de direction, rien de majeur ne s'est produit.

Pourriez-vous nous donner quel plan d'action vous comptez mettre en œuvre pour des piscines propres et sûres ?

Le nombre de piscines est petit pour notre arrondissement, aussi important que le 12^e. Après 20 ans de mandature, votre majorité devrait conduire la Mairie de Paris à porter une attention méticuleuse à ces établissements.

Je vous remercie."

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement Conseillère de Paris :

"Je crois que pour cette piscine, nous partageons les sollicitations, les inquiétudes."

Réponse de Monsieur Guy Tabacchi, adjoint à la Maire du 12e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

"Bien sûr. Nous le partageons et on est fortement préoccupés par l'état des deux piscines de notre arrondissement. Bien sûr, nous recevons de nombreuses sollicitations des habitantes et des



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 SEPTEMBRE 2025– 19H

habitants qui, très légitimement, attendent une meilleure qualité de service de la part de la piscine, Jean Boiteux et Roger Le Gall. Nous sommes très attentifs. On souhaite leur apporter des réponses et des solutions concrètes.

Améliorer la qualité de la piscine du 12^e, c'est avant tout une affaire d'investissements structurels et structurants que nous engageons dans le plan Nager à Paris. Ce plan a permis la rénovation du petit bassin de la piscine Roger Le Gall, y compris de ses vestiaires en 2020, pour un montant de plus de 600 000 euros. D'autres travaux avaient été réalisés en 2014 et en 2016. Le bassin olympique, qui est une fierté de l'arrondissement et particulièrement rare dans les piscines parisiennes, n'a pas fait l'objet de réhabilitations d'ampleur depuis son inauguration en 1967.

Face à cette situation qui pose problème, tant du point de vue esthétique et technique, Madame la Maire et Nicolas se sont vus présenter par des services compétents le plan de réaménagement de la piscine Roger Le Gall. Dans ce cadre, une rénovation et des travaux d'ampleur sont prévus sur le grand bassin, mais aussi sur les autres espaces. Différents scénarios sont prévus sur le grand bassin et les autres espaces. La Mairie du 12^e arrondissement s'est engagée en faveur d'un réaménagement complet de la piscine pour garantir aux usagers et usagères l'association associative, scolaire et grand public, une qualité exemplaire de service de cette piscine, qui est un élément important dans le paysage sportif de l'arrondissement, puisque c'est l'une des rares à posséder un bassin olympique qui sera conservé.

En ce qui concerne la piscine Jean Boiteux, les agents assurent un nettoyage très fréquent de la piscine, vestiaires compris, avec une opération de gros nettoyage chaque vendredi matin depuis la rentrée du mois de septembre. Néanmoins, bien sûr, des progrès sont à réaliser dans l'entretien des vestiaires et cela fait l'objet de discussions régulières avec les services centraux de la DJS, particulièrement.

Nous avons mis en place avec la Mairie de Paris, la Ville de Paris, la Mairie du 12^e arrondissement et les services concernés, un suivi régulier qui inclut les services et les élus, de façon à pouvoir répondre plus efficacement aux différents enjeux techniques, matériels et de gestion des ressources humaines.

Concernant les allégations de vols, nous les prenons bien sûr très au sérieux et assurons le lien avec les services de police dès que cela est nécessaire. Les usagers ont été sensibilisés et les agents de la piscine coopèrent efficacement en cas d'infraction.

Voici les éléments que l'on pouvait vous donner aujourd'hui. Ce qu'il faut retenir, c'est que nous sommes mobilisés sur ce sujet-là, sur ces problèmes de piscines et sur leur amélioration. L'amélioration de la qualité des baignades est un élément important pour que tout le monde ait la possibilité d'aller se détendre à la piscine sereinement, et également pour que les enfants puissent avoir l'accès par le biais des écoles pour pouvoir apprendre à nager, ce qui est pour un petit Parisien, me semble-t-il, quelque chose de très important. "



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 SEPTEMBRE 2025– 19H

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

"C'est une obligation légale, je le rappelle, de savoir nager à l'école. Je rappelle aussi que tristement, nous sommes l'arrondissement avec le moins de piscines par rapport au nombre d'habitants. Celle qui devait voir le jour avec la ZAC Bercy-Charenton tarde à venir. Nous en parlions avec la directrice de l'urbanisme, il s'agirait de sortir cette piscine de la ZAC pour qu'elle voit enfin le jour. Madame Montandon ? "

Madame Valérie Montandon, Conseillère de Paris :

"Madame la Maire, vous avez un calendrier sur le grand bassin ? J'ai cru comprendre qu'il y avait une volonté d'aménagement du grand bassin et de l'espace autour. Est-ce qu'il y a un calendrier, ou c'est juste un acte de volonté ? Vous avez pris conscience qu'il y a des marges de progression à faire. Maintenant, j'ai envie de vous dire qu'il faut du résultat, aussi. On en est tous conscients.

Pour rebondir sur ce que vous dites, Madame la Maire, depuis 2001, il y a une promesse à chaque fois de piscine à chaque élection, cela fait un quart de siècle. La piscine, au-delà de celle de la ZAC de Bercy-Charenton et du retard qui a été pris sur cette ZAC, on ne la voit ni à cet endroit ni à un autre endroit. C'est un fait. Est-ce que vous avez au moins un calendrier sur l'aménagement de Roger Le Gall, Grand Bassin ? "

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Oui. Nicolas, as-tu en tête le calendrier ? Nous avons un calendrier et un financement, ce qui est tout de même incroyable. "

Monsieur Nicolas Bonnet-Oulaldj, délégué auprès de la Maire du 12e arrondissement, Conseiller de Paris :

"D'abord, nous sommes en phase d'AP. On a des AP, c'est-à-dire des autorisations de programme. Le calendrier, nous sommes dans une période de pré-campagne et de réserve électorale. On ne peut donc pas rendre publiques des choses qui viendront.

Le calendrier a été repoussé. Pourquoi ? Parce que l'on a une obligation de fermeture pour des travaux et nous devons, dans un premier temps, nous assurer de retrouver des créneaux pour les clubs, notamment le CNP et les scolaires qui sont dans cette piscine. Le calendrier, c'est un phasage qui nécessite, entre le temps où l'on a ouvert les AP et le temps des travaux, au minimum 2 à 3 ans. Ensuite, le temps de travaux peut être estimé selon le scénario qui sera retenu entre deux ans, voire plus selon les dérapages, avec peut-être des phases. On n'en est pour l'instant qu'à valider les scénarios et après, on verra. Mais en tout cas, les crédits d'autorisations de paiement ont été votés et ensuite, il faudra les autorisations, ce que l'on appelle les crédits de paiement pour commencer avec les entreprises. En tout cas, ce que Guy Tabacchi vous a dit, c'est qu'il y a deux sujets qui sont totalement différents : il y a un sujet d'entretien du patrimoine et il y a un sujet de gestion du personnel. "



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 SEPTEMBRE 2025– 19H

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs d'être restés aussi longtemps. Nous avons terminé avec notre ordre du jour et notre séance. Je vous remercie encore pour votre présence ce soir et du bon déroulement de nos échanges pour faire vivre ici notre assemblée et la démocratie de proximité.

Encore un grand merci à notre Direction Générale des services. Vous l'avez compris, on est au chai de Bercy, on n'est toujours pas dans la Mairie. Merci bien évidemment à l'ensemble de mon cabinet qui nous apporte toute la substantifique moelle de tous les éléments qui ont permis ces débats.

Vous rappeler que notre prochain Conseil est prévu le 4 novembre. Je vous souhaite une excellente soirée. Encore merci aussi pour l'hommage rendu collectivement à Jacques Martial et bienvenue bien évidemment à Damien Piquemal et encore félicitations à Monsieur Richard Bouigue. Bonne soirée, à bientôt. "



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 SEPTEMBRE 2025– 19H

La séance est levée à 22 h 21.

| | |
|--|---|
| Signature | Signature |
| Mme Pierre-Marie Emmanuelle Maire du 12 ^e arrondissement de Paris. | Mme Anouchka Cornushian Conseillère d'arrondissement, Secrétaire de séance. |